

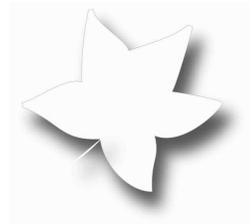


Document d'objectifs

Combe du Nanchez - FR4301315



*Validé par le
Comité de pilotage
le 4 Décembre 2008*



Crédits photographiques

Marie Voccia, PNR du Haut-Jura. Tourbière du Nanchez (Réserve Naturelle Régionale) et son sentier d'interprétation (à gauche),
Cuivré de la Bistorte (*Lycaena helle*) (à droite).

Références bibliographiques à utiliser

VOCCIA M., 2008 – Document d'objectifs du site Natura 2000 FR 43 0 1315 « Combe du Nanchez ». DIREN Franche-Comté, Union Européenne, Parc naturel régional du Haut-Jura, Besançon, 127 p.

Document d'objectifs du site Natura 2000 FR 43 0 1315 « Combe du Nanchez »

Maître d'ouvrage

Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du Territoire – Direction Régionale de l'Environnement de Franche-Comté

Suivi de la démarche à la DIREN : Elisabeth LEMAIRE

Opérateur Natura 2000

Parc naturel régional du Haut-Jura

Rédaction du document d'objectifs

Rédaction générale / Coordination / Cartographie : Marie VOCCIA (Parc naturel régional du Haut-Jura)

Relecture : Anne-Sophie VINCENT (PNR H-J) et Elisabeth LEMAIRE (DIREN Franche-Comté)

Cartographie des habitats naturels et études écologiques complémentaires

Cartographie des habitats ouverts : Ecotope Flore-Faune

Cartographie des habitats forestiers : Ecotope Flore-Faune

Inventaire des insectes : OPIE de Franche-Comté

REMERCIEMENTS

**Mesdames, Messieurs les
Maires des communes
concernées par le site Natura
2000**

Prénozel
Les Piards
Grande-Rivière

**Les membres des
communautés de communes**

La Grandvallièze
Mr Rémy Golden

Ainsi que l'ensemble du
personnel du *Parc naturel
régional du Haut-Jura*.

Monsieur le Conseiller général
du canton de
**Saint Laurent-en-
Grandvaux**

Préfecture et Sous-Préfecture

Monsieur le Sous-Préfet
Jean-Xavier Retournay
Sylvie Poizat
Patricia Romao

DIREN

Elisabeth Lemaire
Luc Terraz

DDAF/DDEA

Béatrice Gaudillat

ONCFS

Maxime Chesnais

ONEMA

Emmanuel Vilquin

Pôle Relais Tourbières

Jérémy Cholet

CRPF

Jean-Marie Chauvin

OPIE

Frédéric Mora

Chambre d'Agriculture

Sylvie Brevet

**Syndicat des propriétaires
forestiers privés**

Bernard Baud

Fédération de Pêche

Bernard Schultz

Fédération des Chasseurs

Michaël Marillier

**Comité départemental de
spéléologie**

François Jacquier

Ainsi que l'ensemble des
personnes ayant permis la
réalisation de ce document
d'objectifs

Sommaire

Introduction.....	6
Natura 2000 : présentation générale.....	8
Fiche d'identité du site « Combe du Nanchez ».....	10
Membres du comité de pilotage du site Natura 2000.....	11
1. Présentation du site.....	13
1.1. Données administratives.....	14
1.2. Données abiotiques générales.....	19
2. Diagnostics.....	23
2.1. Etat des lieux des activités socio-économiques.....	24
2.1.1. Données sur les activités humaines et l'occupation du sol.....	24
2.2. Etat des lieux du patrimoine naturel du site.....	29
2.2.1. Grands types de milieux (en lien avec les grands milieux décrits dans le FSD).....	29
2.2.2. Habitats naturels et espèces d'intérêt patrimonial (autres que habitats et espèces ayant justifié la désignation du site).....	32
2.2.3. Habitats naturels d'Intérêt Communautaire.....	34
2.2.4. Espèces d'Intérêt Communautaire (Directive 92/43 annexes 2, 4, 5).....	47
3. Enjeux et objectifs de gestion.....	53
3.1. Enjeux / objectifs liés aux habitats naturels, aux espèces et aux activités humaines.....	54
3.1.1. Objectifs liés aux zones humides.....	55
3.1.2. Objectifs liés aux milieux agro-pastoraux.....	56
3.1.3. Objectifs liés aux milieux forestiers.....	57
3.1.4. Objectifs transversaux.....	58
3.1.5. Récapitulatif des objectifs de développement durable.....	59
4. Mesures de gestion.....	63
4.1. Les mesures.....	64
4.2. Récapitulatif des mesures de gestion.....	73
4.3. Les cahiers des charges.....	76
4.3.1. Les Contrats Natura 2000 (surfaces non déclarées à la PAC ni à la MSA).....	76
4.3.2. Les Contrats agri-environnementaux (parcelles déclarées à la PAC ou à la MSA).....	96
4.4. Suivi des mesures.....	99
4.5. Suivi des habitats d'Intérêt Communautaire.....	101
4.6. Suivi des espèces d'Intérêt Communautaire.....	102
5. La charte du site.....	103
5.1. Présentation.....	104
5.2. Avantages.....	104
5.3. Conditions d'accessibilité.....	104
5.4. La Charte de la Combe du Nanchez.....	105
5.4.1. Engagements de portée générale.....	105
5.4.2. Engagements par grands types de milieux.....	105
6. Bibliographie.....	107
7. Glossaire et abréviations.....	113

Introduction

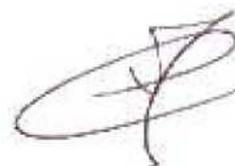
Le citoyen et élu de proximité que je suis, est flatté par l'intérêt que suscite son cadre de vie, mais en même temps, un peu effrayé par la responsabilité qui est la sienne.

En effet, être un maillon du réseau Natura 2000, qui relève d'une préservation de sites et d'espèces remarquables, à l'échelle européenne, représente un enjeu important.

D'autant que, malgré une sensibilité écologique forte, il est certain que le manque de moyens pénalise nos petites communes, pour exercer la sauvegarde de leur milieu, telle qu'elles le souhaiteraient et qui serait pourtant nécessaire voire indispensable.

Je veux croire, que par cet engagement communal et citoyen fort, nous puissions œuvrer ensemble, à la préservation de la Combe du Nanchez, de ses habitats, et que cette contribution, même modeste, nous permette de transmettre, à l'humanité et aux générations futures, ce patrimoine naturel, qui fait aujourd'hui notre fierté.

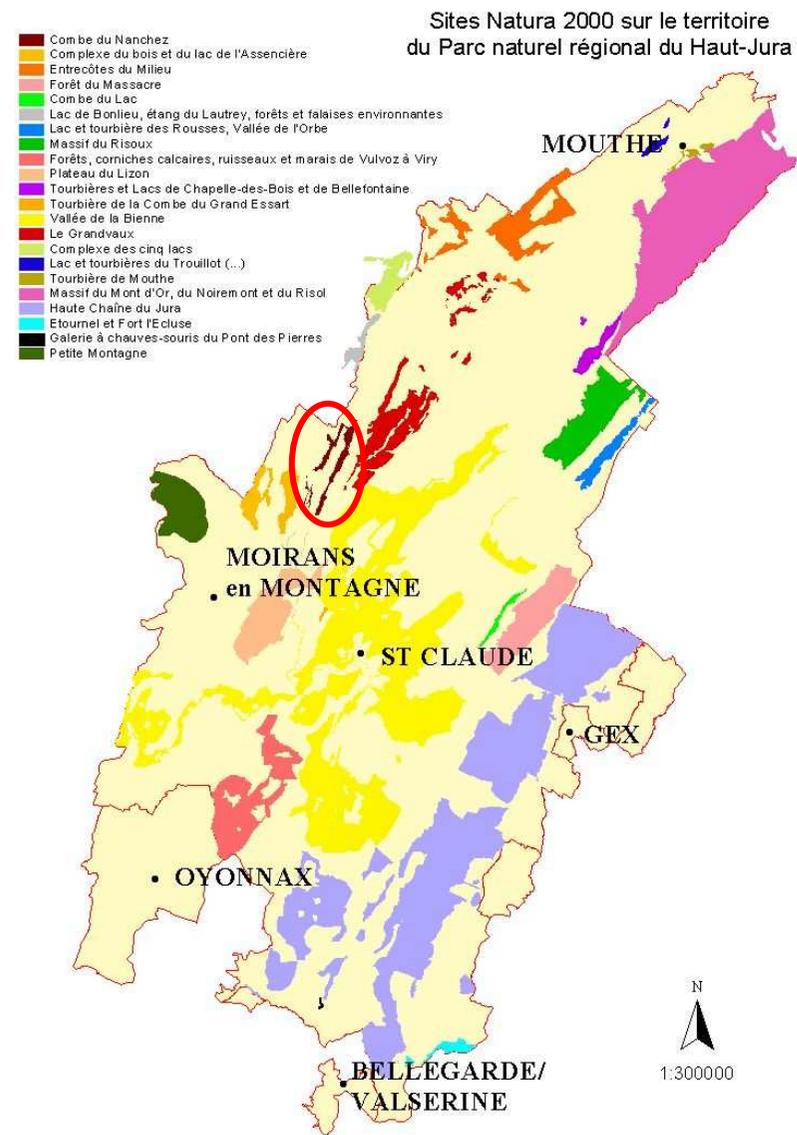
Marc CAPELLI
Président du Comité de pilotage



Localisation du site à l'échelle européenne et du Parc naturel régional du Haut-Jura.



EEA - ETC/BD September 2006



Natura 2000 : présentation générale

Natura 2000 : le réseau des sites européens les plus prestigieux

Le réseau Natura 2000 est le réseau des sites naturels les plus remarquables de l'Union Européenne (UE). Il a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 27 pays de l'Europe. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels* et des habitats d'espèces* de la flore et de la faune sauvages d'Intérêt Communautaire*.

Il est composé de sites naturels désignés par chacun des pays en application de 2 directives européenne : la Directive 79/409/CEE du 2 avril 1979* concernant la conservation des Oiseaux sauvages dite « Directive Oiseaux » et la Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992* concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages dite « Directive Habitats ». Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre de ces directives, ou au titre des deux, sur la base du même périmètre ou de périmètres légèrement différents. Les directives listent des habitats naturels et des espèces rares dont la plupart émanent des conventions internationales telles celles de Berne ou de Bohn. L'ambition de Natura 2000 est de concilier les activités humaines et les engagements pour la biodiversité faisant appel aux principes d'un développement supportable par la nature fondé sur une synergie entre l'environnement, le social et l'économie.

Natura 2000 En Europe

Le réseau européen de sites Natura 2000 comprend **26 304 sites pour les deux directives** :

- 21 474 sites (pSIC* ou SIC*) au titre de la Directive Habitats, soit 62 687 000 ha. Ils couvrent **12,8 % de la surface terrestre de l'UE**,
- 4 830 sites (ZPS*) au titre de la Directive Oiseaux soit 48 657 100 ha. Ils couvrent 10,0 % de la surface terrestre de l'UE.

Chaque pays est doté, ou se dote progressivement, d'un réseau de sites correspondant aux habitats et espèces mentionnés dans les directives. Chacun les transcrit en droit national. Ils sont invités à désigner un réseau en accord avec la réalité de la richesse écologique de leur territoire. La France est considérée comme l'un des pays européens parmi les plus importants pour les milieux naturels et les espèces sauvages. Ce réseau est également l'une des réponses de la France à ses responsabilités internationales et à ses engagements internationaux relayés par les discours des responsables français (Johannesburg en 2002, conférence internationale sur « biodiversité et gouvernance » à Paris en 2005, par exemple).

Natura 2000 En France

Les deux années 2006 et 2007 ont constitué un tournant historique pour la mise en place du réseau Natura 2000 en Europe. Elles ont permis de recenser et de transmettre des sites qui correspondent aux enjeux relatifs aux habitats naturels, de flore, de faune afin de répondre de manière concrète aux enjeux de ce grand réseau écologique européen qu'incarne Natura 2000.

Désormais, le réseau français de sites Natura 2000 comprend **1705 sites pour 12,42 % du territoire métropolitain** soit 6 823 651 ha (+ 697 002 ha de domaine marin) (chiffres MEDAD, juin 2007) :

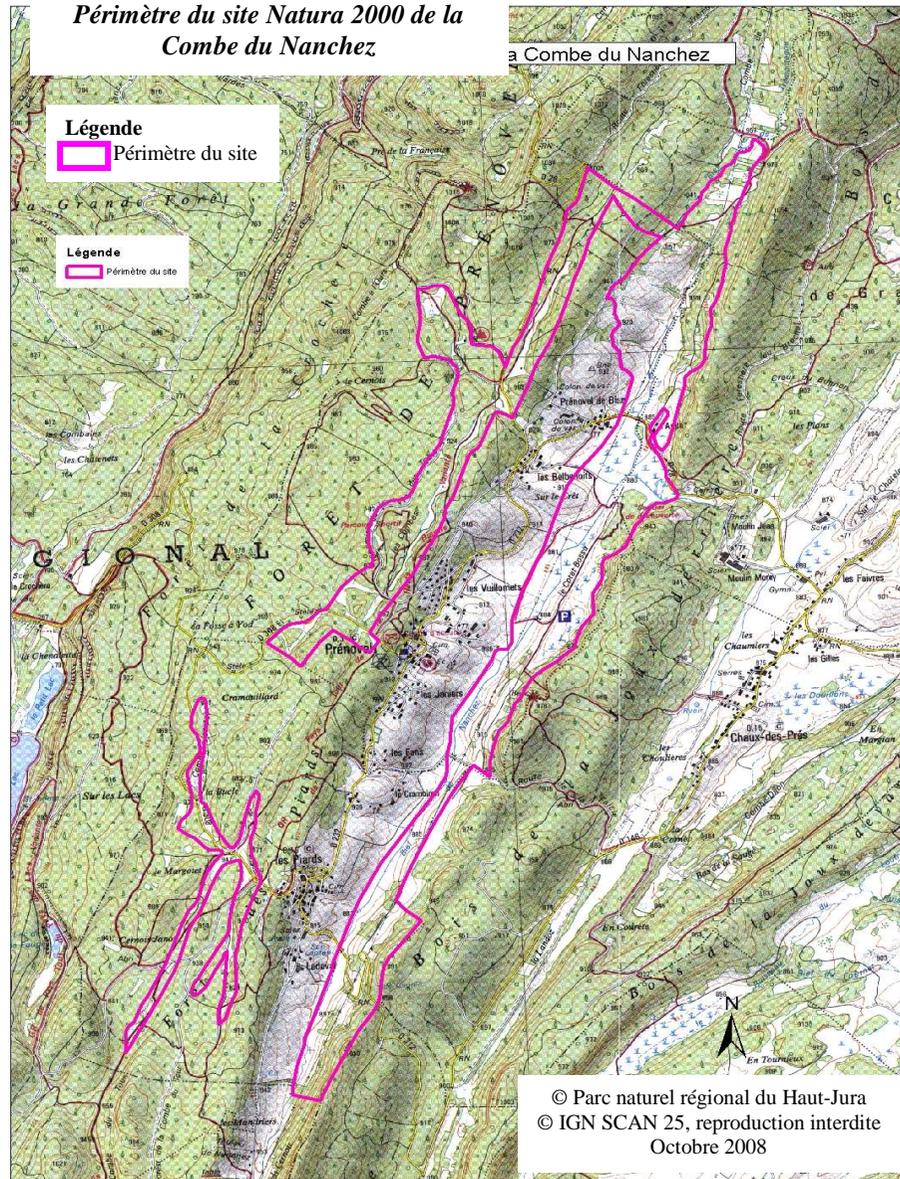
- 1334 sites (pSIC et SIC) au titre de la Directive Habitats. Ils couvrent 8,4 % de la surface terrestre de la France, soit 4 613 989 ha,
- 371 sites (ZPS) au titre de la Directive Oiseaux. Ils couvrent 7,79 % de la surface terrestre de la France, soit 4 278 773 ha.

Natura 2000 en Franche-Comté

Le réseau franc-comtois de sites Natura 2000 comprend **71 sites qui couvrent 250 971 ha, soit 15,39 % du territoire régional** :

- 50 sites (pSIC et SIC) au titre de la Directive Habitats. Ils couvrent 14,16 % de la surface de la région, soit 230 818 ha,
- 21 sites (ZPS) au titre de la Directive Oiseaux. Ils couvrent 12,84 % de la surface de la région, soit 209 414 ha.

*Périmètre du site Natura 2000 de la
Combe du Nanchez*



Fiche d'identité du site « Combe du Nanchez »

Nom officiel du site Natura 2000 : Combe du Nanchez

Désigné au titre de la Directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 : non Numéro officiel du site Natura 2000 : /

Désigné au titre de la Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 : oui Numéro officiel du site Natura 2000 : FR4301315

* * * * *

Aire biogéographique : Continentale

Localisation du site Natura 2000 : Région Franche-Comté

Localisation du site Natura 2000 : Département du Jura

Superficie du site Natura 2000 au titre de la Directive européenne 79/409/CEE : 0 pour le moment – 472,4 ha proposés (plus futures extensions)

Superficie du site Natura 2000 au titre de la Directive européenne 92/43/CEE : 472,4 ha (surface réellement cartographiée au vu de l'intérêt pressenti, contrairement à la surface FSD : 432 ha).

* * * * *

Opérateur du site Natura 2000 : Parc naturel régional du Haut-Jura

Prestataires techniques : Ecotope Flore-Faune ; OPIE de Franche-Comté

* * * * *

Président du comité de pilotage du site Natura 2000 : Marc Capelli (Adjoint à la commune des Piards)

Commissions de travail : agriculture, zones humides, forêts, chasse, pêche, activités touristiques et de loisirs, activités pédagogiques.

Membres du comité de pilotage du site Natura 2000

Président du comité de pilotage : Marc CAPELLI, adjoint à la mairie des Piards

COLLEGE DES ELUS

M. le Président du Conseil Régional de Franche-Comté,
M. le Président du Conseil Général du Jura,
M. le Sénateur,
Mme le Député,
M. le Conseiller Régional,
M. le Conseiller Général du canton de Saint-Laurent-en-Grandvaux,
M. le Maire de Prénovel,
M. le Maire de Les Piards,
M. le Maire de Grande-Rivière,
M. le Président de la Communauté de Communes de la Grandvallièrre,
M. le Président du Parc naturel régional du Haut-Jura,
M. le Président du Syndicat des Eaux du Grandvaux.

COLLEGE DES ADMINISTRATIONS ET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE L'ETAT

M. le Sous-Préfet de Saint-Claude,
M. le Directeur Régional de l'Environnement,
M. le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement,
M. le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt,
M. le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales,
M. le Directeur Départemental de l'Équipement,
Mme la Subdivisionnaire de l'équipement du Haut-Jura,
M. le Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports,
M. le Chef du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine,
M. le Directeur de l'agence de l'Office National des Forêts du Jura,
M. le Délégué régional de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse,
M. le Chef de brigade de l'ONEMA du Jura,
M. le Chef du service départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage du Jura.

COLLEGE DES ORGANISMES SOCIO-PROFESSIONNELS ET DES ASSOCIATIONS

M. le Président de la Chambre d'Agriculture du Jura,
M. le Président du Syndicat des contrôles laitiers,
M. le Président de l'Association Départementale pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles (ADASEA),
M. le Président du Syndicat départemental de la propriété agricole du Jura,
M. le Président de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles du Jura (FDSEA),
Mme la Présidente du Syndicat des forestiers privés de Franche-Comté – antenne du Jura,
M. le Directeur du Centre Régional de la Propriété Forestière – antenne du Jura,
M. le Président des Entrepreneurs des travaux forestiers de Franche-Comté,
M. le Président de l'Association départementale des communes forestières du Jura,
M. le Président de l'UNICEM Bourgogne Franche-Comté,
M. le Président de la Fédération du Jura pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique,
M. le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs du Jura,
M. le Président du Comité Départemental de Randonnée Pédestre du Jura,
M. le Président du Comité Départemental du Tourisme du Jura,
M. le Directeur du Pôle Relais Tourbières,
M. le Président du Conservatoire Régional des Espaces Naturels,
M. le Président de Jura Nature Environnement,
M. le Président de Pêche association du Haut-Jura,
M. Le Président du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement,
M. le Président de l'association des Amis de Grandvaux,
M. le Président du Syndicat d'initiative de Trémontagne,
M. le Président de l'Office du Tourisme de Grandvaux,
M. le Président du Groupement spéléologique Haut-Jurassien,
M. le Président de l'Association étude et protection du karst Haut-Jurassien,
M. le Président du Comité Départemental de Spéléologie.

1. Présentation du site

1.1. Données administratives

Tableau n°1

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Source
Régions	1 région	Franche-Comté Le site Natura 2000 de la Combe du Nanchez représente 0,03 % de la surface de la région.	La Combe du Nanchez fait partie des 71 sites francs-comtois qui représentent 15,4 % du territoire régional. La préservation de ce maillon du réseau Natura 2000 relève d'une responsabilité de portée européenne.	DIREN, 2008 Terraz <i>et al.</i> , 2008, CR F-C
Départements	1 département	Jura La Combe du Nanchez représente 0,09 % du territoire départemental.	Avec ses 22,41 % du territoire jurassien en sites Natura 2000, le Jura est parmi les départements les plus riches en termes de surfaces appartenant au réseau.	DIREN, 2008 Terraz <i>et al.</i> , 2008 Wikipedia
Communautés de communes	1 communauté de communes	« La Grandvallièrè » Le site représente environ 3 % de la surface de la communauté de communes. Il existe deux autres sites Natura 2000 sur le territoire de cet EPCI* (site du Grandvaux et Complexe des cinq lacs).	La communauté de communes constitue un interlocuteur et partenaire privilégié pour la mise en œuvre de la gestion sur le site.	
Communes	3 communes	Grande-Rivière, Les Piards, Prénovel. Le site représente 10,8 % de la surface cumulée des trois communes.	Le fort pourcentage communal en site Natura 2000 relève d'une forte volonté des communes de préserver leur patrimoine naturel.	
Habitants	Aucune habitation dans le site	904 habitants pour l'ensemble des communes concernées		INSEE
Parc naturel régional	1	Parc naturel régional du Haut-Jura. 0,28 % du territoire du Parc.	40 % du territoire du Parc est constitué par des sites Natura 2000 → forte responsabilité au niveau européen.	
Réserve naturelle	1	Réserve Naturelle Régionale du Bief du Nanchez (28 ha) : 5,9 % de la surface du site Natura.	La complémentarité entre les deux politiques permet une meilleure efficacité de la gestion et connaissance du site.	
ZNIEFF*	1 ZNIEFF de type 1 : n°430002238	« Tourbière, lac et marais de Prénovel ». Surface : 52,8 ha, soit 11,2 % du site Natura 2000.	Présence de 4 espèces végétales protégées au niveau national, 1 espèce protégée en Franche-Comté, 2 protégées dans le département du Jura et 3 figurant à l'annexe II de la CITES.	INPN
Réserves de chasse et de pêche	1 réserve de chasse (Prénovel / Les Piards)	Superficie de 237 ha, créée en 2001.	La complémentarité entre les deux politiques permet une meilleure efficacité de la gestion et connaissance du site.	AICA Prénovel-Les Piards Marillier, 2008

<i>Données administratives</i>	<i>Quantification</i>	<i>Qualification</i>	<i>Enjeux par rapport à Natura 2000</i>	<i>Source</i>
Contrat de rivière	1 contrat de rivière	Contrat de rivière Bienne : 56 communes concernées sur 730 km ² et 126 km de rivières. Prénovel et Les Piards sont incluses dans le périmètre. Le site Natura 2000 représente 0,6 % de la surface totale du contrat de rivière Bienne. La durée du contrat est arrivée à terme mais les actions se poursuivent différemment.	Chevauchement des territoires d'action permettant une complémentarité des actions.	PNR du Haut-Jura, 1998
Pays	1 Pays	Le Pays du Haut-Jura regroupe 7 communautés de communes, dont la Grandvallière et comprend 51 000 habitants.		



La Réserve Naturelle Régionale du Bief du Nanchez

Créé le 19 juin 1992

Superficie : 28 ha, incluse en totalité dans le site Natura 2000, soit 5,9 % du site Natura 2000

C'est une des trois RNR du département du Jura, la deuxième en termes de superficie.

Propriété :

- Commune de Grande-Rivière : 8,5 ha
- Commune de Prénovel : 9,6 ha
- Association foncière de Prénovel : 2,4 ha
- 23 propriétaires privés : 7,5 ha

Gestionnaire : Parc naturel régional du Haut-Jura

Patrimoine naturel : La majorité du site est constituée d'un ensemble de trois tourbières* et de zones paratourbeuses*. Une petite surface de la réserve est recouverte par des pelouses sèches calcicoles* et de la prairie de fauche de montagne.

La réserve présente un intérêt écologique élevé, qui réside notamment dans la mosaïque d'habitats* présents et leur agencement. Ceci permet le développement d'une flore et d'une faune diversifiée et de grand intérêt patrimonial.

On peut souligner l'intérêt floristique du site par la présence de l'**Andromède** (*Andromeda polifolia*), de l'**Oeillet superbe** (*Dianthus superbus*), de la **Drosera à feuilles rondes** (*Drosera rotundifolia*) et de la **Laïche des boursiers** (*Carex limosa*), toutes protégées au niveau national.

Les inventaires à disposition permettent aussi de mettre en avant le grand intérêt entomologique du secteur, grâce notamment à la présence du **Solitaire** (*Colias palaeno*), du **Nacré de la canneberge** (*Boloria aquilonaris*), du **Cuivré de la Bistorte** (*Lycaena helle*) et de la **Leucorrhine à gros thorax** (*Leucorrhinia pectoralis*). Toutes ces espèces sont protégées en droit français et les deux dernières bénéficient en plus du statut d'espèces d'Intérêt Communautaire*.

Afin de répondre à la demande locale, un sentier d'interprétation de la tourbière a été aménagé en 1994. Un platelage en bois permet de parcourir la tourbière principale du site et de découvrir les différents stades de développement de cet écosystème ainsi que sa flore particulière.



Solitaire

Photo : Mario Maier



Laïche des boursiers

Photo : Marie Voccia

Paysage de la réserve



Photo : Marie Voccia



Cuivré de la Bistorte

Photo : Marie Voccia



Leucorrhine à gros thorax

Photo : Jacques M. Maitte



Drosera à feuilles rondes

Photo : Marie Voccia

Le Contrat de Rivière Bienne

Signé le **7 novembre 1995**, il prévoit pour 5 ans de travailler à :

- **Améliorer la qualité des eaux,**
- **Réhabiliter les milieux aquatiques.**

Le contrat réunit différents partenaires techniques et financiers pour mener à bien le projet :

Les communes du bassin versant faisant partie du Syndicat Mixte du PNR du Haut-Jura, les Départements du Jura et de l'Ain, les Conseils Régionaux de Franche-Comté et Rhône-Alpes, l'Etat via le Ministère en charge de l'environnement, l'Union Européenne, l'Agence de l'Eau Rhône - Méditerranée - Corse et le Comité d'emploi du Bassin versant du Haut-Jura.

Les actions :

Amélioration de la qualité des eaux :

- **Résorption des pollutions industrielles :** l'objectif est de diminuer de 75 % les pollutions métalliques émises par les entreprises et de rendre écologiquement acceptable la revalorisation des boues de stations d'épuration du Syndicat Intercommunal de Morez.
- **Résorption des pollutions domestiques :** incitation et aides à la réalisation de travaux d'assainissement en milieu rural (construction de stations d'épuration et restructuration de réseaux),
- **Résorption des pollutions alimentaires :** travaux de réduction des pollutions émises par les ateliers de fromagerie et traitement des rejets.

Réhabilitation des milieux :

- **Travaux hydrauliques :** lutte contre les inondations et l'érosion, nettoyage des berges et du lit, réhabilitation de seuils,
- **Travaux piscicoles :** construction de passes à poissons et travaux d'améliorations piscicoles pour diversifier le milieu,
- **Travaux patrimoniaux, touristiques et sportifs :** réhabilitation de ponts, passerelles, puits et fontaines, création de sentiers piétonniers et d'interprétation, aménagements sportifs pour le canoë kayak,
- **Réhabilitation de milieu :** réhabilitation d'anciennes gravières, renaturation d'affluents, nettoyage des pieds de décharges et des gouffres, réhabilitation du site d'une ancienne station d'épuration.

Dans le cadre des opérations de réhabilitation de milieux, le reméandrement du Nanchez a été réalisé en 1999.

Lors des opérations de remembrement, dans les années 60, le Bief du Nanchez a été rectifié et reprofilé, dans l'espoir de rendre les terrains qui bordent le cours d'eau moins contraignants pour l'exploitation agricole.

Or, 30 ans après, il fut constaté que les objectifs de ces travaux n'avaient pas été atteints. Le Nanchez avait, de plus, perdu de son intérêt, tant du point de vue piscicole, que paysager et plus généralement comme habitat naturel.

Les travaux ont donc permis de :

- Réaliser les terrassements nécessaires pour remettre le cours d'eau dans son ancien lit et créer des étranglements du cours,
- Créer des seuils à l'aide d'enrochements,
- Poser des enrochements afin de créer des caches à poissons et des turbulences,
- Protéger les berges à l'aide de techniques de génie végétal (type fascines* et bouturage de saules).

Avant reméandrement



Après reméandrement



Synthèse

Le site Natura 2000 de la Combe du Nanchez, situé sur les communes de Prénovel, Les Piards et Grande-Rivière, est situé au sein d'un territoire bien structuré tant au niveau des politiques territoriales (PNR, Pays) qu'en termes de préservation de la biodiversité (PNR, RNR, ZNIEFF, Contrat de rivière).

Le réseau Natura 2000, qui couvre 15,4 % du territoire franc-comtois, 22 % sur le Jura et 40 % du territoire du Parc naturel régional du Haut-Jura vient apporter des moyens supplémentaires à ces différents dispositifs afin d'améliorer l'efficacité de la gestion et de la restauration des espaces naturels. Notons à ce propos l'étroite complémentarité qu'il est possible de tisser entre les politiques d'Etat et Régionales que sont Natura 2000 et les Réserves Naturelles Régionales afin de générer des actions et moyens complémentaires de préservation, restauration et amélioration de la connaissance de la partie du site où les deux zonages se chevauchent.

Les différents périmètres de protection et zones d'inventaires existants sur le site permettent de mettre en avant dès à présent la richesse et la fragilité du patrimoine naturel de la Combe du Nanchez mais aussi de démontrer la compatibilité entre activités socio-économiques et préservation de la biodiversité, dans la mesure où les activités sont raisonnées ou extensives.

Ce sont ces raisons qui ont permises à la Combe du Nanchez d'être retenue, en 2004, pour intégrer le réseau Natura 2000 au titre de la Directive « Habitats – Faune – Flore » 92/43/CEE. L'originalité de Natura 2000 du territoire du Parc du Haut-Jura réside dans le fait que les services de l'Etat ont confié au Parc, à la demande de ses élus, la mise en place de la concertation liée à la désignation des sites et à la définition des périmètres. Sur la Combe du Nanchez, les élus ont donc pris la décision d'intégrer les zones patrimoniales de leurs communes au réseau Natura 2000 et ont dessiné le périmètre et ses ajustements.

De cette prise de conscience des élus et acteurs locaux quant à la valeur du patrimoine naturel de leur territoire, résulte une synergie commune à tous pour maintenir la Combe du Nanchez dynamique économiquement tout en préservant son patrimoine naturel.

Dès à présent, on peut souligner la volonté des élus de retravailler le périmètre du site et de proposer sa désignation au titre de la Directive Oiseaux.

1.2. Données abiotiques générales

Tableau n°2

Donnée	Quantification	Qualification	Source
Climat	1 aire biogéographique 1 « terroir » climatique	Aire biogéographique continentale, climat à tendance continentale montagnard. Terroir climatique de type jurassien (forte pluviométrie, hiver rigoureux, ensoleillement médiocre). Précipitations : environ 1700 mm/an Température moyenne annuelle : 7°C Enneigement important : déc-mars Vents dominants : sud-ouest (doux et humide) bise de nord-est (froide et sèche)	Ferrez <i>et al.</i> , 2001 ; ONF, 1992 ; ONF, 1995 ; Météo France dans ONF, 1992
Topographie	1 seul étage de végétation	La Combe du Nanchez orientée nord-sud, est située à l'étage montagnard supérieur, sur le rebord occidental du second plateau du Jura. Elle est enserrée par deux crêtes boisées parallèles. Altitude minimum : 877 m Altitude maximum : 1045 m Altitude moyenne : 959 m	Ferrez <i>et al.</i> , 2001 ONF, 1992 Wikipedia
Géologie	3 types de séries stratigraphiques	<u>Formations du Jurassique moyen</u> : anticlinal ouest - Bajocien*, - Bathonien*, - Callovien*, } Calcaires compacts, karstifiables <u>Formations du Jurassique supérieur</u> : anticlinal est - Rauracien*, - Argovien*, - Séquanien*, } Marno-calcaires et calcaires + tendres <u>Alluvions et dépôts glaciaires</u> : fond de combe } ère quaternaire	Chauve <i>et al.</i> , 1975, BRGM, Jacquier F., 2008, Alabouvette B., 1965, PNR du Haut-Jura, 1988.
Pédologie	6 types de sols principaux répartis des crêtes au fond de la combe	- Lithosols ou sols minces sur calcaires durs, - Sols colluviaux sur petites plateformes aux flancs de redressements, - Sols bruns calciques, plus ou moins profonds, sur calcaires marneux et déformé ou sur marnes et calcaires marneux, - Sols bruns morainiques argileux sur les formations glaciaires, - Sols de pré tourbeux en transition du suivant, - Sols tourbeux et tourbes.	Herody Y., 1986.
Hydrographie	2 cours d'eau	Le Nanchez (7 km) de première catégorie*, et le Bief de Trémontagne (4,3 km) appartiennent au bassin versant de la Bienne.	Préfecture du Jura, 1997.
Hydrologie		Le contexte karstique* du secteur ainsi que la nature des roches affleurantes influencent fortement les circulations d'eaux sur le site. Le Nanchez prend sa source à la limite de la commune des Piards et des Crozets (au sud du site) et traverse la combe du sud vers le nord, en suivant un affleurement marno-calcaire qui isole hydrologiquement le cours d'eau des zones humides situées de l'autre côté du « cotat bossu » (figure 1). Au niveau des tourbières, le Bief de Trémontagne rejoint le Nanchez qui bifurque vers l'est dans une cluse, pour se perdre dans un réseau de dolines successives orientées nord-sud. Le cours d'eau n'emprunte cette voie que lorsque le niveau d'eau le permet. Sinon, il se perd dans des dolines réparties autour des tourbières.	Jacquier F., 2008, PNR du Haut-Jura, 1988.

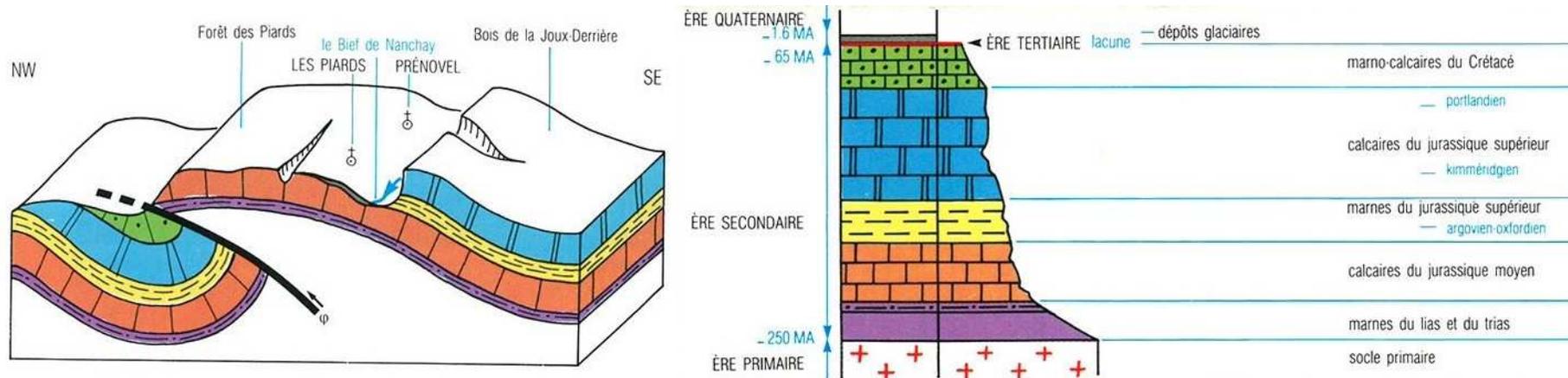


Figure 1 : Coupe géologique simplifiée de la Combe du Nanchez et échelle stratigraphique simplifiée (source : PNR du Haut-Jura, 1988).



Source du Nanchez (photo Marie Voccia).

Synthèse

La Combe du Nanchez, située à une altitude moyenne de 960 m, constitue la limite occidentale de la zone du Grandvaux (anciennement Grande Vallée, venant du latin *grandis vallis*), vaste synclinal situé dans la continuité du deuxième plateau du Jura. Cette petite combe est orientée nord-sud et encadrée par deux anticlinaux boisés que sont les forêts de Prénoval et des Piards à l'ouest et le Bois de la Joux Derrière à l'est.

Compte tenu de sa situation géographique, le climat qui règne dans ce secteur est assez rude, très arrosé, avec des températures basses et une absence de périodes sèches de longue durée.

Comme dans toutes les zones de montagne, la géologie conditionne très souvent l'ensemble du comportement hydrologique d'un secteur (figure 1 page précédente). C'est le cas sur la Combe du Nanchez, avec toutefois une correction importante due aux formations modernes tourbeuses et alluvionnaires du fond de combe. La répartition géographique des profils géologiques est assez simple étant donné l'allure morphologique générale nord-sud du site. L'ensemble des villages et des alentours de la combe est situé entre deux crêtes de calcaires du Jurassique (moyen à l'ouest et supérieur à l'est). On retrouve à l'ouest un anticlinal constitué de formations de calcaires massifs faillés du Bajocien*, très marqués par la tectonique (plissements, cassures) dans les zones boisées, mais aussi des calcaires du Bathonien* dont la proportion d'argiles et de marnes est souvent forte ainsi que des formations du Callovien*, qui peuvent s'observer jusqu'au dans des points bas de la combe quand les alluvions ne les recouvrent pas. L'anticlinal constituant la frontière est de la combe comporte des formations marno-calcaires et de calcaires plus tendres du Jurassique supérieur (Rauracien*, Argovien*, Séquanien*) qui forment une barrière marno-calcaire qui canalise l'écoulement du Nanchez ainsi que tous les écoulements superficiels de la combe.

La géologie conditionnant la pédogenèse du site, il est logique d'observer des sols liés à l'hydromorphie des zones alluvionnaires et liés aux dépôts morainiques dans la combe, ainsi que des sols bruns superficiels à profonds en zones forestières sur roche mère calcaire ou marno-calcaire.

Enfin, l'hydrologie est la résultante de tous les facteurs précédents (topographie y compris). La particularité du site sur ce point réside dans l'isolement hydrologique du Bief du Nanchez des ensembles tourbeux attenants. Celui-ci coule du sud vers le nord, pour se jeter dans une perte karstique sur la commune voisine de Chaux-des-Prés. En effet, le *cotat bossu*, appartenant aux formations géologiques du Rauracien et de l'Argovien, a subi une érosion moins forte que les formations du fond de combe. En résulte donc cette petite crête marno-calcaire qui forme un point de vue intéressant sur le site et isole physiquement et hydrologiquement le cours d'eau des tourbières. Le Bief de Trémontagne alimente le Nanchez à hauteur de la route qui traverse le site.

En conclusion, l'originalité de la Combe du Nanchez réside dans son passé glaciaire, combiné aux conditions climatiques et géologiques qui ont permis la naissance des tourbières que nous connaissons aujourd'hui, le développement des prairies très riches au point de vue biodiversité et la formation de boisements de qualité tant écologique qu'économique.

2. Diagnòstics

2.1. Etat des lieux des activités socio-économiques

2.1.1. Données sur les activités humaines et l'occupation du sol

Tableau 3 :

Type d'activité	Code FSD des activités	Quantification	Qualification	Source
Agriculture	102 : fauche 120 : fertilisation 140 : pâturage 141 : abandon des systèmes pastoraux 170 : élevage du bétail	<p>- Surface agricole comprise dans le site : environ 130 ha soit 27,5 % de la surface totale.</p> <p>- 12 exploitants répertoriés dont 2 principaux. Pour quelques ilots l'exploitant n'a pas encore été identifié.</p> <p>- SAU moyenne : 135 ha</p> <p>- Les deux exploitants principaux utilisent 60 % de la surface agricole du site.</p> <p>- Part de la SAU moyenne en site Natura 2000 des deux principaux exploitants : 18,3 %</p>	<p>Types de productions (à l'échelle de l'exploitation) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lait : tous les exploitants produisent du lait sauf un, - Viande bovine : un seul exploitant ne produit que de la viande, - Une exploitation produit à la fois du lait, de la viande bovine et de la viande ovine. <p>Pratiques de fertilisation sur le site : Les pratiques restent extensives sur la combe : 1 exploitant en agriculture biologique, une exploitation aux pratiques très raisonnées, certains secteurs sont amendés très occasionnellement. Le niveau moyen d'amendement azoté s'élève à 30 UN/ha/an environ pour les deux exploitants principaux.</p>	PNR H-J, 2008
Sylviculture	160 : gestion forestière 161 : plantation forestière	<p>- Surface forestière comprise dans le site : 232 ha, soit 49,1 % de la surface totale du site Natura 2000.</p> <p>- Forêts communales : Prénovel, Les Piards et Grande-Rivière sont dotées d'un aménagement forestier.</p> <p>Surface forestière communale totale (dans et hors site) : 583 ha pour les Piards et Prénovel (Grande-Rivière : pas de FC dans le site).</p> <p>- Forêts privées : Chacune des trois communes comprend des terrains privés.</p> <p>Surface forestière privée : 537 ha pour 571 propriétaires (données à l'échelle communale)</p>	<p>- Essences présentes : Sapin : 59,5 % Epicéa : 20 % Hêtre, érable : 20,5 %</p> <p>- Stations forestières : rendzines* profondes à superficielles.</p> <p>- Types de peuplements : Les deux types majoritaires sur le site sont : F1 (26 %) : Futaie régularisée dans les gros bois, A (19,5 %) : Futaie jardinée à % de gros bois modéré.</p>	ONF, 1992 ONF, 1995 Rebeiro, 1997.

Type d'activité	Code FSD des activités	Quantification	Qualification	Source
Sylviculture	160 : gestion forestière 161 : plantation forestière	<p>Surface / catégorie de propriété</p> <p><i>Structure de la propriété privée (en catégories de surfaces)</i></p> <p>Nb de propriétaires</p> <p><i>Structure de la propriété privée (en nombre de propriétaires)</i></p> <p>Les deux graphiques ci-dessus montrent que la propriété privée sur le site est très morcelée avec une prédominance des propriétés de petite surface.</p>	<p>- Gestion : Futaie jardinée depuis le début du vingtième siècle.</p> <p><i>Prélèvements moyens</i> : 6,7 m³/ha/an (résineux) 1 m³/ha/an (feuillus)</p> <p>- Débouchés :</p> <p><i>Résineux</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> Menuiserie : 5-15% Charpente : 60-65 % Coffrage : 25-30 % <p><i>Feuillus</i> : les plus beaux vendus au profit de la commune et affouage</p> <p>- Revenus indicatifs moyens : 390 €/ha/an Attention ! Il est important de noter que ces chiffres proviennent des aménagements forestiers qui sont assez anciens. Les revenus indicatifs mentionnés ne tiennent pas compte des évolutions du prix du bois.</p> <p>- Desserte forestière : Réseau routier en bon état et complet + pistes de vidange et places de dépôts.</p>	ONF, 1992 ONF, 1995 Rebeiro, 1997.

Type d'activité	Code FSD des activités	Quantification	Qualification	Source
Chasse	230 : Chasse 240 : Prélèvements sur la faune	- 3 ACCA : Prénovel, Les Piards, Grande-Rivière - 1 AICA : Prénovel-Les Piards - Dates d'ouverture de la chasse : 2 ^e dimanche de septembre au 31 janvier. - Le site est suivi dans le cadre d'un programme national d'acquisition de connaissances pour la gestion de l'équilibre chevreuil/forêt (voir page 27).	- <i>Espèces chassées</i> : canards colverts, bécassines des marais, bécasses des bois, grives, merles noirs, pigeons ramiers, faisans, lièvres, chevreuils, sangliers, chamois. chevreuil : espèce soumise à plan de chasse (attributions : 17, réalisations : 17 pour l'année 2007-2008) (voir page 27 figure 2, pour l'évolution des réalisations depuis 1992).	Marillier, 2008
Pêche	220 : Pêche de loisirs	Il n'existe pas d'AAPPMA* sur le site, seul l'ONEMA* assure la garderie. Dates d'ouverture de la pêche (cours d'eau de première catégorie*) : 2 ^e samedi du mois de mars – 3 ^e dimanche de septembre	Les pratiques de pêche sont individuelles et peu fréquentes sur le site compte tenu de la difficulté d'accès aux berges. - <i>Espèces pêchées</i> : Truite fario, Vairon, Loche franche, Goujon, Able de Heckel	Schultz, 2008
Loisirs / Tourisme	501 : Sentier, chemin, piste cyclable 600 : Equipements sportifs et de loisirs 610 : Centres d'interprétation 620 : Sports et loisirs de nature 622 : Randonnée, équitation et véhicules non motorisés 626 : Ski, ski hors piste	Les équipements du site : - 35,5 km de pistes de ski de fond - 23 km d'itinéraires raquettes - 23 km de sentiers de randonnée + passage du GRP « Tour de la Haute Bienne (variante) » - itinéraire de randonnée équestre (Grand Huit du Jura) - 29 km parcours VTT - 1 parcours de santé (1,5 km) - 1 sentier de découverte en forêt (2 km) - 1 sentier d'interprétation sur la tourbière (380 m), environ 8000-10000 passages/an - aires de pique-nique aménagées - 1 parcours de swing golf - 1 parcours d'accro-branches Les hébergements : - 1 centre de vacances <i>capacité d'accueil</i> : 160 personnes <i>taux de remplissage moyen du centre principal</i> : 9489 nuitées hivernales 14757 nuitées estivales <i>taux d'occupation</i> : hivernal = 49 % estival = 37,8 % - 1 centre d'accueil des scolaires : <i>capacité d'accueil</i> : 77 enfants <i>taux de remplissage</i> : 60 %	Les itinéraires des différentes activités se superposent souvent. La somme des linéaires de sentiers empruntés par les différentes activités ne représente pas le linéaire total de sentiers du site. Les pratiques sont essentiellement localisées dans les combes forestières à l'ouest du site, sur le sentier d'interprétation de la tourbière (8000-9000 passages/an : système de comptage automatique) et le <i>cotat bossu</i> .  Photo : Marie Voccia Parcours de swing golf (forêt de Prénovel)	Espaces nordiques jurassiens Schmitt, 2008 Carte des sentiers pédestres et circuits VTT : Prénovel – Les Piards PNR H-J, 2006

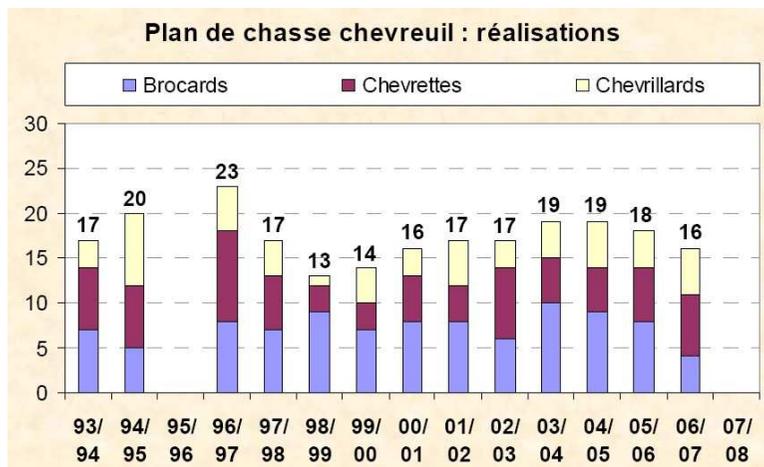


Figure 2 : Evolution des réalisations du plan de chasse pour les communes de Prénovel et des Piards. Pour l'année 2007-2008, voir tableau p.26. *Source : Fédération des Chasseurs du Jura.*

Programme équilibre chevreuil-forêt (partenariat CEMAGREF-ONF-ONCFS- Fédération des chasseurs)

Objectifs : Acquisition de connaissances et développement d'outils pour la gestion de l'équilibre forêt-cervidés afin de réduire la sensibilité des forêts aux dégâts de cervidés.

Thématiques abordées :

- Comprendre les interactions forêts-cervidés,
- Elaborer des indicateurs pour évaluer l'évolution de la relation forêt-cervidés,
- Quantifier l'intérêt des pratiques sylvicoles susceptibles d'améliorer la qualité du milieu pour le chevreuil.

Paramètres étudiés :

- Relation forêt-chevreuil :
 - * suivi des populations de chevreuils,
 - * calcul de l'indice de consommation de la végétation,
 - * estimation de la végétation accessible au chevreuil,
 - * mesure de la masse corporelle des animaux tués à la chasse.
- Tests de pratiques sylvicoles : effet de l'intensification des coupes et travaux sur la qualité du milieu pour le chevreuil,
- Etude du lien peuplement-station : recherche de l'impact de la nature du peuplement forestier et des caractéristiques stationnelles sur la végétation accessible au chevreuil.

Valorisation des travaux :

- Transmission des résultats à l'Observatoire régional des équilibres chevreuil-forêt,
- Elaboration d'un guide pour l'amélioration du pilotage de l'équilibre forêt-chevreuil en forêt,
- Elaboration d'un guide sur les techniques sylvicoles améliorantes.



Synthèse

La caractéristique principale des zones agricoles du site réside dans le fait que 60 % de la surface agricole du site est exploitée par les deux agriculteurs principaux de Prénovel et des Piards, le reste des surfaces étant exploité par des agriculteurs du Grandvaux (partie principale du plateau). Ainsi, la gestion de ces dernières zones est très hétérogène selon les îlots et les exploitants, comparé aux pratiques extensives des exploitants « locaux », à l'intérieur du périmètre du site. Le type de production majoritaire est le lait AOC pour le Comté. Les exploitants sont donc basés sur des systèmes herbagers, avec une autonomie fourragère totale (données disponibles uniquement pour les deux exploitants principaux).

L'enjeu principal réside donc dans le **maintien des pratiques actuelles** afin de prévenir une éventuelle évolution vers une intensification plus importante des pratiques sur la zone.

La gestion forestière, quand à elle, est menée en futaie jardinée depuis le début du vingtième siècle, dans une optique de production de bois d'oeuvre résineux. En forêt communale, compte tenu de la productivité des peuplements, les recettes de la vente des bois comptent pour une part non négligeable des revenus de petites communes comme celles qui sont concernées ici. Par contre, comme présenté dans le tableau ci-dessus, la structure de la propriété privée est très morcelée et aucun propriétaire ne possède de Plan Simple de Gestion de sa forêt.

Cependant, le **mode de gestion actuel** de ce massif **permet le maintien de l'habitat naturel** (Hêtraie-sapinière à Orge d'Europe), dans la mesure où un mélange feuillus résineux est conservé.

Mais la forêt et les milieux de combes pré-forestières constituent aussi le cadre des principales activités touristiques et de loisirs sur le site, avec le sentier d'interprétation de la tourbière du Nanchez. Ces activités, tant hivernales qu'estivales, empruntent des secteurs qui ont été aménagés, balisés et qui sont entretenus à cet effet. Le centre de vacances concentre une bonne partie du public fréquentant les lieux, mais les locaux ou touristes logeant ailleurs utilisent aussi la zone. Notons que les élus ne souhaitent pas étendre le réseau de sentiers et d'infrastructures touristiques, ceux-ci impliquant une charge d'entretien déjà conséquente.

L'enjeu principal concernant cette thématique réside dans **la maîtrise de la fréquentation** du massif forestier où vivent **des espèces sensibles au dérangement** (information des usagers).

Les activités cynégétiques et halieutiques sont pratiquées avec une fréquence modérée. Les pêcheurs locaux ne sont pas organisés en association de pêche compte tenu des possibilités modérées de pratique de l'activité (accès difficile aux berges).

Les **activités de chasse et de pêche**, telles qu'elles s'organisent aujourd'hui, **ne constituent pas non plus une menace** pour la préservation des équilibres biologiques du site Natura 2000.

Les **infrastructures** représentées par le réseau de pistes forestières et agricoles ainsi que par les zones aménagées à des fins touristiques et de loisirs **ne représentent pas une menace** pour la conservation des habitats d'Intérêt Communautaire **dans leur organisation actuelle**.



Aucune activité socio-économique n'apparaît donc comme perturbante pour les habitats naturels du site. Notons que les enjeux liés à ces activités sont uniquement ciblés sur le maintien des pratiques telles qu'elles existent aujourd'hui.

Il conviendra uniquement de veiller à ce que de nouveaux projets ne traversent pas des habitats sensibles (zones humides, pelouses etc...).

2.2. Etat des lieux du patrimoine naturel du site

2.2.1. Grands types de milieux (en lien avec les grands milieux décrits dans le FSD)

Tableau 4

Grands milieux	Surface, linéaire ou pourcentage de recouvrement du site	Etat sommaire du grand type de milieu	Principaux habitats d'intérêt communautaire concernés	Principales espèces d'intérêt communautaire concernées	Principales menaces en lien avec les activités humaines	Source
Forêts	231,9 ha 49,1 %	Bon état	9130-9 : Hêtraies-sapinières calciclinales* à Orge d'europe 9410-1 : Pessières à Doradille de lapiaz* ou éboulis calcaires	Gélinotte des bois, Chouette chevêchette, Pic noir, Lynx, Buxbaumie verte, Sonneur à ventre jaune	720 : Surfréquentation 161 : Plantations forestières	Gaden, 2007 Coat, 2008 Philippe, 2005
Prairies de fauche et pâturages	155,7 ha 33 %	Bon état	6520-4 : Prairies fauchées montagnardes et subalpines des Alpes et du Jura 6210-15 : Pelouses* calcicoles mésophiles de l'Est 6210-21 : Pelouses calcicoles et marnicoles à tendance continentale	Alouette lulu, Pie-grièche écorcheur, Milan noir et royal, Cuivré de la Bistorte, Azuré du serpolet	101 : Modification des pratiques culturelles 120 : Fertilisation 141 : Abandon des systèmes pastoraux 161 : plantation forestière	Gaden, 2007 Legay <i>et al.</i> , 2007 Mora, 2008 Voccia, 2008
Rivières et végétation aquatique associée	2,8 ha 0,6 %	Moyen	3140-1 : Communautés à characées* des eaux oligo-mésotrophes* basiques	A inventorier	910 : Envasement 701 : Pollution de l'eau	Université de Franche-Comté <i>et al.</i> , 2003.
Zones humides	64,6 ha 13,7 %	Bon état	6410-3 : Prés humides oligotrophiques* sur sols paratourbeux basiques, submontagnards à montagnards continentaux 6430-2 : Mégaphorbiaies* mésotrophes montagnardes 7110-1* : Végétation des tourbières hautes actives 7140-1 : Tourbières de transition et tremblants 91D0-3* : Pinaies tourbeuses de Pin à crochets 91D0-4* : Pessières de contact des tourbières bombées	Cuivré de la bistorte Leucorrhine à gros thorax, Sonneur à ventre jaune	920 : Assèchement 161 : Plantations 810 : Drainage	Gaden, 2007 Mora, 2008

Grands milieux	Surface, linéaire ou pourcentage de recouvrement du site	Etat sommaire du grand type de milieu	Principaux habitats d'intérêt communautaire concernés	Principales espèces d'intérêt communautaire concernées	Principales menaces en lien avec les activités humaines	Source
Plans d'eau (artificiels : lagunages)	0,1 ha 0,03 %	Milieu artificiel	Aucun	Aucune	Problème de branchement des arrivées d'eau sur un des lagunages	Gaden, 2007
Infrastructures (chemins et routes, sentier de découverte, golf et autres zones anthropisées)	17,2 ha 3,6 %	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Gaden, 2007

Synthèse

Les milieux forestiers, majoritaires en termes de surface sur le site (figure 3), sont en bon état de conservation. De plus, il est intéressant de noter la forte homogénéité du milieu, étant donné que les deux habitats d'Intérêt Communautaire répertoriés constituent l'ensemble des formations boisées du site (hors saulaies marécageuses, plantations de résineux et tourbières boisées). Ces milieux constituent toujours un habitat privilégié pour bon nombre d'espèces patrimoniales (et non patrimoniales). La menace principale concernant la préservation du milieu concerne la pénétration non contrôlée dans le massif, pouvant déranger des espèces sensibles (tétraoonidés).

Le deuxième type de milieu le plus important en termes de surface est constitué par les zones agro-pastorales. Leur bon état de conservation témoigne des pratiques agricoles encore adaptées au maintien des habitats d'Intérêt Communautaire que constituent les prairies de fauche de montagne et les pelouses sèches. Notons qu'il existe aussi des habitats d'intérêt régional comme les prairies pâturées de montagne (*Gentiano luteae* – *Cynosuretum cristati*) et les prairies humides de fauche (*Trollio europaei* – *Cirsietum rivularis*).

Ces milieux constituent des zones de nidification, d'alimentation ou de refuge pour de nombreuses espèces d'Intérêt Communautaire, tant au niveau ornithologique, qu'entomologique. De plus, des espèces ne possédant pas de statut européen particulier comme le Tarier des prés (*Saxicola rubetra*), observé sur le site, témoignent de la bonne qualité du milieu, qui ne pourrait être altérée que par une évolution des pratiques agricoles (intensification : fauches précoces répétées, augmentation du niveau de fertilisation ; ou déprise).

Les zones humides, quant à elles apparaissent aussi en bon état de conservation et abritent de nombreux habitats d'Intérêt Communautaire, surtout liés aux milieux tourbeux.

Quelques espèces patrimoniales y ont été observées mais la richesse du site dépasse largement le cadre des espèces d'Intérêt Communautaire (voir tableau suivant). De plus, comme pour tous les autres types de milieux, la connaissance des espèces est non exhaustive (inventaire amphibiens à venir, inventaire ornithologique à effectuer etc...).

Ces zones exploitées par le passé ont souffert du drainage, même si les anciennes fosses d'extraction de la tourbe constituent un réseau intéressant de surfaces d'eau libre colonisées par des tremblants.

Le site est traversé du nord au sud par les deux cours d'eau qui se rejoignent au niveau des tourbières et qui contiennent des zones éparées de characées. Ces milieux pionniers qui ont besoin de lumière pour s'installer sont menacés par la qualité physique du cours d'eau qui, bien que reméandré au début des années 90, nécessite encore quelques améliorations de sa qualité physique (notamment pour limiter l'envasement du lit). Enfin, les uniques plans d'eau du site sont constitués par les lagunages de Prénovel et des Piards.

Les infrastructures sont, elles, représentées par le réseau de pistes forestières et agricoles ainsi que par les zones aménagées à des fins touristiques et de loisirs.

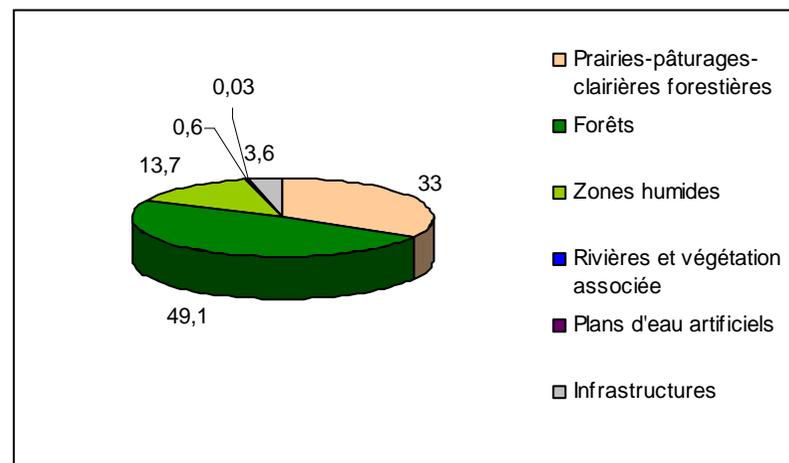


Figure 3 : Répartition des grands types de milieux de la Combe du Nanchez (en %).

2.2.2. Habitats naturels et espèces d'intérêt patrimonial (autres que habitats et espèces ayant justifié la désignation du site)

Tableau 5

<i>Habitats et espèces d'intérêt patrimonial</i>	<i>Quantification</i>	<i>Qualification Enjeux par rapport à Natura 2000</i>	<i>Source</i>
Espèces de l'annexe I de la directive 79/409 s'il s'agit d'une ZSC	7 mais inventaires exhaustifs à réaliser	<i>Gélinotte des bois, Chouette chevêchette, Milan royal, Milan noir, Pic noir, Pie-grièche écorcheur, Alouette lulu.</i> Espèces utilisant les HIC du site lors d'une partie ou de la totalité de leur cycle biologique.	Legay <i>et al.</i> , 2007 Voccia, 2008 Coat L., 2008
Espèces de l'annexe IV de la directive 92/43	5 à préciser et compléter	<i>Buxbaumie verte, Azuré du serpolet, Leucorrhine à gros thorax, Sonneur à ventre jaune, Chat forestier, Lynx.</i> Liens avec les autres habitats et espèces d'intérêt communautaire	Mora, 2008 Voccia, 2008 Philippe, 2005 Atelier de l'Environnement du Haut-Jura, 1986
Espèces de l'annexe V de la directive 92/43	2 à compléter	<i>Gentiane jaune, Lynx.</i> Liens avec les autres habitats et espèces d'intérêt communautaire	
Les autres habitats naturels	15 dont 3 d'intérêt régional	Habitats d'intérêt régional : - Prairies pâturées de montagne (<i>Gentiano luteae – Cynosuretum cristati</i>), - Prairies humides de fauche (<i>Trollio europaei – Cirsietum rivularis</i>), - Bas-marais acide (<i>Carici curtae - Agrostietum caninae</i>). Comparer à ceux de la liste nationale et ceux de L'UE (nombre en Europe)	Gaden, 2007
Les autres espèces végétales	13	- Annexe II CITES : 4 (<i>Dactylorhize de Traunsteiner, Epipactis des marais, Orchis incarna, Listère à feuilles ovales</i>), - Protection nationale : 4 (<i>Andromède à feuilles de polium, Œillet superbe, Drosera à feuilles rondes, Laîche des bourniers</i>), - Protection régionale : 4 (<i>Grassette commune, Laîche gazonnante : Carex cespitosa, Dactylorhize de Traunsteiner, Fritillaire pintade</i>) - Protection dans le Jura : 2 (<i>Aconit napel, Œillet superbe</i>).	CBFC INPN Gaden, 2007 Atelier de l'Environnement du Haut-Jura, 1986
Les autres espèces animales	Données non exhaustives et à compléter	- Convention de Berne : 3 (<i>Pie-grièche écorcheur, Alouette lulu, Tarier des prés</i>) - Protection nationale : 8 (<i>Solitaire, Cuivré de la bistorte, Nacré de la canneberge, Azuré du serpolet, Leucorrhine à gros thorax, Pie-grièche écorcheur, Alouette lulu, Tarier des prés</i>) - Liste rouge régionale (Rhopalocères et Odonates) : en danger : 2 (<i>Nacré de la canneberge, Leucorrhine à gros thorax</i>) vulnérable : 4 (<i>Solitaire, Cuivré de la bistorte, Azuré du serpolet, Leucorrhine douteuse</i>) quasi menacé : 11	Mora, à paraître Voccia, 2008 Legay <i>et al.</i> , 2007

<i>Habitats et espèces d'intérêt patrimonial</i>	<i>Quantification</i>	<i>Qualification Enjeux par rapport à Natura 2000</i>	<i>Source</i>
Les autres espèces animales chassées	11	Canard colvert, Bécassine des marais, Bécasse des bois, Grive musicienne, Merle noir, Pigeon ramier, Faisan de colchide, Lièvre, Chevreuil (soumis à plan de chasse), Sanglier, Chamois	Marillier, 2008
Les autres espèces animales pêchées	6	Truite fario, Vairon, Loche franche, Goujon, Able de Heckel, Tanche	Schultz, 2008

Synthèse

La diversité des milieux présents sur le site implique une richesse faunistique et floristique intéressante. Notons la présence de trois habitats d'intérêt régional qui méritent également d'être pris en compte dans les actions de gestion.

La qualité des milieux forestiers et des pâturages est de plus mise en avant par l'avifaune d'Intérêt Communautaire et les espèces des autres annexes de la Directive Habitats-Faune-Flore observées.

Enfin, les autres espèces patrimoniales recensées reflètent le bon état de conservation des milieux naturels du site Natura 2000. Une importante population de Solitaire a notamment été recensée. Le Nacré de la Canneberge est plus menacé sur le site.

Notons tout de même que nous ne disposons que de la cartographie des habitats et d'une étude entomologique (papillons de jour et libellules) des zones humides du site. Les autres données proviennent d'observations de naturalistes locaux.

Ceci met donc en avant les lacunes de ce tableau et les besoins d'inventaires de groupes non étudiés sur le site (amphibiens en cours). La richesse avifaunistique du site montre que la Combe du Nanchez mérite largement d'être désignée au titre de la Directive Oiseaux compte tenu des observations récoltées, qui mériteraient également d'être précisées.



Trace de Lynx en forêt des Piards
(photo Marie Voccia).

2.2.3. Habitats naturels d'Intérêt Communautaire

➤ Tableau récapitulatif

Tableau 6

Grands types de milieux	Habitats naturels d'intérêt communautaire identifiés dans le FSD	Code Natura 2000	Surface couverte par l'habitat		Etat de conservation	Source
			ha	%		
Pelouses et prairies	Pelouses calcicoles mésophiles de l'Est	6210-15	3,9	0,83	Bon	Gaden, 2007
	Pelouses calcicoles et marnicoles à tendance continentale	6210-21	0,2	0,04	Réduit : dépôts divers (remblais etc...)	Gaden, 2007
	Prairies fauchées montagnardes et subalpines des Alpes et du Jura	6520-4	63,96	13,54	Moyen (intensification sur certains secteurs)	Gaden, 2007
Milieux humides non tourbeux ou paratourbeux	Prés humides oligotrophiques sur sols paratourbeux basiques, submontagnards à montagnards continentaux	6410-3	8,23	1,74	Moyen (abandon des pratiques de gestion)	Gaden, 2007
	Mégaphorbiaies mésotrophes montagnardes	6430-2	8,53	1,81	Bon	Gaden, 2007
	Communautés à characées des eaux oligo-mésotrophes basiques	3140-1	Donnée non disponible	Donnée non disponible	Moyen (envasement)	Gaden, 2007
Tourbières	Végétation des tourbières hautes actives	7110-1*	9,16	1,94	Moyen (drainage asséchant le milieu)	Gaden, 2007
	Tourbières de transition et tremblants	7140-1	0,16	0,03	Bon	Gaden, 2007
	Pineraies tourbeuses de Pin à crochets	91 D0-3*	2,44	0,52	Bon	Gaden, 2007
	Pessières de contact des tourbières bombées	91 D0-4*	1,29	0,27	Bon mais habitat dérivant du drainage du milieu	Gaden, 2007
Milieux forestiers	Hêtraies, hêtraies-sapinières calciclinales à Orge d'Europe	9130-9	227,86	48,23	Excellent : 99,6 % Bon : 0,02 % Réduit : 0,38 %	Gaden, 2007
	Pessières à Doradille de lapiaz ou éboulis calcaires	9410-1	0,01	0,003	Bon	Gaden, 2007
TOTAL		12	325,75	68,95		Gaden, 2007

NB : - Les codes Natura 2000 présentant un * représentent un habitat d'Intérêt Communautaire prioritaire.

- Les pourcentages présentés ici sont exprimés par rapport à la surface totale du site, tandis que ceux présentés dans la synthèse p.51 sont exprimés en fonction de la surface totale d'habitats d'Intérêt Communautaire du site.

➤ Fiches descriptives des habitats d'Intérêt Communautaire

<i>Pelouses calcicoles mésophiles de l'Est</i>		Code Natura 2000 : 6210-15 Code Corine Biotopes :34.322	 <p style="font-size: small;">Photo : Marie Voccia</p>
<i>Gentiano verna</i> – <i>Brometum erecti</i>			
Description	<p><u>Physionomie</u> : Pelouse élevée à mi-rase, très recouvrante, dominée par le Brome dressé. Typique de l'étage montagnard, elles se développent sur sols calcaires et/ou marneux.</p>		
	<p><u>Répartition</u> : Habitat présent dans les massifs calcaires du quart nord-est de la France, encore bien représenté dans le massif jurassien. A l'échelle du site, il est peu fréquent et principalement cantonné au <i>cotat bossu</i>.</p> <p><i>Surface</i> : 3,9 ha – 0,83 %</p>		
	<p><u>Quelques espèces</u> : <i>Achillea millefolium</i>, <i>Brachypodium pinnatum</i>, <i>Bromus erectus</i>, <i>Cirsium acaule</i>, <i>Euphorbia flavicoma</i> subsp. <i>verrucosa</i>, <i>Galium verum</i>, <i>Gentiana lutea</i>, <i>Hippocrepis comosa</i>, <i>Koeleria pyramidata</i>, <i>Plantago media</i>, <i>Sanguisorba minor</i>, <i>Trifolium montanum</i>.</p>		
	<p><u>Dynamique – écologie</u> : Végétation secondaire liée au déboisement. L'absence de fauche ou de pâturage entraîne une évolution du groupement vers des formations dominées par le Brachypode penné, puis une colonisation rapide des ligneux.</p>		
<p><u>Etat de conservation</u> : Globalement bon bien que certains secteurs ne soient plus gérés.</p>		Objectifs de conservation	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir l'habitat dans son état de conservation actuel, - Maintenir et encourager une activité agricole extensive, - Limiter les activités humaines perturbantes voire destructrices (dans tous les cas les anticiper voire les organiser).
<p><u>Menaces</u></p> <p>L'intensification des pratiques de fauche ou un pâturage trop soutenu peut dégrader l'habitat. A l'inverse, l'abandon des pratiques agricoles mène à une installation rapide des ligneux. Il conviendra aussi de veiller à la non plantation ligneuse de cet habitat.</p>		Gestion préconisée	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir les pratiques agricoles actuelles tout en veillant à ne pas accroître le niveau de fertilisation actuel, l'idéal étant une absence totale de fertilisants, - Privilégier une fauche tardive afin de permettre à la flore d'arriver à maturité, - Restaurer une activité pastorale ou de fauche sur les secteurs en déprise (à définir selon le cas, mais dans tous les cas le chargement moyen annuel doit être compris entre 0,3 et 0,8 UGB/ha).

<p><i>Pelouses calcicoles et marnicoles à tendance continentale</i></p> <p><i>Chloro perfoliae – Brometum erecti</i></p>		<p>Code Natura 2000 : 6210-21 Code Corine Biotopes : 34.322 B</p>	 <p><i>Photo : J-L Gaden, Ecotope</i></p>
<p>Description</p>	<p><u>Physionomie</u> : Pelouse moyennement élevée, assez recouvrante, dominée par le Brome dressé et la Molinie bleue. On rencontre cet habitat jusqu'à l'étage montagnard inférieur, sur roches marneuses.</p>		
	<p><u>Répartition</u> : Bien représenté dans le quart nord-est de la France et dans le sud du Jura, l'habitat est très localisé sur le site (1 zone).</p> <p><i>Surface : 0,2 ha – 0,04 %</i></p>		
	<p><u>Quelques espèces</u> : <i>Briza media</i>, <i>Bromus erectus</i>, <i>Cirsium acaule</i>, <i>Molinia caerulea</i>, <i>Potentilla tabernaemontani</i>, <i>Prunella grandiflora</i>, <i>Teucrium chamaedrys</i>, <i>Seseli montanum</i>.</p>	<p>Objectifs de conservation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Stopper les dépôts de matériaux, - Restaurer l'habitat en éliminant les dépôts de matériaux , - Maintenir et encourager une activité agricole extensive, - Limiter les activités humaines perturbantes voire destructrices (dans tous les cas les anticiper voire les organiser). 	
	<p><u>Dynamique – écologie</u> : Formation secondaire liée au déboisement. L'absence de pâturage entraîne une évolution du groupement vers des formations denses dominées par le Brachypode penné et le Brome dressé, puis une colonisation rapide des ligneux.</p>		
<p><u>Etat de conservation</u> : Mauvais : dépôts divers (remblais etc...).</p>	<p>Gestion préconisée</p> <ul style="list-style-type: none"> - Restaurer une activité pastorale (le chargement moyen annuel doit être compris entre 0,3 et 0,8 UGB/ha). 		
<p>Menaces</p> <p>Dépôts de matériaux divers. Un pâturage trop soutenu peut dégrader l'habitat. A l'inverse, l'abandon des pratiques agricoles mène à une installation rapide des ligneux. Il conviendra aussi de veiller à la non plantation ligneuse de cet habitat.</p>			

<p>Prés humides oligotrophiques sur sols paratourbeux basiques, submontagnards à montagnards continentaux</p> <p><i>Trollio europaei – Molinietum caeruleae</i></p>		<p>Code Natura 2000 : 6410-3 Code Corine Biotopes : 37.311</p>	 <p>Photo : Marie Voccia</p>		
<p>Description</p>	<p>Physionomie : Groupement formé de végétation assez basse dominé par la Molinie bleue qui forme souvent des touradons, la plupart des autres espèces étant disséminées. On trouve cet habitat sur sols hydromorphes basiques oligotrophes où la nappe fluctue à faible profondeur, de l'étage collinéen à montagnard.</p>	<p>Objectifs de conservation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Restaurer les zones perturbées par le drainage, - Maintenir dans un état de conservation favorable les moliniaies non drainées, - Maintenir les mosaïques de milieux tourbeux auxquelles elles sont associées, - Maintenir le niveau hydrique des secteurs où l'habitat est présent, - Restaurer une activité agricole extensive sur ces milieux. 		
	<p>Répartition : On ne trouve la Moliniaie à Trolle d'Europe que dans le Jura (bien représenté) et peut-être en Savoie. Il reste relativement rare en France. A l'échelle du site Natura 2000, l'habitat est peu représenté.</p> <p>Surface : 8,23 ha – 1,74 %</p>		<p>Gestion préconisée</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rehausser le niveau de la nappe dans les zones qui ont été drainées, - Limiter le développement des ligneux et exclure toute plantation nouvelle, - Broyage préalable des zones à touradons avant de remettre en pâturage les zones en déprise ou d'effectuer une fauche tardive exportatrice. 	
	<p>Quelques espèces : <i>Galium boreale</i>, <i>Molinia caerulea</i>, <i>Sanguisorba officinalis</i>, <i>Serratula tinctoria</i>, <i>Swertia perennis</i>, <i>Trollius europaeus</i> Espèces protégées : <i>Dianthus superbus</i> subsp. <i>autumnalis</i>.</p>				
	<p>Dynamique – écologie : Cet habitat peut dériver de la fauche des mégaphorbiaies. L'assèchement peut entraîner l'invasion du milieu par la molinie qui se développe aux dépens d'autres espèces végétales, puis un embroussaillage du milieu. La fertilisation peut faire évoluer le groupement vers le <i>Trollio europaei – Cirsietum rivularis</i>.</p>				
<p>Menaces</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Drainage et toute action conduisant à l'assèchement du milieu, - Eutrophisation du milieu, - Plantation de ligneux (résineux en particulier), - Piétinement, tassement. 				

Mégaphorbiaies mésotrophes montagnardes		Code Natura 2000 : 6430-2 Code Corine Biotopes : 37.1	 <p>Photo : Marie Voccia</p>
<i>Aconito nappelli – Filipenduletum ulmariae</i>			
Description	Physionomie : Groupement composé de végétation élevée, luxuriante, liée aux cours d'eau, sur sols engorgés soumis à des crues périodiques.		
	Répartition : Largement représenté à l'étage montagnard en France, cet habitat est aussi bien représenté en périphérie des tourbières du site. <i>Surface : 8,53 ha - 1,81 %</i>		
	Quelques espèces : <i>Aconitum napellus</i> , <i>Deschampsia cespitosa</i> , <i>Filipendula ulmaria</i> , <i>Petasite hybridus</i> , <i>Polygonum bistorta</i> , <i>Trollius europaeus</i>	Objectifs de conservation	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir l'habitat dans un état de conservation favorable, - Maintenir le niveau hydrique des secteurs où l'habitat est présent, - Restaurer le fonctionnement hydrologique initial des zones drainées, - Maintenir une exploitation agricole extensive à proximité
	Dynamique – écologie : Les mégaphorbiaies dérivent des forêts alluviales détruites par l'action anthropique. On les retrouve donc aux abords des cours d'eau et zones humides ainsi qu'en lisières des forêts marécageuses. L'habitat disparaît sous les actions anthropiques (fauche, fertilisation, pâturage, drainage).		
Etat de conservation : Globalement bon.			
Menaces	<ul style="list-style-type: none"> - Transformation progressive en prairie exploitée, - Drainage ou toute action conduisant à l'assèchement du milieu, - Travaux amenant une réduction du champ d'inondation, - Travaux de rectification des cours d'eau ou modification des berges, - Eutrophisation (peut contribuer à une banalisation de la flore). 	Gestion préconisée	<ul style="list-style-type: none"> - Ne pas exploiter les mégaphorbiaies, - Veiller à la protection de l'hydrosystème (pas de drainage, de modification du lit et des berges), - Encourager les pratiques agricoles extensives en périphérie de l'habitat, - Exclure toute plantation (notamment de résineux), - Surveiller et lutter contre les espèces invasives qui peuvent prendre la place des mégaphorbiaies (Renouée du Japon etc...).

<p>Prairies fauchées montagnardes et subalpines des Alpes et du Jura</p> <p><i>Euphorbio brittingeri – Trisetetum flavescens brometosum mollis</i></p>		<p>Code Natura 2000 : 6520-4 Code Corine Biotopes : 38.3</p>	 <p><i>Photo : Marie Voccia</i></p>	
<p>Description</p>	<p>Physionomie : Prairies de l'étage montagnard moyen à subalpin, sur calcaires ou marnes, à biomasse élevée et stratification nette entre graminées et ombellifères et herbes plus basses (petites graminées, espèces rampantes etc...).</p>	<p>Objectifs de conservation</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir l'habitat dans un bon état de conservation, - Maintenir et encourager une activité agricole extensive,
	<p>Répartition : Ce type de prairie devient de plus en plus rare aussi bien en France que dans le massif du Jura à cause de l'intensification des pratiques agricoles. A l'échelle du site, l'habitat est encore bien représenté.</p> <p>Surface : 63,96 ha – 13,54 %</p>		<p>Gestion préconisée</p>	
	<p>Quelques espèces : <i>Euphorbia flavicoma subsp. verrucosa</i>, <i>Geranium sylvaticum</i>, <i>Heracleum sphondylium</i>, <i>Polygonum bistorta</i>, <i>Rhinanthus alectorolophus</i>, <i>Trisetum flavescens</i>, <i>Trollius europaeus</i>.</p>	<p>Dynamique – écologie : Habitat dérivant de pelouses oligotrophiques neutrophiles à calcicoles montagnardes du <i>Mesobromion erecti</i> par fertilisation et fauche. L'abandon des pratiques entraîne un retour vers ce type de formation. Une intensification des pratiques fait dériver l'habitat vers des prairies dominées par l'avoine élevée.</p>		
	<p>Etat de conservation : Moyen. Certains secteurs sont encore bien conservés, mais on constate tout de même un traitement intensifié avec fertilisations et fauches régulières sur plusieurs parcelles, très riches en Avoine élevée, signe d'eutrophisation.</p>	<p>Menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> - Intensification des pratiques agricoles : fauches répétées et précoces et accroissement du niveau de fertilisation qui diminue le nombre d'espèces du groupement, - Abandon ou irrégularité des pratiques de fauche qui entraîne un changement plus ou moins favorable à la recolonisation des ligneux. 		

Végétation des tourbières hautes actives		Code Natura 2000 : 7110-1*	
Sphagnetum magellanici		Code Corine Biotopes : 51.1111	
Description	<p>Physionomie : Les tourbières hautes, ou haut-marais sont des milieux acides, pauvres en éléments minéraux et entièrement alimentés par les eaux de pluie. On ne les rencontre que dans des régions à bilan hydrique positif, principalement à l'étage montagnard. Les tourbières hautes sont constituées de buttes de Sphaignes (élément typique de l'habitat) et de dépressions (gouilles). Les Sphaignes étant à l'origine même des buttes et participent en permanence à leur croissance. Dans leur stade terminal, ces communautés de tourbières hautes actives peuvent se voir coloniser par les ligneux à la faveur de l'assèchement du substrat.</p>		 <p style="font-size: small;">Photo : Marie Voccia</p>
	<p>Répartition : Habitat présent en France sur une grande partie du territoire avec de fortes concentrations à l'étage montagnard, même si on le rencontre aussi à l'étage planitiaire et collinéen. Les zones de haut-marais sont très localisées sur le site.</p> <p>Surface : 9,16 ha – 1,94 %</p>		<p>Description <i>Etat de conservation</i> : Moyen : le drainage semble responsable des dégradations constatées.</p>
	<p>Quelques espèces : <i>Andromeda polifolia</i>, <i>Drosera rotundifolia</i>, <i>Eriophorum vaginatum</i>, <i>Sphagnum capillifolium</i>, <i>Sphagnum magellanicum</i>, <i>Sphagnum rubellum</i>, <i>Vaccinium oxycoccos</i>.</p>		<p>Menaces</p> <p>L'habitat a connu une forte régression au cours des dernières décennies à cause :</p> <ul style="list-style-type: none"> - du boisement artificiel (enrésinement), - de l'extraction de tourbe (drainage et creusement), - de pratiques de brûlis dirigé, - de surpâturage ou d'abandon des pratiques d'entretien, - de creusement de plans d'eau,
	<p>Dynamique – écologie : Les buttes de sphaignes, ombrotrophes (alimentées par les eaux de pluie), constituent le stade optimum de la dynamique de la végétation des haut-marais. Elles dérivent de l'évolution des stades antérieurs aquatiques ou hydrophiles minérotrophes (alimenté par les eaux de ruissellement) en s'affranchissant progressivement de l'alimentation hydrique de la nappe. L'hydromorphie de surface diminue à mesure que la tourbe s'accumule, entraînant une minéralisation progressive favorable au développement d'Ericacées du type <i>Vaccinium</i> sp. et <i>Erica</i> sp. Qui constituent les stades précoces du boisement de la tourbière, stade terminal de son évolution.</p>		<p>Objectifs de conservation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintenir ou restaurer l'habitat et la mosaïque d'habitats tourbeux associés dans un état de conservation favorable, - Rétablir le caractère humides de cet habitat, - Encourager les pratiques agricoles extensives à proximité
		<p>Gestion préconisée</p> <ul style="list-style-type: none"> - Restaurer le fonctionnement hydrologique naturel de cet habitat et des habitats associés, - Eviter le piétinement, - Sur les zones sénéscentes : diversifier les communautés végétales voir les régénérer par étrépage et création de surfaces d'eau libre, - Maîtriser l'envahissement des ligneux, - Encourager les pratiques agricoles extensives à proximité. 	

Tourbières de transition et tremblants		Code Natura 2000 : 7140-1	
Caricion lasiocarpae		Code Corine Biotopes : 54.5	
Description	Physionomie : Habitat de transition entre les groupements aquatiques et les buttes à Sphaignes des tourbières hautes, se trouvant en bordure des dépressions aquatiques ou formant des radeaux flottants sur certaines pièces d'eau. L'alimentation en eau est mixte : à la fois minérotrophe et ombrotrophe et la végétation essentiellement composée de Cypéracées et de mousses.		<i>Photo : Marie Voccia</i>
	Répartition : Cet habitat se développe sur une large partie du territoire mais trouve son optimum dans les stations de moyenne montagne, notamment dans le Jura, les Vosges, les Alpes du nord, le Massif central ou les Pyrénées, ainsi qu'en Corse. Sur la Combe du Nanchez il est cantonné aux anciennes fosses d'extraction de la tourbe.		
	Surface : 0,16 ha – 0,03 %		
	Quelques espèces : <i>Carex limosa</i> , <i>Drosera rotundifolia</i> , <i>Carex rostrata</i> , <i>Menyanthes trifoliata</i> , <i>Sphagnum</i> sp.		
Objectifs de conservation	Dynamique – écologie : Ce groupement se développe dans trois situations : - transition spatiale entre les tourbières basses alcalines et les hauts-marais acides, - au sein des tourbières basses alcalines et des hauts-marais (bordure de gouilles et de fossés), souvent en mosaïque avec d'autres groupements de tourbières, - dans les processus d'atterrissement des pièces d'eau qui se voient colonisées par un radeau flottant.		<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir l'habitat dans un état de conservation favorable, - Maintenir voire restaurer le fonctionnement hydrologique naturel des tourbières, - Garantir voire améliorer la qualité des eaux.
	Etat de conservation : Globalement bon.		Gestion préconisée
Menaces	<ul style="list-style-type: none"> - Atteintes d'origine anthropique : drainage, plantations, eutrophisation, - Modifications des propriétés physico-chimiques des eaux d'alimentation, - Habitat sensible au piétinement, - Envahissement par les ligneux. 		

<i>Pineraies tourbeuses de Pin à crochets</i> <i>Sphagno - pinetum uncinatae</i>		Code Natura 2000 : 91D0-3* Code Corine Biotopes : 44.A3	 <p style="font-size: small; margin-top: 5px;">Photo : Marie Voccia</p>
Description	<p><u>Physionomie</u> : Peuplement arborescent des tourbières bombées dominé par le Pin à crochets. La strate basse est dominée par les Ericacées (myrtilles, callune) et le tapis muscinal est omniprésent.</p>	Objectifs de conservation	
	<p><u>Répartition</u> : La pinède à crochets est présente dans le Jura, les Alpes du Nord, l'Auvergne, les Pyrénées et rare dans les Vosges. Sur le site, elle occupe le centre de la tourbière principale.</p> <p><i>Surface : 2,44 ha – 0,52 %</i></p>		
	<p><u>Quelques espèces</u> : <i>Betula pubescens</i>, <i>Calluna vulgaris</i>, <i>Eriophorum vaginatum</i>, <i>Pinus uncinata</i>, <i>Sphagnum</i> sp., <i>Vaccinium uliginosum</i>.</p>		
	<p><u>Dynamique – écologie</u> : Le Pin à crochets s'installe directement dans les zones centrales de la tourbière bombée, tandis qu'une phase pionnière à Bouleau peut être constatée sur les zones périphériques du haut-marais. Le drainage fait évoluer le haut-marais vers des formations secondaires de pessière tourbeuse.</p>		
Menaces	<p><u>Etat de conservation</u> : Bon même si d'anciens drains ont probablement encore des effets.</p>	Gestion préconisée	<ul style="list-style-type: none"> - Neutraliser les drains actifs, - Encourager une activité agricole extensive à proximité (limitation d'intrants), - Protéger voire améliorer la qualité de l'eau : supprimer les sources de pollution organique des eaux, - Eviter toute coupe à blanc de peuplements forestiers voisins afin de limiter le ruissellement de particules, - Surveiller la dynamique de l'Epicéa des pessières de contact.
	<ul style="list-style-type: none"> - Drainage, - Eutrophisation des eaux, - Attaques de Scolytes. 		

<p>Pessières de contact des tourbières bombées</p> <p><i>Sphagno – Piceetum abietis (et sous association betuletosum)</i></p>		<p>Code Natura 2000 : 91D0-4* Code Corine Biotopes : 44.A4</p>	 <p>Photo : Marie Voccia</p>	
<p>Description</p>	<p>Physionomie : Pessières des tourbières bombées dominées par l'Épicéa, le Sapin et éventuellement le Bouleau pubescent. Le sous-bois est couvert par les myrtilles et les mousses.</p>	<p>Objectifs de conservation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir l'habitat dans un état de conservation favorable, - Restaurer un fonctionnement hydraulique naturel, - Maintenir voire améliorer la qualité des eaux. 	
	<p>Répartition : On retrouve cet habitat dans le Jura, les Vosges et les Alpes du nord. Rare et très fragmentaire sur le site.</p> <p>Surface : 1,29 – 0,27 %</p>		<p>Gestion préconisée</p> <ul style="list-style-type: none"> - Neutraliser les drains actifs, - Encourager les pratiques agricoles extensives à proximité des zones humides, - Éliminer les sources de pollution organique des eaux. <p>En cas de gestion des peuplements :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adapter les méthodes d'exploitation / débardage à la portance du sol (effectuer les travaux sur sol sec ou gelé, débardage par traction animale ou par treuil), - Favoriser le mélange des essences et une structure irrégulière, - Conserver les trouées existantes de bas-marais ou mégaphorbiaies, - Éviter les coupes à blanc, - Proscrire les plantations. 	
	<p>Quelques espèces : <i>Betula pubescens</i>, <i>Picea abies</i>, <i>Vaccinium myrtillus</i>, <i>V. uliginosum</i>, <i>V. vitis-idaea</i>.</p> <p>Dynamique – écologie : Spontanément, l'Épicéa colonise progressivement les stades pionniers à Bouleau pubescent. Lorsque la tourbière a été drainée, cet habitat s'implante à la place de la pinède à crochets. Il devient donc un habitat secondaire, résultant de la dégradation de la pinède.</p> <p>État de conservation : Bon, mais il semblerait que l'on soit en présence du faciès secondaire résultant du drainage et non de l'habitat spontané.</p>			
<p>Menaces</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Drainage - Méthodes d'exploitation/débardage inadaptées à la faible portance du sol, - Dégradation de la qualité de l'eau. 			

Hêtraies, hêtraies-sapinières calciclinales à Orge d'Europe <i>Hordelymo europae – Fagetum sylvaticae</i>		Code Natura 2000 : 9130-9 Code Corine Biotopes : 41.131	 <p style="font-size: small; margin-top: 5px;">Photo : J-L Gaden, Ecotope</p>	
Description	<p>Physionomie : Futaie mélangée dont la strate arborée est composée de Hêtre, Sapin, Frêne, Erables et Alisier blanc. La strate herbacée est caractérisée par l'abondance d'Orge d'Europe.</p>	Objectifs de conservation		
	<p>Répartition : Habitat cantonné aux massifs du Jura et des Préalpes du Nord (Chartreuse, Vercors). Il est très abondant sur le site.</p> <p>Surface : 227,86 ha – 48,23 %</p>			Gestion préconisée
	<p>Quelques espèces : <i>Abies alba</i>, <i>Asarum europaeum</i>, <i>Fagus sylvatica</i>, <i>Galium odoratum</i>, <i>Hordelymus europaeus</i>, <i>Prenanthes purpurea</i>, <i>Sorbus aria</i>.</p> <p>Dynamique – écologie : Après abandon des pratiques agro-pastorales, succession des stades de pelouse préforestière, fruticée et espèces arborescentes pionnières (Frêne, Erables) puis de stade de forêt mature (Hêtre, Sapin).</p>			
Menaces	<p>Etat de conservation : Bon : traitement en futaie jardinée.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Extensions des surfaces plantées en résineux, - Changements des pratiques de gestion. 	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion en futaie jardinée, - Eviter de pratiquer des coupes à blanc, préférer les interventions par petites ouvertures, - Limiter l'énrésinement au niveau actuel, 		

Pessières à Doradille de lapiaz ou éboulis calcaires

Code Natura 2000 : **9410-1**
Code Corine Biotopes : 42.215

Asplenio viride – Piceetum abietis



Description	<p>Physionomie : Pessière installée sur blocs calcaires, lapiaz, recouverts d’humus, de mousses et de Myrtilles. C’est une futaie dominée par l’Epicéa, accompagné du Sapin, Bouleau verruqueux, Sorbier des oiseleurs, Alisier blanc et Erable sycomore. La strate arbustive est recouvrante et la strate herbacée dominée par la Myrtille en tapis dense. Les mousses et l’humus brut recouvrent les blocs en tapis.</p>	Objectifs de conservation	<p>- Maintenir l’habitat dans un bon état de conservation : milieu de vie des tétraonidés (Gélinotte des bois et Grand Tétrás).</p>
	<p>Répartition : Jura (2^e plateau et Haute-Chaîne) et Préalpes calcaires du Nord (Chartreuse, Vercors). L’habitat est très localisé sur le site et en quantité marginale par rapport à la Hêtraie-sapinière qui domine sur le site.</p> <p>Surface : 0,01 ha – 0,003 %</p>		
	<p>Quelques espèces : <i>Abies alba</i>, <i>Asplenium viride</i>, <i>Hylocomium splendens</i>, <i>Picea abies</i>, <i>Plagiochila asploides</i>, <i>Ptilium crista-castrensis</i>, <i>Sorbus aria</i>, <i>Sorbus aucuparia</i>.</p>		
	<p>Dynamique – écologie : Il existe tout d’abord une phase pionnière de colonisation par les lichens et bryophytes qui forment le tapis de matière organique nécessaire à l’installation d’une pelouse xérophile. L’accumulation de la matière organique qui se décompose mal à cause du froid permet l’arrivée des ligneux comme l’Epicéa et le Sorbier des oiseleurs.</p> <p>Etat de conservation : Bon.</p>		
Menaces	<p>Habitat stable à dynamique lente. Peu de menaces potentielles, sauf une conversion en plantation de résineux et des coupes rases.</p>	Gestion préconisée	<p>- Maintien du traitement en futaie jardinée à défaut d’une non exploitation de l’habitat (compte tenu de sa fragilité), - Maintien du mélange résineux-feuillus, - Maintien de bois mort pour faciliter la régénération du peuplement, - Proscrire toute plantation, - Adapter les périodes de coupes et travaux aux périodes de sensibilité des tétraonidés : proscrire tout travail entre le 1^{er} avril et le 30 juin.</p>

<p>Communautés à characées des eaux oligo-mésotrophes basiques</p> <p><i>Charetum vulgaris</i></p>		<p>Code Natura 2000 : 3140-1 Code Corine Biotopes : 22.441</p>		
<p>Description</p>	<p>Physionomie : Formations pionnières, héliophiles de charophycées, denses ou ouvertes, s’observant surtout à l’état monospécifique.</p>	<p>Objectifs de conservation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir l’habitat dans un bon état de conservation, - Maintenir voir améliorer la qualité des eaux, - Veiller au maintien de l’intégrité physique du cours d’eau, - Surveiller le développement d’espèces pouvant contribuer à faire régresser voire même éliminer l’habitat. 	
	<p>Répartition : Ces formations sont présentes dans le lit du Nanchez et ponctuellement dans les sources.</p> <p>Surface : <i>non défini</i></p>		<p>Gestion préconisée</p> <ul style="list-style-type: none"> - Supprimer les sources de dégradation de la qualité de l’eau, - Eviter de porter des atteintes à l’intégrité physique du cours d’eau (curage, piétinement par les animaux), - Localiser précisément les stations où l’habitat est présent et évaluer les modalités de maintien de l’habitat (compétition éventuelle avec d’autres espèces). 	
	<p>Quelques espèces : <i>Chara vulgaris</i>, <i>Chara</i> sp.</p>			
	<p>Dynamique – écologie : Formations pionnières colonisant les milieux aquatiques vierges. Elles présentent soit un caractère transitoire de colonisation du milieu (formations monospécifiques), soit un caractère plus définitif (formations polyspécifiques). Sur calcaire, on observe rapidement une évolution vers un type de végétation fermée monospécifique auquel succède, si les conditions écologiques sont favorables, l’établissement de végétaux supérieurs.</p>			
<p>Menaces</p>	<p>Etat de conservation : Moyen, l’envasement du ruisseau limite le développement de l’habitat.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mauvaise qualité des eaux : pollutions par des engrais, herbicides et charge organique accrue des eaux, - Envasement du lit du cours d’eau, - Assèchement du cours d’eau, - Piétinement du lit mineur, - Compétition avec d’autres plantes aquatiques : manque de luminosité. 			

2.2.4. Espèces d'Intérêt Communautaire (Directive 92/43 annexes 2, 4, 5)

Tableau 7

Nom des espèces d'intérêt communautaire	Nom commun de l'espèce	Code Natura 2000 de l'espèce	Estimation de la population	Structure et fonctionnalité de la population. Habitat de l'espèce	État de conservation à l'issu de l'inventaire	État de conservation à l'échelle biogéographique	Origine des données
<i>Lycaena helle</i>	<i>Cuivré de la Bistorte</i>	4038	Une quinzaine d'individus	Population relativement stable, mais les populations sont localisées du fait du développement modéré des zones extensives hébergeant la Renouée bistorte.	Défavorable inadéquat	Mauvais	Mora F., 2008
<i>Maculinea arion</i>	<i>Azuré du serpolet</i>	/	Donnée non disponible	La présence de l'espèce dans les zones tourbeuses indique qu'une population doit exister dans les zones sèches, habitat de l'espèce. Le statut de l'Azuré du serpolet reste donc à préciser sur le site.	Inconnu	En régression	Mora F., 2008
<i>Leucorrhinia pectoralis</i>	<i>Leucorrhine à gros thorax</i>	1042	Donnée non disponible	L'espèce est présente historiquement sur le site. Les causes de son absence lors des dernières prospections restent à déterminer (conditions météo, échanges entre sites voisins etc...). Son statut reste donc à préciser.	Inconnu	Inconnu, populations disséminées à l'échelle de la France (Est, Champagne-Ardenne, Centre).	Mora F., 2008
<i>Bombina variegata</i>	<i>Sonneur à ventre jaune</i>	1193	Donnée non disponible	Présence historique de l'espèce à proximité des zones humides. Son statut reste à préciser.	Inventaire à réaliser	Mauvais : régression généralisée	Cahiers d'habitats Atelier de l'Environnement du Haut-Jura, 1986
<i>Lynx lynx</i>	<i>Lynx boréal</i>	1361	Donnée non disponible	Le site est connu comme zone d'alimentation et constitue une importante zone de passage de l'espèce (corridor). Aucun signe de reproduction du Lynx sur le site n'a été signalé.	Inconnu	Favorable, mais espèce sensible à la fragmentation de son habitat.	Coat, 2008 Voccia, 2008
<i>Buxbaumia viridis</i>	<i>Buxbaumie verte</i>	1386	5 sporophytes connus, à préciser sur l'ensemble du site.	A définir	Inventaire à réaliser	Rare au niveau mondial, menacé en Europe	Philippe, 2005 Philippe, 2008

NB : Seules les espèces ayant été identifiées par un inventaire sont l'objet d'une « fiche espèce ». Pour les autres espèces des fiches seront élaborées lorsque leur statut sera établi sur le site, la mention de leur présence ne provenant pour l'instant que d'observations naturalistes éparées.

Cuivré de la Bistorte (<i>Lycaena helle</i>)		Code Natura 2000 : 4038 Protection nationale Livre rouge français : en danger		
Description	<p><u>Identification :</u></p> <p>Adulte : Considéré comme l'un des plus petits papillons diurnes de France, on le reconnaît au dessous de ses ailes orange avec des points noirs et une ligne de chevrons noirs bordés de blanc. Le dessus des ailes est brun noir et orange avec un chatoyement violet et une bande orange sur les ailes postérieures. La femelle possède un reflet violacé moins prononcé.</p> <p>Chenille : De forme ovale et allongée, elle est vert clair avec une ligne dorsale foncée comprise entre deux lignes blanches et jaunâtres. Elle possède de petites soies courtes et serrées sur le corps.</p> <p>Œuf : Sphériques et blanchâtres, la surface des œufs est entièrement alvéolée comme une balle de golf.</p>		Description	<p><u>Etat de conservation :</u> L'état de conservation est considéré comme défavorable au niveau national. A l'échelle du site, malgré la relative stabilité de la population, les conditions d'expansion de la population sont limitées en raison du développement modéré des zones extensives hébergeant la bistorte.</p>
	<p><u>Habitat et écologie :</u></p> <p>Adulte : On le retrouve dans les zones de lisière forestière : prairies marécageuses, hautes herbes du bord des eaux, clairières humides et bordures de tourbières. L'espèce n'effectue qu'une seule génération d'adultes par an, de mai à mi-juillet.</p> <p>Chenille : La chenille partage les mêmes habitats que l'adulte et vit dans les zones où la Renouée bistorte est abondante sur la face inférieure des feuilles, de mi-mai à début août.</p>			
	<p><u>Cycle du papillon :</u></p> <p>janv févr mars avril mai juin juil août sept oct nov déc</p> <p style="text-align: center;"> Adulte Oeuf Chenille en activité Chrysalide </p>		Menaces	<ul style="list-style-type: none"> - Intensification des pratiques agricoles (fumure : changement de la composition floristique ; fauches précoces : cycle du papillon incomplet), - Drainage des zones humides, - Boisement.
	<p><u>Répartition:</u> Distribution française très morcelée (Pyrénées, Massif Central, quart nord-est). Ses populations, même si parfois abondantes, sont toujours fragmentées. L'essentiel de la population est concentré dans une prairie humide non loin des dolines où se déverse le trop plein du Nanchez.</p>		Gestion préconisée	<p><i>Préserver les prairies riches en Renouée bistorte en :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintenant les pratiques agricoles extensives, - Mettant en place des zones tampon entre zones humides et espaces agricoles, - Evitant tout drainage et restaurant les zones drainées, - Maintenant ouverts les milieux en déprise par des opérations de débroussaillage, - Effectuant un suivi des populations.



Photo : Marie Voccia

Azuré du serpolet (<i>Maculinea arion</i>)		Annexe IV Directive Habitats Protection nationale Livre rouge français : en danger	
Description	<p>Identification :</p> <p>Adulte : Dessous des ailes avec deux rangées de points près de la marge. Dessus bleu avec des points noirs et une bordure gris sombre de largeur variable. Les mâles et femelles sont identiques.</p> <p>Chenille : Fusiforme de couleur rose à beige avec des raies plus claires. Elle est couverte de poils courts transparents et devient blanche pendant son développement dans la fourmilière.</p> <p>Œuf : Blanchâtre à vert, finement alvéolé, il est déposé sur les fleurs de Serpolet ou d'Origan.</p>		
	<p>Habitat et écologie :</p> <p>Adulte : Milieux secs favorables au développement du Serpolet : pelouses sèches rases (nord de l'aire de répartition), prairies maigres, friches herbeuses et ourlets fleuris envahis par l'Origan, lisières de bois clairs jusqu'à 2400m.</p> <p>Chenille : Pendant les premiers stades elle reste camouflée dans les inflorescences du Serpolet ou de l'Origan et se nourrit des bourgeons floraux. Parvenue au quatrième stade, la chenille se laisse tomber au sol et produit un miellat qui attire les fourmis de l'espèce <i>Myrmica sabuleti</i>. La fourmi prenant la chenille pour une congénère emmène celle-ci dans la fourmilière où elle se nourrit d'œufs, larves et nymphes de fourmis. Elle hiverne dans la fourmilière et s'y nymphose au début de l'été. Elle devra ensuite sortir de la fourmilière rapidement.</p>	Description	<p>Etat de conservation : Donnée non disponible. Espèces historiquement présente sur le site mais inféodée aux zones sèches. L'absence de l'espèce n'est pas identifiée comme une disparition réelle, l'étude concernant uniquement les zones humides. Son statut reste donc à préciser.</p>
	<p>Cycle du papillon :</p> <p>janv févr mars avril mai juin juil août sept oct nov déc</p> <p style="text-align: center;"> Adulte Oeuf Chenille à l'extérieur Chenille dans la fourmilière Chrysalide </p>	Menaces	<ul style="list-style-type: none"> - Déprise agricole : fermeture du milieu défavorable à la fourmi et au papillon, - Intensification des pratiques agricoles : chargement de la parcelle trop important, - Plantations des pelouses sèches,
	<p>Répartition: L'espèce est en régression en France et assez localisée, même si les populations peuvent être importantes localement. Sur le site, l'espèce n'a pas été revue lors du dernier inventaire en 2006-2007. Des investigations complémentaires seraient nécessaires afin de déterminer la présence ou non d'une population.</p>	Gestion préconisée	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir une activité agricole extensive sur les zones hébergeant l'espèce et la fourmi (absence de fertilisation et période de fauche adaptée), - Débroussailler les secteurs en déprise, - Proscrire toute plantation et mise en culture, - Préserver les fourmilères, - Rechercher les populations sur le site et effectuer un suivi de celles-ci.

<p>Leucorrhine à gros thorax (<i>Leucorrhina pectoralis</i>)</p>		<p>Code Natura 2000 : 1042 Annexe II de la Convention de Berne Protection nationale Livre rouge français : en danger</p>			
<p>Description</p>		<p>Identification : Adulte : Abdomen cylindrique et allongé (23-27 mm), thorax assez volumineux, noir avec des tâches latérales jaunes ou brunes. Le mâle porte une tâche jaune citron sur le 7^e segment. Les ailes postérieures (30-33 mm) sont plus larges à la base. Larve et exuvie : Longueur du corps de 21 à 23 mm, tête aux yeux pyriformes. Le dessous de l'abdomen présente des zones sombres ou des dessins bien marqués. De petites épines dorsales sont implantées sur les segments 3 à 8 et des épines latérales sur les segments 8 et 9.</p>		<p>Description</p> <p>Etat de conservation : Donnée non disponible. L'espèce est présente historiquement sur le site. Les causes de son absence lors des dernières prospections restent à déterminer (conditions météo, échanges entre sites voisins etc...). Son statut reste donc à préciser.</p>	
		<p>Habitat et écologie : Adulte : Fréquente les eaux oligotrophes* ou mésotrophes*, moyennement végétalisées, fréquemment acides, situés dans un environnement assez ouvert mais présentant de petites zones boisées ou des secteurs forestiers. Larve : Affectionne les endroits peu profonds et ensoleillés qui se réchauffent rapidement au printemps. Elles se tiennent parmi les hydrophytes* ou à la base des hélophytes*.</p>		<p>Menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evolution naturelle : compétition avec d'autres espèces, fermeture du milieu (eutrophisation naturelle, végétalisation), - Pollution des eaux, - Drainage des zones humides, - Entretien ou exploitation intensive des berges et parcelles agricoles périphériques, - Empoisonnement des mares et étangs (prédation). 	
		<p>Cycle biologique : Vol : début mai à fin juillet, Ponte et développement : De mi-mai à fin juillet. Les œufs tombent des plantes aquatiques au fond de l'eau. Le développement embryonnaire dure environ 1 mois, le développement larvaire 2 ans parfois 3. Métamorphose : les émergences commencent à partir de début mai. Activité : Le jeune adulte s'éloigne la dizaine de jours nécessaire à sa maturation sexuelle. Il se tient dans les zones abritées, ensoleillées et riches en insectes. Les mâles sexuellement matures recherchent un milieu favorable peu ou pas occupé par des congénères. Après l'accouplement, la femelle recherche un endroit pour pondre en volant à quelques centimètres de l'eau, y trempant ici et là l'extrémité de son abdomen. Alimentation : Carnassière, l'espèce se nourrit de macroinvertébrés benthiques au stade larvaire et de petits insectes volants au stade adulte.</p>		<p>Gestion préconisée</p> <ul style="list-style-type: none"> - Encourager les pratiques agricoles extensives et la mise en place de bandes tampon entre zones humides et parcelles agricoles, - Neutraliser les drains actifs, - Maintenir l'ouverture des milieux humides, - Ouvrir les milieux embroussaillés, - Créer un réseau de surfaces d'eau libre, - Maintenir la qualité des eaux et supprimer les sources éventuelles de pollution, - Proscrire toute introduction de poissons dans les zones d'eau libre, - Rechercher les populations de Leucorrhine à gros thorax sur le site. 	
		<p>Répartition: On retrouve la Leucorrhine à gros thorax de l'Europe moyenne et septentrionale jusqu'en Asie et Mongolie. La France constitue l'extrême limite ouest de son aire de répartition même si des défauts de prospections ne permettent pas de connaître son évolution. L'espèce est tout de même présente dans le nord-est et l'est de la France, dans le centre-ouest, en Aquitaine et dans le Puy-de-Dôme.</p>			

Synthèse des tableaux 6 et 7

La Combe du Nanchez, de grand intérêt patrimonial, comprend sur environ 70 % de sa surface, des habitats d'Intérêt Communautaire (figure 4).

La figure 5 permet de décliner ce chiffre selon les différents types de milieu du site. Il apparaît ainsi que les milieux forestiers, tous d'Intérêt Communautaire, représentent 70 % des HIC et sont en excellent état de conservation.

Les milieux agro-pastoraux comptent pour environ 20 % des habitats patrimoniaux, mais leur état de conservation est plus nuancé. Cette observation s'explique par certaines pratiques agricoles qui tendent à être plus intensives que ce que peuvent supporter les milieux pour se maintenir dans un bon état de conservation. Néanmoins, l'état de ces milieux reste globalement satisfaisant.

Enfin, malgré leur intérêt patrimonial très élevé, les zones humides tourbeuses et non tourbeuses d'Intérêt Communautaire représentent tout de même 10 % des HIC du site.

La figure 6 ci-dessous et le tableau 6 p.34 montrent que le site comprend 12 Habitats

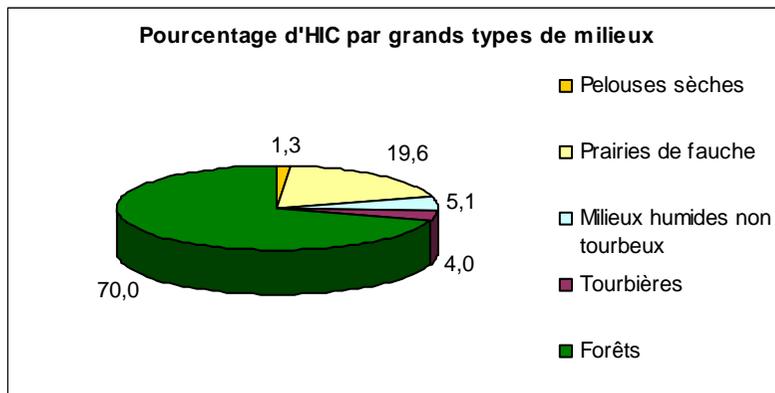


Figure 5 : Répartition de HIC par grands types de milieux. Pourcentages exprimés en fonction de la surface totale d'habitats d'Intérêt Communautaire du site.

de l'habitat apparaît donc comme primordial à tous les points de vue : HIC et espèces d'Intérêt Communautaire et protégées en droit français y vivant.

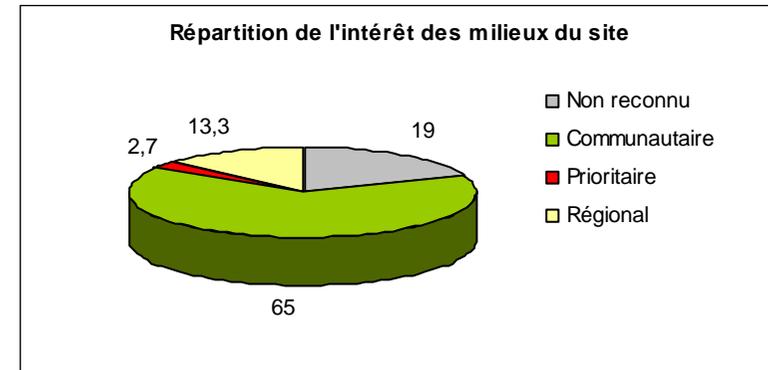


Figure 4 : Niveaux d'intérêt des milieux du site (en % de la surface totale).

d'Intérêt Communautaire dont un ne figurant pas dans les statistiques car non cartographié du fait de son caractère dispersé (Communautés à Characées : 3140-1). Sur ces 12 habitats, notons que 3 habitats d'Intérêt Communautaire sont prioritaires et tous inféodés aux milieux tourbeux (Tourbières hautes actives, Pinaies tourbeuses de Pin à crochets et Pessières de contact des tourbières bombées). Ceci révèle donc la responsabilité du site vis-à-vis des enjeux de conservation européens liés aux tourbières.

En ce qui concerne les milieux tourbeux, nous pouvons remarquer que ce sont les tourbières hautes actives qui représentent la majorité de la surface tourbeuse d'Intérêt Communautaire. Paradoxalement, c'est le type d'habitat qui a subi le plus d'atteintes du fait des drainages effectués pour exploiter la tourbe. Or, cet habitat abrite un grand nombre d'espèces animales et végétales de grande valeur écologique comme le Solitaire (*Colias palaeno*), le Nacré de la Canneberge (*Boloria aquilonaris*), la Leucorrhine à gros thorax (*Leucorrhinia pectoralis*). Le maintien voire la restauration

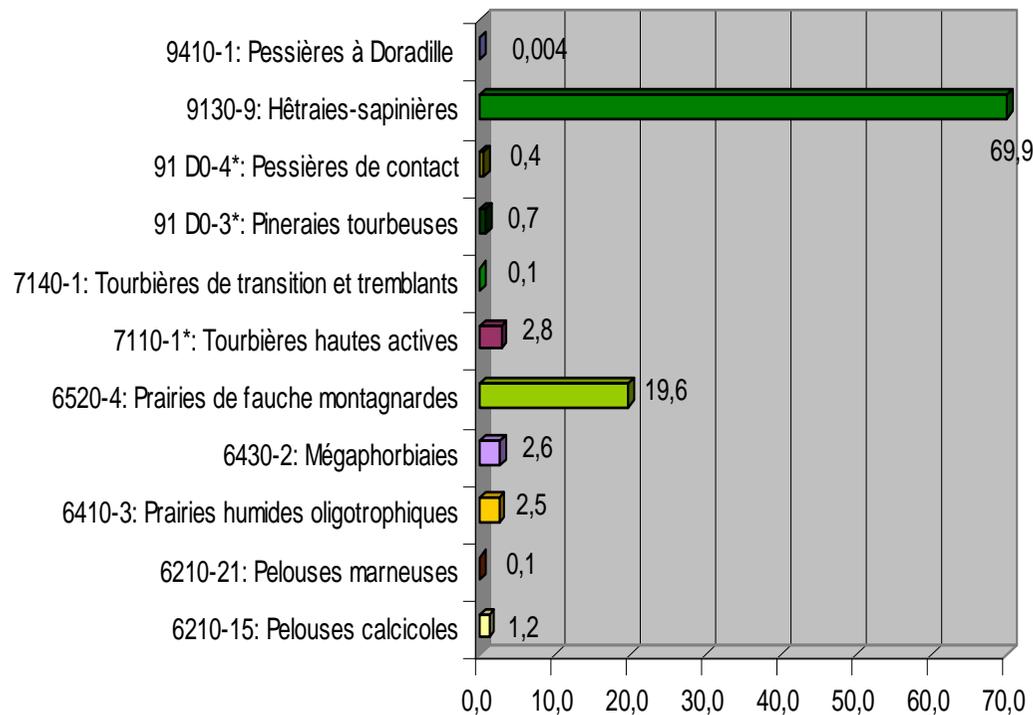


Figure 6 : Répartition des différents HIC du site (en %).

deuxième intérêt écologique du site avec les tourbières. En effet, leur diversité est due au maintien des pratiques agricoles extensives, même si l'on constate une tendance à l'intensification sur certains secteurs (niveau de fertilisation supérieur à ce que peut supporter le milieu pour se maintenir dans de bonnes conditions et fauches précoces, voire répétées).

Enfin, les formations forestières du site sont toutes d'Intérêt Communautaire (Hêtraie-sapinière à Orge d'Europe et Pessière à Doradille). Elles représentent 70 % de la surface des HIC du site et sont en excellent état de conservation, grâce au traitement en futaie jardinée qui est pratiqué depuis le début du siècle.

Notons tout de même la présence de la pinède à crochets sur une des tourbières du site, stade climacique* des tourbières jurassiennes. Bien que de faible surface, celui-ci témoigne de la qualité écologique des milieux tourbeux du site. En effet, bon nombre de tourbières ayant été exploitées ne comportent que des pessières tourbeuses, habitats secondaires, supplantant la pinède suite à des modifications du régime hydraulique d'une tourbière. Les prairies humides oligotrophiques et les mégaphorbiaies, habitats périphériques des tourbières, représentent environ 5 % de la surface totale des HIC. Pourtant, ces milieux constituent des zones tampon capitales entre les espaces agro-pastoraux et les zones tourbeuses. Elles abritent le Cuivré de la Bistorte, espèce d'Intérêt Communautaire, dont la préservation passe par le maintien des pratiques agricoles extensives sur le site Natura 2000. Leur état de conservation étant globalement bon, il conviendra uniquement de maintenir ces milieux dans les conditions actuelles. Seules les prairies oligotrophiques sur lesquelles plus aucun entretien n'est mis en place nécessiteraient un rétablissement des pratiques de gestion (fauche tardive à intervalles à définir : tous les ans n'est certainement pas nécessaire).

Les milieux agro-pastoraux non humides (pelouses et prairies de fauche) représentent quand à eux, environ 20 % des HIC du site. Les prairies de fauche de montagne, à la diversité floristique remarquable comparée aux prairies de plaine, constituent le

3. Enjeux et objectifs de gestion

3.1. Enjeux / objectifs liés aux habitats naturels, aux espèces et aux activités humaines

Dans la suite du document, un code couleur thématique sera utilisé afin de repérer l'affectation de chaque objectif et mesure de gestion. Ceci crée le lien indispensable entre les enjeux, objectifs et actions de gestion.

Ainsi, on pourra identifier :

-  Milieux humides
-  Milieux agro-pastoraux
-  Milieux forestiers
-  Objectifs transversaux

3.1.1. Objectifs liés aux zones humides

Tableau 8

<i>Objectifs de développement durable classés dans l'ordre de priorité</i>	<i>Objectifs opérationnels</i>	<i>Types de mesures envisagés</i>	<i>Habitats d'intérêt communautaire concernés</i>	<i>Espèces d'intérêt communautaire concernées</i>	<i>Activités humaines concernées</i>	<i>Cohérence avec les programmes en cours</i>
A - Préserver voire améliorer le fonctionnement hydraulique et hydrologique des zones humides	a. Supprimer les atteintes à l'intégrité hydrologique des zones humides	Contrat Natura 2000	6430 : Mégaphorbiaies à Aconit, 6410 : Prairies oligotrophes, 7140 : Tourbières de transition et tremblantes, 7110* : Tourbières hautes actives, 91D0* : Tourbières boisées 3140-1 : Communautés à Characées	4038 : Cuivré de la Bistorte 1042 : Leucorrhine à gros thorax	/	Contrat de rivière Bienne, Réserve Naturelle Régionale
	b. Améliorer la qualité d'un cours d'eau					
B - Maintenir voire restaurer la richesse des habitats naturels et des espèces	a. Maintenir les milieux humides ouverts	Contrat Natura 2000	6210 : Pelouses calcicoles, 6410 : Prairies oligotrophiques.	4038 : Cuivré de la Bistorte 1042 : Leucorrhine à gros thorax Azuré du serpolet	agriculture	
	b. Restaurer les milieux ouverts en voie de fermeture ou fermés	Contrat Natura 2000	6430 : Mégaphorbiaies à Aconit, 6410 : Prairies oligotrophes, 7140 : Tourbières de transition et tremblantes, 7110* : Tourbières hautes actives, 91D0* : Tourbières boisées.	4038 : Cuivré de la Bistorte 1042 : Leucorrhine à gros thorax	/	
	c. Améliorer la diversité des habitats aquatiques d'un cours d'eau	Contrat Natura 2000, MAET, Concertation / communication	6430 : Mégaphorbiaies à Aconit, 6410 : Prairies oligotrophes, 6520 : Prairies de fauche de montagne 3140 : Communautés à Characées	/	Pêche Agriculture	
	d. Encourager les pratiques agricoles extensives sur et à proximité des zones humides et eaux libres	MAET	6410 : Prairies oligotrophes, 6520 : Prairies de fauche de montagne.	Cuivré de la Bistorte	Agriculture	

<i>Objectifs de développement durable classés dans l'ordre de priorité</i>	<i>Objectifs opérationnels</i>	<i>Types de mesures envisagés</i>	<i>Habitats d'intérêt communautaire concernés</i>	<i>Espèces d'intérêt communautaire concernées</i>	<i>Activités humaines concernées</i>	<i>Cohérence avec les programmes en cours</i>
B - Maintenir voire restaurer la richesse des habitats naturels et des espèces	e. Créer des conditions favorables au développement des espèces d'intérêt communautaire	Contrat Natura 2000	6430 : Mégaphorbiaies à Aconit, 6410 : Prairies oligotrophes, 7140 : Tourbières de transition et tremblantes, 7110* : Tourbières hautes actives.	Leucorrhine à gros thorax	/	Réserve Naturelle Régionale
C - Préserver voire améliorer la qualité des eaux (courantes, stagnantes, nappes, ensemble du bassin versant) et des cours d'eau	a. Encourager les pratiques agricoles extensives sur et à proximité des zones humides et eaux libres	MAET	6410 : Prairies oligotrophes, 6520 : Prairies de fauche de montagne	Cuivré de la Bistorte	Agriculture	Contrat de rivière Bienne, Réserve Naturelle Régionale
	b. Améliorer la qualité d'un cours d'eau et de son eau	Contrat Natura 2000, Concertation / communication	6430 : Mégaphorbiaies à Aconit, 6410 : Prairies oligotrophes, 6520 : Prairies de fauche de montagne 3140 : Communautés à Characées	/	Pêche Agriculture	Contrat de rivière Bienne

3.1.2. Objectifs liés aux milieux agro-pastoraux

Tableau 9

<i>Objectifs de développement durable classés dans l'ordre de priorité</i>	<i>Objectifs opérationnels</i>	<i>Types de mesures envisagés</i>	<i>Habitats d'intérêt communautaire concernés</i>	<i>Espèces d'intérêt communautaire concernées</i>	<i>Activités humaines concernées</i>	<i>Cohérence avec les programmes en cours</i>
D - Préserver la vocation agricole des parcelles ainsi que l'intégrité de leurs habitats et espèces d'intérêt communautaire	a. Préserver les pratiques de pâturage extensif	MAET Contrat Natura 2000	6210 : Pelouses sèches	Pie-grièche écorcheur Alouette lulu	Agriculture	/
	b. Maintenir les pratiques de fauche favorable à la biodiversité	MAET Contrat Natura 2000	6520 : Prairies de fauche de montagne	/	Agriculture	Observatoire national de l'écosystème « prairies de fauche »
	c. Conserver l'ouverture et la diversité des combes pré-forestières	MAET Contrat Natura 2000	/	/	Chouette chevêchette Gélinotte des bois	Agriculture Tourisme/loisirs

3.1.3. Objectifs liés aux milieux forestiers

Tableau 10

<i>Objectifs de développement durable classés dans l'ordre de priorité</i>	<i>Objectifs opérationnels</i>	<i>Types de mesures envisagés</i>	<i>Habitats d'intérêt communautaire concernés</i>	<i>Espèces d'intérêt communautaire concernées</i>	<i>Activités humaines concernées</i>	<i>Cohérence avec les programmes en cours</i>
E - Préserver les habitats et espèces d'Intérêt Communautaire utilisant les forêts du site	a. Maintenir et encourager la gestion forestière actuelle	Charte Natura 2000	9130-9 : Hêtraie-sapinière à Orge d'europe	Oiseaux IC Lynx	Sylviculture	Aménagements forestiers

3.1.4. Objectifs transversaux

Tableau 11

<i>Objectifs de développement durable</i>	<i>Objectifs opérationnels (optionnels)</i>	<i>Habitats d'intérêt communautaire concernés</i>	<i>Espèces d'intérêt communautaire concernées</i>	<i>Activités humaines concernées</i>	<i>Financement</i>
F - Enrichir la connaissance scientifique du patrimoine naturel et des paramètres abiotiques du site	a. Effectuer des études sur l'état des populations de groupes faunistiques et floristiques	Ensemble des HIC du site	Ensemble des espèces d'intérêt communautaire	Toutes les activités	Etat/Europe Région (RNR) Contrat de rivière
	b. Assurer un suivi hydrologique des milieux humides	Ensemble des HIC du site	Ensemble des espèces d'intérêt communautaire	Toutes les activités	Etat/Europe Région (RNR) Contrat de rivière
	c. Rechercher la présence de <i>Buxbaumia viridis</i> sur le site et sa périphérie et évaluer l'opportunité d'intégrer les zones au site	Ensemble des habitats forestiers et milieux associés	<i>Buxbaumia viridis</i>	Sylviculture	Etat/Europe
G - Mise en cohérence du périmètre et de la qualification du site	a. Poursuivre les réflexions concernant le réajustement du périmètre	Ensemble des habitats naturels des extensions	Ensemble des espèces d'intérêt communautaire des extensions	Toutes les activités	Etat/Europe
	b. Acquérir les connaissances scientifiques nécessaires à la définition des objectifs et actions de gestion sur les futures extensions du site				
	c. Etudier l'avifaune de site et les habitats d'espèces en vue de sa désignation au titre de la Directive Oiseaux				
H - Evaluer la gestion passée et préparer les futures actions	a. Améliorer la qualité d'un cours d'eau et de son eau b. Evaluer la gestion mise en œuvre c. Etudier la faisabilité des actions de gestion	Ensemble des HIC du site	Ensemble des espèces d'intérêt communautaire	Toutes les activités	Contrat de rivière Etat/Europe Région (RNR)
I - Communiquer, sensibiliser le public à la préservation du patrimoine naturel dans le contexte des sites Natura 2000	Sans objet	Ensemble des HIC du site	Ensemble des espèces d'intérêt communautaire	Tourisme / pédagogie / loisirs	Etat/Europe
J - Maîtriser les futurs projets susceptibles d'affecter durablement les milieux naturels	Sans objet	Ensemble des HIC du site	Ensemble des espèces d'intérêt communautaire	Toutes les activités	Etat/Europe
K - Améliorer la connaissance des activités socio-économiques	Sans objet	Ensemble des milieux agro-pastoraux	Ensemble des espèces d'intérêt communautaire	Agriculture	Etat/Europe

3.1.5. Récapitulatif des objectifs de développement durable

Tableau 12

Entité de gestion	Objectifs de développement durable		Type d'objectifs				
			Protéger	Entretenir	Restaurer	Communiquer	Etudier
Zones humides	A	Préserver voire améliorer le fonctionnement hydraulique et hydrologique des zones humides			X		
	B	Maintenir voire restaurer la richesse des habitats naturels et des espèces		X	X		
	C	Préserver voire améliorer la qualité des eaux (courantes, stagnantes, nappes, ensemble du bassin versant) et des cours d'eau	X		X	X	
Milieux agropastoraux	D	Préserver la vocation agricole des parcelles ainsi que l'intégrité des habitats d'intérêt communautaire	X	X	X		
Milieux forestiers	E	Préserver les habitats et espèces d'Intérêt Communautaire utilisant les forêts du site	X	X			
Objectifs transversaux	F	Enrichir la connaissance scientifique du patrimoine naturel, des paramètres abiotiques du site					X
	G	Mise en cohérence du périmètre et de la qualification du site					X
	H	Evaluer la gestion passée et préparer les futures actions					X
	I	Communiquer, sensibiliser le public à la préservation du patrimoine naturel dans le contexte des sites Natura 2000				X	
	J	Maîtriser les futurs projets susceptibles d'affecter durablement les milieux naturels	X				X
	K	Améliorer la connaissance des activités socio-économiques					X

Synthèse des tableaux 8-9-10-11

Objectifs liés aux zones humides :

Les zones humides de la Combe du Nanchez ne couvrent qu'une trentaine d'hectares, mais comprennent tout de même 7 habitats d'Intérêt Communautaire dont 3 prioritaires. Ceci reflète le grand intérêt patrimonial de ces milieux, qui concentrent un grand nombre d'espèces protégées. De plus, la régression des surfaces de zones humides au niveau français comme européen, du fait de la pression humaine croissante qui s'exerce sur ces milieux, rend capitale leur conservation sur la Combe du Nanchez.

Dans l'ensemble l'état de conservation des habitats et des populations d'espèces sont bons, mais des perturbations du fonctionnement hydrique du site ont été constatées.

De même pour le Nanchez, l'envasement du lit et sa mauvaise qualité physique ont été constatés. Les peuplements piscicoles et de macro-invertébrés indiquent une mauvaise qualité du cours d'eau (Université de Franche-Comté *et al.*, 2003). En effet, les travaux de reméandrement du cours d'eau effectués en 1999, dans le cadre du Contrat de rivière Bienne n'ont pas eu les effets escomptés sur le cours d'eau.

L'essentiel des objectifs de gestion visent donc à résorber les atteintes portées aux zones humides, surtout lors de l'exploitation de la tourbe et du remembrement.

Les objectifs dégagés visent ainsi à restaurer tout ce qui touche aux circulations d'eau. Le DOCOB s'attachera aussi à maintenir les milieux dans un bon état écologique. On cherchera même à améliorer le fonctionnement de ceux-ci dans certains cas. Enfin, la qualité de l'eau et des milieux aquatiques est apparue comme primordiale lors de la définition des enjeux et objectifs avec les groupes de travail.

En termes de gestion, compte tenu de l'état de conservation des habitats humides et des atteintes constatées, il conviendra de maintenir les milieux bien conservés par de l'entretien (fauche, pâturage). Pour les habitats dans un état de conservation moyen ou dégradé il s'avère nécessaire de rétablir le fonctionnement hydraulique initial des tourbières. Ainsi, la remontée de la nappe permettra de stopper la minéralisation de la tourbe et la colonisation des ligneux, qui pourront être enlevés parallèlement, afin de limiter l'absorption d'eau et la fermeture des milieux.

Etant donné d'état de conservation des habitats aquatiques inféodés aux cours d'eau du site, des actions d'amélioration de la qualité physique du Nanchez sont à prévoir afin de restaurer la mosaïque d'habitats nécessaire à la faune aquatique pour se ré-installer.

Il est aussi utile de prévoir de rajeunir la tourbière, voire de diversifier le milieu, afin de relancer la dynamique turfigène dans les zones asséchées et de les rendre plus accueillantes pour la faune spécifique de ces milieux.

Enfin, le site comportant une part importante de surface agricole (environ 130 ha), il est capital de maintenir et encourager les pratiques extensives (période de fauche et niveau de fertilisation). En effet, les zones agro-pastorales sont souvent mitoyennes avec les zones humides. Il est donc nécessaire, d'une part de maintenir et/ou créer des zones tampon entre parcelles agricoles et milieux humides, mais aussi de veiller au niveau de fertilisation (engrais entraîné par les eaux de ruissellement qui se jettent dans le cours d'eau : problème d'eutrophisation du milieu). Bon nombre d'espèces des zones humides utilisent les zones périphériques et ont besoin que les pratiques agricoles des parcelles attenantes soient extensives afin de pouvoir accomplir leur cycle vital en entier (exemple : Cuivré de la Bistorte qui possède sa plante hôte dans les prairies humides en périphérie des zones humides).

Objectifs liés aux milieux agro-pastoraux :

Ces milieux comprennent 3 habitats d'Intérêt Communautaire de pelouses sèches et prairies de fauche qui recouvrent environ 70 ha. Malgré le constat d'une tendance à l'intensification des pratiques agricoles sur des secteurs localisés, l'état général des milieux est globalement bon. Les objectifs et mesures de gestion sont donc axés sur le maintien des pratiques actuelles afin de préserver le fonctionnement naturel de ces milieux. Maintenir une flore diversifiée permet de concilier production fourragère et zones d'alimentation de nombreux insectes. Ceux-ci sont eux-mêmes les proies des oiseaux prairiaux, qui ont, eux, besoin du couvert apporté par les milieux herbacés. Afin de préserver les habitats et espèces inféodés à ces milieux, il convient uniquement de maintenir les pratiques de fauche actuelles et le niveau de chargement des pâturages. Ainsi, une intensification des pratiques (accroissement du niveau de fertilisation, fauches répétées et précoces) occasionnerait un appauvrissement floristique des milieux et par conséquent une diminution des populations d'oiseaux et d'insectes. Précisons que si la composition floristique de la prairie est modifiée, le cortège entomologique associé à la flore des prairies sera aussi modifié. Les oiseaux insectivores peuvent donc être victimes d'un manque de ressources alimentaires. De plus, des dates de fauche trop précoces empêchent les jeunes oiseaux nichant au sol de s'enfuir lors de la fauche. De même, le chargement trop important d'une parcelle occasionne une pression de pâturage plus forte sur la flore. Ainsi, ne repoussent que les espèces qui supportent une forte pression de pâturage. La flore de l'habitat évolue donc petit à petit sous l'influence de pratiques inadaptées.

Objectifs liés aux milieux forestiers :

Bien que majoritaire en termes de surface (environ 228 ha), les milieux forestiers sont ceux qui nécessitent le moins de gestion spécifique par rapport aux enjeux liés à Natura 2000. L'excellent état de conservation des habitats, combiné à un traitement en futaie jardinée, complètement en adéquation avec les préconisations de gestion liées aux deux habitats d'Intérêt Communautaire du site a donc mené la réflexion du groupe de travail à se diriger vers des orientations liées au maintien des pratiques actuelles.

Objectifs transversaux :

Lors de l'élaboration du diagnostic, sont apparus des objectifs correspondant aux missions s'appliquant à l'ensemble des milieux naturels et des activités présentes sur le site, notamment à travers les besoins d'amélioration de la connaissance scientifique du site afin :

- de mieux connaître le fonctionnement écologique du site avant de mettre en place des actions,
- de définir toutes les actions de gestion nécessaires.

Le périmètre du site Natura 2000 ayant été défini sur des cartes au 1/25 000^e, il est apparu nécessaire de mettre en cohérence celui-ci afin de faciliter la phase de contractualisation. Il conviendra donc de préciser le patrimoine naturel des extensions proposées.

Compte tenu du patrimoine avifaunistique du site, la désignation au titre de la Directive Oiseaux est apparue comme évidente, celle-ci permettant de débloquent des moyens financiers supplémentaires et complémentaires à ceux de la Directive Habitats-Faune-Flore.

Evaluer la gestion mise en œuvre est aussi apparue comme capital afin d'en tirer les enseignements pour les futures actions.

Enfin, une forte demande locale au niveau pédagogie à l'environnement et communication a émergé. La nécessité de rappeler aux usagers des sentiers en milieux forestiers et pré-forestiers qu'ils ne doivent pas les quitter et tenir leurs chiens en laisse, afin de préserver la quiétude des espèces forestières sensibles a aussi été évoquée. Ici, la Gélinothe des Bois peut être dérangée en période de reproduction et d'hivernage par les chiens et promeneurs ne suivant pas les chemins. Or, cette espèce, hautement patrimoniale mais aussi très sensible au dérangement, est déjà très menacée et en effectifs réduits sur le site.

4. Mesures de gestion

4.1. Les mesures

Tableau 13

Intitulé de la mesure	Niveau de priorité	Objectif développement durable concerné	Objectif opérationnel concerné	Nature de la mesure	Description de la mesure	Maître d'ouvrage potentiel	Maître d'œuvre potentiel	Échéancier	Coût prévisionnel de la mesure	Plan de financement potentiel (principaux financeurs)	N° de page des fiches actions
Action 1 : Neutraliser ou limiter les effets de drains	***	A- : Préserver voire améliorer le fonctionnement hydraulique et hydrologique des zones humides	A-a : Supprimer les atteintes à l'intégrité hydrologique des zones humides	Contrat Natura 2000	Création de barrage-seuil	Propriétaires ou titulaires de droits réels, gestionnaires pour le compte des propriétaires, collectivités ...	Entreprise spécialisée	2009-2010	Sur devis	Etat/Europe Mesure A32314P	77
Action 2 : Restaurer le fonctionnement hydrologique des zones humides par suppression de plantations	*			Contrat Natura 2000	Abattage, débardage et remise en état du terrain après exploitation		Entreprise spécialisée, propriétaires, associations, collectivités	A définir		Etat/Europe Mesure F 22711	79
Action 3 : Débroussailler ou déboiser en milieu humide	**			Contrat Natura 2000	Bucheronnage, gyrobroyage ou broyage et remise en état du terrain après exploitation		Entreprise spécialisée, propriétaires, associations, collectivités	2009-2010		Etat/Europe Mesure A32301P	82
Action 4 : Améliorer / restaurer la diversité physique d'un cours d'eau	***		A-b : Améliorer la qualité d'un cours d'eau	Contrat Natura 2000	Amélioration de la capacité d'accueil du cours d'eau pour la faune aquatique		Entreprise spécialisée	A définir d'ici 2010		Etat/Europe Mesure A 32316 P Contrat de rivière Bienne	85
Action 5 : Mettre en place un pâturage extensif	**	B- : Maintenir voire restaurer la richesse naturelle des habitats et des espèces	B-a : Maintenir les milieux humides ouverts	Contrat Natura 2000	Pâturage d'entretien pour endiguer l'enfrichement		Exploitants agricoles, associations, collectivités	A définir		Etat/Europe Mesures A 32303 P et R	87
Action 6 : Pratiquer une fauche extensive	**			Contrat Natura 2000	Fauche d'entretien pour contenir l'envahissement de la molinie		Exploitants agricoles, associations, collectivités	A définir		Etat/Europe Mesure A 32304 R	90

Intitulé de la mesure	Niveau de priorité	Objectif durable concerné	Objectif opérationnel concerné	Nature de la mesure	Description de la mesure	Maître d'ouvrage potentiel	Maître d'œuvre potentiel	Échéancier	Coût prévisionnel de la mesure (Euros)	Plan de financement potentiel (principaux financeurs)	N° de page des fiches actions
Action 1 : Neutraliser ou limiter les effets de drains	***	B- : Maintenir voire restaurer la richesse naturelle des habitats et des espèces	B-b : Restaurer les milieux ouverts en voie de fermeture ou fermés	Contrat Natura 2000	Création de barrages-seuil	Propriétaires ou titulaires de droits réels, gestionnaires pour le compte des propriétaires, collectivités ...	Entreprise spécialisée	2009-2010	Sur devis	Etat/Europe Mesure A32314P	77
Action 2 : Restaurer le fonctionnement hydrologique des zones humides par suppression de plantations	*			Contrat Natura 2000	Abattage, débardage et remise en état du terrain après exploitation		Entreprise spécialisée, propriétaires, associations, collectivités	A définir		Etat/Europe Mesure F 22711	79
Action 3 : Débroussailler ou déboiser en milieu humide	**			Contrat Natura 2000	Bucheronnage, gyrobroyage ou broyage et remise en état du terrain après exploitation		Entreprise spécialisée, propriétaires, associations, collectivités	2009-2010		Etat/Europe Mesure A32301P	82
Action 4 : Améliorer / restaurer la diversité physique d'un cours d'eau	***		B-c : Améliorer la diversité des habitats aquatiques d'un cours d'eau	Contrat Natura 2000	Amélioration de la capacité d'accueil du cours d'eau pour la faune aquatique		Entreprise spécialisée	A définir d'ici 2010	Etat/Europe Mesure A 32316 P Contrat de rivière Bienne	85	
Action 7 : Eliminer les sources de pollution de l'eau	***			Animation	Encourager les propriétaires, exploitants agricoles ou communes dans leur démarche de mise aux normes		Entreprise spécialisée	A partir de 2009 jusqu'à résorption des sources de pollution	Animation / Prestataire sur devis	A définir	/
Action 8 : Maintenir la biodiversité des prairies de fauche	***		B-d : Encourager les pratiques agricoles extensives sur et à proximité des zones humides et eaux libres	MAET	Mesure à obligation de résultat : au moins 4 plantes indicatrices doivent persister (liste d'espèces pré-établie)		Exploitants agricoles	Tous les ans à partir de 2009	182 €/ha/an	Etat/Europe PDRH: mesure 214 II	96

Intitulé de la mesure	Niveau de priorité	Objectif durable concerné	Objectif opérationnel concerné	Nature de la mesure	Description de la mesure	Maître d'ouvrage potentiel	Maître d'œuvre potentiel	Échéancier	Coût prévisionnel de la mesure (Euros)	Plan de financement potentiel (principaux financeurs)	N° de page des fiches actions
Action 9 : Créer une bande tampon entre prairies et cours d'eau	***	B- : Maintenir voire restaurer la richesse naturelle des habitats et des espèces	B-d : Encourager les pratiques agricoles extensives sur et à proximité des zones humides et eaux libres	MAET	Bande de 3m environ non fertilisée et fauchée au 5 août	Exploitants agricoles, propriétaires ou titulaires de droits réels, collectivités	Exploitants agricoles	Tous les ans à partir de 2009	261,42 €/ha/an	Etat/Europe PDRH: mesure 214 I1	96
Action 10 : Créer des points d'eau	*		B-e : Créer des conditions favorables au développement des espèces d'intérêt communautaire	Contrat Natura 2000	Creusement de dépressions en pente douce	Propriétaires ou titulaires de droits réels, gestionnaires pour le compte des propriétaires, collectivités ...	Entreprise spécialisée	A définir selon l'évolution du milieu après les 1 ^{er} travaux	Sur devis	Etat/Europe Mesure A 323 15 P	92
Action 11 : Décaper ou étréper en tourbière	**		Contrat Natura 2000	Enlèvement de la couche minéralisée de tourbe	Entreprise spécialisée	2009-2010	Etat/Europe Mesure A 323 07 P	94			
Action 8 : Maintenir la biodiversité des prairies de fauche	***	C- Préserver voire améliorer la qualité des eaux (courantes, stagnantes, nappes, ensemble du bassin versant) et des cours d'eau	C-a : Encourager les pratiques agricoles extensives sur et à proximité des zones humides et eaux libres	MAET	Mesure à obligation de résultat : au moins 4 plantes indicatrices doivent persister (liste d'espèces pré-établie)	Exploitants agricoles, propriétaires ou titulaires de droits réels, collectivités	Exploitants agricoles	Tous les ans à partir de 2009	182€/ha/an	Etat/Europe PDRH: mesure 214 I1	96
Action 9 : Créer une bande tampon entre prairies et cours d'eau	***		MAET	Bande de 3m non fertilisée et fauchée au 5 août	Exploitants agricoles, propriétaires ou titulaires de droits réels, collectivités	Exploitants agricoles	Tous les ans à partir de 2009	261,42 €/ha/an	Etat/Europe PDRH: mesure 214 I1	96	
Action 4 : Améliorer / restaurer la diversité physique d'un cours d'eau	***		Contrat Natura 2000	C-b : Améliorer la qualité d'un cours d'eau	Amélioration de la capacité d'accueil du cours d'eau pour la faune aquatique	Propriétaires ou titulaires de droits réels, gestionnaires pour le compte des propriétaires, collectivités ...	Entreprise spécialisée	A définir d'ici 2010	Sur devis	Etat/Europe Mesure A 32316 P Contrat de rivière Bienne	85

<i>Intitulé de la mesure</i>	<i>Niveau de priorité</i>	<i>Objectif développement durable concerné</i>	<i>Objectif opérationnel concerné</i>	<i>Nature de la mesure</i>	<i>Description de la mesure</i>	<i>Maître d'ouvrage potentiel</i>	<i>Maître d'œuvre potentiel</i>	<i>Échéancier</i>	<i>Coût prévisionnel de la mesure (Euros)</i>	<i>Plan de financement potentiel (principaux financeurs)</i>	<i>N° de page des fiches actions</i>
Action 12 : Encourager les communes non équipées d'un système d'assainissement à engager un réflexion sur le sujet	**	C- Préserver voire améliorer la qualité des eaux (courantes, stagnantes, nappes, ensemble du bassin versant) et des cours d'eau	C-b : Améliorer la qualité d'un cours d'eau	Animation	Participation au besoin à la réflexion	Structure animatrice	Structure animatrice	A définir	Animation	Animation	/
Action 13 : Maintenir les pratiques de pâturage extensif	***	D- Préserver la vocation agricole des parcelles ainsi que l'intégrité de leurs habitats et espèces	D-a : Préserver les pratiques de pâturage extensif	MAET	Pâturage d'entretien pour endiguer l'enfrichement	Exploitants agricoles, propriétaires de droits réels, collectivités	Exploitants agricoles	Tous les ans à partir de 2009	261 €/ha/an	Etat/Europe PDRH: mesure 214 II	96
Action 3 ou 14 (si MAET) : Réouvrir les espaces agro-pastoraux embroussaillés	**			MAET Contrat Natura 2000	Bucheronnage, gyrobroyage ou broyage et remise en état du terrain après exploitation		Exploitants agricoles, entreprise spécialisée	A partir de 2009	Sur devis hors SAU MAET: 354 €/ha/an	Etat/Europe PDRH: mesures 323 B ou 214 II	96
Action 2 : Restaurer les espaces agro-pastoraux par suppression de plantations	*			Contrat Natura 2000	Abattage, débardage et remise en état du terrain après exploitation	Propriétaires ou titulaires de droits réels, gestionnaires pour le compte des propriétaires, collectivités ...	Entreprise spécialisée, propriétaires, associations, collectivités	A définir	Sur devis	Etat/Europe Mesure F 22711	96
Action 8 : Maintenir la biodiversité des prairies de fauche	***		D-b : Maintenir les pratiques de fauche favorables à la biodiversité	MAET	Mesure à obligation de résultat : au moins 4 plantes indicatrices doivent persister (liste d'espèces pré-établie)	Exploitants agricoles, propriétaires ou titulaires de droits réels, collectivités	Exploitants agricoles	Tous les ans à partir de 2009	182€/ha/an	Etat/Europe PDRH: mesure 214 II	96

<i>Intitulé de la mesure</i>	<i>Niveau de priorité</i>	<i>Objectif développement durable concerné</i>	<i>Objectif opérationnel concerné</i>	<i>Nature de la mesure</i>	<i>Description de la mesure</i>	<i>Maître d'ouvrage potentiel</i>	<i>Maître d'œuvre potentiel</i>	<i>Échéancier</i>	<i>Coût prévisionnel de la mesure (Euros)</i>	<i>Plan de financement potentiel (principaux financeurs)</i>	<i>N° de page des fiches actions</i>
Action 6 : Restaurer des pratiques de fauche extensive sur des parcelles en déprise	*	D- Préserver la vocation agricole des parcelles ainsi que l'intégrité de leurs habitats et espèces	D-b : Maintenir les pratiques de fauche favorables à la biodiversité	Contrat Natura 2000 MAET	Fauche tardive à intervalles à définir selon la parcelle	Propriétaires ou titulaires de droits réels, gestionnaires pour le compte des propriétaires, collectivités ...	Exploitants agricoles, entreprise spécialisée, propriétaires, associations, collectivités	2009	Sur devis hors SAU ou 182€/ha/an pour les MAET	Etat/Europe Mesure A 323 04 R ou PDRH: mesure 214 II	90 ou 96
Action 15 : Gérer les combes pré forestières par le pâturage	**		D-c : Conserver l'ouverture et la diversité des combes pré-forestières	Contrat Natura 2000 MAET	Diagnostic pastoral des parcelles et pâturage selon les préconisations de celui-ci			2009	Sur devis hors SAU ou MAET	Etat/Europe Mesures A 323 03 P et R ou PDRH: mesure 214 II	87 ou 96
Action 16 : Conserver le mode de traitement actuel des forêts du site	**	E- Préserver les habitats et espèces d'Intérêt Communautaire utilisant les forêts du site	E-a : Maintenir et encourager la gestion forestière actuelle	Charte Natura 2000	Maintien du traitement en futaie jardinée	Propriétaires ou titulaires de droits réels, gestionnaires pour le compte des propriétaires, collectivités ...	Dès que le site bénéficie d'un arrêté inter-ministériel	Exonération TFNB	/	103	
Action 17: Recherche ciblée de taxons patrimoniaux et préconisations de gestion, voire suivis périodiques de populations de certaines espèces	***	F- Enrichir la connaissance scientifique du patrimoine naturel et des paramètres abiotiques du site	F-a : Effectuer des études sur l'état des populations de groupes faunistiques et floristiques	Etudes	Connaître tous les taxons patrimoniaux du site et suivre les populations des plus sensibles						Structure animatrice, Services de l'Etat, Collectivité

Intitulé de la mesure	Niveau de priorité	Objectif durable concerné	Objectif opérationnel concerné	Nature de la mesure	Description de la mesure	Maître d'ouvrage potentiel	Maître d'œuvre potentiel	Échéancier	Coût prévisionnel de la mesure (Euros)	Plan de financement potentiel (principaux financeurs)	N° de page des fiches actions
Action 18 : Etudier la topographie de la zone, le niveau de la nappe etc...	**	F- Enrichir la connaissance scientifique du patrimoine naturel et des paramètres abiotiques du site	F-b : Assurer un suivi hydrologique des milieux humides	Etudes	Etre à même de définir les modalités des actions touchant à l'hydraulique du site	Structure animatrice, Services de l'Etat, Collectivité	Bureau d'études, association	A partir de 2009	Sur devis	Région (via RNR), Contrat de rivière Bienne	/
Action 19: Localiser les populations de Buxbaumie verte et évaluer l'opportunité d'intégrer les zones au périmètre du site	*		F-c : Rechercher <i>Buxbaumia viridis</i> sur le site et sa périphérie		Préciser la présence d'une espèce d'intérêt communautaire sur le site			2009		/	
Action 20 : Définir le nouveau périmètre du site	***	G-a : Poursuivre les réflexions concernant le réajustement du périmètre	Définir avec les élus des communes le futur périmètre		2009			/			
Action 21 : Cartographier les habitats des futures extensions et étudier les groupes faunistiques et floristiques patrimoniaux présents	***	G- Mettre en cohérence le périmètre du site et sa qualification	G-b : Acquérir les connaissances scientifiques nécessaires à la définition des objectifs et actions de gestion sur les futures extensions du site		Connaître le patrimoine naturel des futures extensions			2009		Etat (DIREN)	/
Action 22: Déterminer les taxons patrimoniaux présents, évaluer leurs populations et les menaces qui pèseraient sur leur conservation	***		G-c : Etudier l'avifaune du site et les habitats d'espèces en vue de sa désignation au titre de la Directive Oiseaux		Connaître l'avifaune du site			2009		/	

Intitulé de la mesure	Niveau de priorité	Objectif durable concerné	Objectif opérationnel concerné	Nature de la mesure	Description de la mesure	Maître d'ouvrage potentiel	Maître d'œuvre potentiel	Échéancier	Coût prévisionnel de la mesure (Euros)	Plan de financement potentiel (principaux financeurs)	N° de page des fiches actions	
Action 23 : Désigner le site au titre de la Directive Oiseaux	***	G- Mettre en cohérence le périmètre du site et sa qualification	Sans objet	Animation	Proposer à l'Europe d'intégrer le site	Structure animatrice, Services de l'Etat, Collectivité	Services de l'Etat	2009	Sans objet	Sans objet	/	
Action 24: Effectuer un suivi du peuplement piscicole, des habitats aquatiques et de la qualité de l'eau du Nanchez et du Bief de Trémontagne	**	H- Evaluer la gestion passée et préparer les actions futures	H-a : Améliorer la qualité d'un cours d'eau et de son eau	Etudes	Connaître l'état biologique et physique des cours d'eau et de leur eau par différentes analyses : pêche électrique, IBGN, analyses de qualité de l'eau...		Bureau d'études, ONEMA	2009	Sur devis	Contrat de Rivière Bienne	/	
Action 25: Etudier les modalités d'amélioration / restauration de la qualité physique et de la qualité de l'eau du Nanchez et de ses affluents	***				Réaliser une étude qui donne des solutions techniques concrètes pour améliorer la qualité du cours d'eau		2010-2011	Contrat de Rivière Bienne, Agence de l'Eau, Région F-C, Etat		/		
Action 26 : Suivre l'impact des mesures de gestion engagées	**				H-b : Evaluer la gestion mise en oeuvre		Déterminer des indicateurs de suivi des actions et mettre en oeuvre le suivi	Bureau d'études, association		Tous les ans	Région, Etat, Europe, Contrat de rivière Bienne	/
Action 27: Effectuer une étude technique préalablement aux travaux de restauration des zones humides	***				H-c : Etudier la faisabilité des actions de gestion		Réaliser une étude qui évalue les modalités techniques de restauration des zones humides avec si besoin, étude de l'hydrologie de la zone etc...	Bureau d'études		Lors de la définition du projet de restauration de la zone	Région (via RNR), Etat, Europe, Contrat de rivière Bienne	/

<i>Intitulé de la mesure</i>	<i>Niveau de priorité</i>	<i>Objectif développement durable concerné</i>	<i>Objectif opérationnel concerné</i>	<i>Nature de la mesure</i>	<i>Description de la mesure</i>	<i>Maître d'ouvrage potentiel</i>	<i>Maître d'œuvre potentiel</i>	<i>Échéancier</i>	<i>Coût prévisionnel de la mesure (Euros)</i>	<i>Plan de financement potentiel (principaux financeurs)</i>	<i>N° de page des fiches actions</i>
Action 28 : Instaurer un partenariat technique avec les structures en charge de la pédagogie à l'environnement	*	I- Communiquer, sensibiliser le public à la préservation du patrimoine naturel dans le contexte des sites Natura 2000	Sans objet	Animation	Définir avec les partenaires concernés les modalités de collaboration afin d'élaborer des animations sur le site	Structure animatrice, collectivités	Associations, collectivités	A définir	Sur devis	Animation	/
Action 29: Inscrire la Combe du Nanchez dans un programme de conférences / sorties de terrain	*			Communication	Elaborer un programme d'animations spécifiques aux sites Natura 2000		Associations, collectivités				/
Action 30: Informer les usagers du site sur la sensibilité des milieux qu'ils traversent et des espèces qui y vivent et leur rappeler les règles élémentaires de bonne conduite à tenir	**			Communication / sensibilisation	Réalisation de supports de communication, réunions publiques etc...	Structure animatrice	Collectivités, association, structure animatrice				/
Action 31: Favoriser la maîtrise d'usage (et si possible foncière) des zones de plus grand intérêt	*	J- Maîtriser les futurs projets susceptibles d'affecter durablement les milieux naturels	Sans objet	Animation	Faciliter la mise en œuvre de la gestion	Structure animatrice, services de l'Etat, collectivités	Structure animatrice, services de l'Etat, collectivités	A définir	/	Animation	/

<i>Intitulé de la mesure</i>	<i>Niveau de priorité</i>	<i>Objectif développement durable concerné</i>	<i>Objectif opérationnel concerné</i>	<i>Nature de la mesure</i>	<i>Description de la mesure</i>	<i>Maître d'ouvrage potentiel</i>	<i>Maître d'œuvre potentiel</i>	<i>Échéancier</i>	<i>Coût prévisionnel de la mesure (Euros)</i>	<i>Plan de financement potentiel (principaux financeurs)</i>	<i>N° de page des fiches actions</i>
Action 32: Affiner le diagnostic agricole sur les principales exploitations du site	**	K- Améliorer la connaissance des activités socio-économiques		Etudes	Mieux cerner les enjeux liés à la pérennité des exploitations agricoles sur le site : rosace d'indicateurs de performance des exploitations				Sur devis		/

4.2. Récapitulatif des mesures de gestion

Tableau 14

Objectif développement durable concerné	Objectif opérationnel concerné	Intitulé de la mesure	Niveau de priorité
A- : Préserver voire améliorer le fonctionnement hydraulique et hydrologique des zones humides	A-a : Supprimer les atteintes à l'intégrité hydrologique des zones humides	Action 1 : Neutraliser ou limiter les effets de drains	***
		Action 2 : Restaurer le fonctionnement hydrologique des zones humides par suppression de plantations	*
		Action 3 : Débroussailler ou déboiser en milieu humide	**
	A-b : Améliorer la qualité d'un cours d'eau	Action 4 : Améliorer / restaurer la diversité physique d'un cours d'eau	***
B- : Maintenir voire restaurer la richesse naturelle des habitats et des espèces	B-a : Maintenir les milieux humides ouverts	Action 5 : Mettre en place un pâturage extensif	**
		Action 6 : Pratiquer une fauche extensive	**
	B-b : Restaurer les milieux ouverts en voie de fermeture ou fermés	Action 1 : Neutraliser ou limiter les effets de drains	***
		Action 2 : Restaurer le fonctionnement hydrologique des zones humides par suppression de plantations	*
		Action 3 : Débroussailler ou déboiser en milieu humide	**
	B-c : Améliorer la diversité des habitats aquatiques d'un cours d'eau	Action 4 : Améliorer / restaurer la diversité physique d'un cours d'eau	***
		Action 7 : Eliminer les sources de pollution de l'eau	***
	B-d : Encourager les pratiques agricoles extensives sur et à proximité des zones humides et eaux libres	Action 8 : Maintenir la biodiversité des prairies de fauche	***
		Action 9 : Créer une bande tampon entre prairies et cours d'eau	***
	B-e : Créer des conditions favorables au développement des espèces d'intérêt communautaire	Action 10 : Créer des points d'eau	*
		Action 11 : Décaper ou étréper en tourbière	**
C- Préserver voire améliorer la qualité des eaux (courantes, stagnantes, nappes, ensemble du bassin versant) et des cours d'eau	C-a : Encourager les pratiques agricoles extensives sur et à proximité des zones humides et eaux libres	Action 8 : Maintenir la biodiversité des prairies de fauche	***
		Action 9 : Créer une bande tampon entre prairies et cours d'eau	***
	C-b : Améliorer la qualité d'un cours d'eau	Action 4 : Améliorer / restaurer la diversité physique d'un cours d'eau	***
		Action 12 : Encourager les communes non équipées d'un système d'assainissement à engager une réflexion sur le sujet	**

Objectif développement durable concerné	Objectif opérationnel concerné	Intitulé de la mesure	Niveau de priorité
D- Préserver la vocation agricole des parcelles ainsi que l'intégrité de leurs habitats et espèces	D-a : Préserver les pratiques de pâturage extensif	Action 13 : Maintenir les pratiques de pâturage extensif	***
		Action 3 ou 14 (si MAET) : Réouvrir les espaces agro-pastoraux embroussaillés	**
		Action 2 : Restaurer les espaces agro-pastoraux par suppression de plantations	*
	D-b : Maintenir les pratiques de fauche favorables à la biodiversité	Action 8 : Maintenir la biodiversité des prairies de fauche	***
		Action 6 : Restaurer des pratiques de fauche extensive sur des parcelles en déprise	*
	D-c : Conserver l'ouverture et la diversité des combes pré-forestières	Action 15 : Gérer les combes pré forestières par le pâturage	**
E- Préserver les habitats et espèces d'Intérêt Communautaire utilisant les forêts du site	E-a : Maintenir et encourager la gestion forestière actuelle	Action 16 : Conserver le mode de traitement actuel des forêts du site	**
F- Enrichir la connaissance scientifique du patrimoine naturel et des paramètres abiotiques du site	F-a : Effectuer des études sur l'état des populations de groupes faunistiques et floristiques	Action 17: Rechercher de façon ciblée les taxons patrimoniaux et préconisations de gestion, voire suivre périodiquement les populations de certaines espèces	***
	F-b : Assurer un suivi hydrologique des milieux humides	Action 18 : Etudier la topographie de la zone, le niveau de la nappe etc...	**
	F-c : Rechercher <i>Buxbaumia viridis</i> sur le site et sa périphérie	Action 19: Localiser les populations de Buxbaumie verte et évaluer l'opportunité d'intégrer les zones au périmètre du site	*
G- Mettre en cohérence le périmètre du site et sa qualification	G-a : Poursuivre les réflexions concernant le réajustement du périmètre	Action 20 : Définir le nouveau périmètre du site	***
	G-b : Acquérir les connaissances scientifiques nécessaires à la définition des objectifs et actions de gestion sur les futures extensions du site	Action 21 : Cartographier les habitats des futures extensions et étudier les groupes faunistiques et floristiques patrimoniaux présents	***
	G-c : Etudier l'avifaune du site et les habitats d'espèces en vue de sa désignation au titre de la Directive Oiseaux	Action 22: Déterminer les taxons patrimoniaux présents, évaluer leurs populations et les menaces qui pèseraient sur leur conservation	***
	Sans objet	Action 23 : Désigner le site au titre de la Directive Oiseaux	***
H- Evaluer la gestion passée et préparer les actions futures	H-a : Améliorer la qualité d'un cours d'eau et de son eau	Action 24: Effectuer un suivi du peuplement piscicole, des habitats aquatiques et de la qualité de l'eau du Nanchez et du Bief de Trémontagne	***
		Action 25: Etudier les modalités d'amélioration / restauration de la qualité physique et de la qualité de l'eau du Nanchez et de ses affluents	**
	H-b : Evaluer la gestion mise en oeuvre	Action 26 : Suivre l'impact des mesures de gestion engagées	**
	H-c : Etudier la faisabilité des actions de gestion	Action 27: Effectuer une étude technique préalablement aux travaux de restauration des zones humides	***

<i>Objectif développement durable concerné</i>	<i>Objectif opérationnel concerné</i>	<i>Intitulé de la mesure</i>	<i>Niveau de priorité</i>
I- Communiquer, sensibiliser le public à la préservation du patrimoine naturel dans le contexte des sites Natura 2000	Sans objet	Action 28 : Instaurer un partenariat technique avec les structures en charge de la pédagogie à l'environnement	*
		Action 29: Inscrire la Combe du Nanchez dans un programme de conférences / sorties de terrain	*
		Action 30: Informer les usagers du site sur la sensibilité des milieux qu'ils traversent et des espèces qui y vivent et leur rappeler les règles élémentaires de bonne conduite à tenir	**
Action 31: Favoriser la maîtrise d'usage (et si possible foncière) des zones de plus grand intérêt		*	
Action 32: Affiner le diagnostic agricole sur les principales exploitations du site		**	
J- Maîtriser les futurs projets susceptibles d'affecter durablement les milieux naturels			
K- Améliorer la connaissance des activités socio-économiques			

4.3. Les cahiers des charges

4.3.1. Les Contrats Natura 2000 (surfaces non déclarées à la PAC ni à la MSA)

Notice d'utilisation :

Niveau de priorité de l'action :

- ☆☆☆ : élevé
- ☆☆ : moyen
- ☆ : faible

Numéro de l'action

Objectifs concernés par l'action

Code PDRH correspondant

La présence du logo RNR indique que l'action peut concerner la Réserve Naturelle Régionale

Intitulé de la mesure :

- bleu – concerne uniquement les zones humides
- gris – concerne les zones humides ou sèches

Objectifs de l'action
Le cas échéant, indication des conditions particulières d'éligibilité

Habitats et espèces concernés

Localisation des actions

Engagements non rémunérés

Engagements rémunérés

Points de contrôle

Eléments de suivi et évaluation de l'action

Financement de l'action

NEUTRALISER OU LIMITER LES EFFETS DE DRAINS		Ariège1										
		Niveau de Priorité : ☆☆☆										
Objectif de l'action : Les zones humides ont parfois fait l'objet de travaux d'assainissement par drainage dans le but de faciliter l'exploitation agricole ou bien l'exploitation de tourbe. Certains drains bien que peu fonctionnels restent néanmoins actifs et contribuent à la dégradation par assèchement d'habitats naturels et d'habitats d'espèces à forte valeur patrimoniale. La mise en place de seuils ou le comblement total ou partiel des drains existants aura pour objectifs l'élévation du niveau de la nappe (en amont et en périphérie des drains), le maintien du caractère humide des habitats naturels concernés et de façon indirecte, la limitation de la progression des ligneux colonisateurs (saules, bouleaux).		Objectif A : Préserver voire améliorer le fonctionnement hydraulique et hydrologique des zones humides Objectif B : Maintenir voire restaurer la richesse des habitats naturels et des espèces										
Conditions particulières d'éligibilité : - Il est recommandé de recourir au maximum aux interventions collectives à l'échelle du cours d'eau et au financement des Agences de l'eau et des collectivités		Mesure PDRH correspondante : A 323 14 P										
Habitats et espèces concernés : Habitats : L'ensemble des habitats naturels humides répertoriés parmi lesquels : - 7140 : Tourbières de transition et tremblantes, - 7110* : Tourbières hautes actives, - 91D0* : Tourbières boisées, Espèces : - 4038 : Cuirré de la bistorte (<i>Lycopus helle</i>), - 1042 : Leucorhine à gros thorax (<i>Leucorhina pectoralis</i>).												
Localisation des actions : Complexe tourbeux du site de la Combe du Nanchez : tourbière de Prénovel et zones humides associées le long du Nanchez et du Bief de Trémontagne et autres micro zones humides répertoriées et cartographiées.												
Engagements non rémunérés : - Tenue d'un cahier d'enregistrement des travaux (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire), - Aucun dépôt ni remblais, - Aucun creusement de gouilles ou de mares sans avis de la structure animatrice (ici le Parc naturel régional du Haut-Jura), - Ne pas modifier radicalement le sol, - Pas de boisement artificiel (notamment plantation de résineux).												
Engagements rémunérés :		<table border="1"> <thead> <tr> <th>Opération(s)</th> <th>Informations complémentaires</th> <th>Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etudes et frais d'expert</td> <td>Diagnostic préalable et propositions de gestion si données manquantes uniquement.</td> <td>Sur devis</td> </tr> <tr> <td>Aménagements pour le soutien du niveau de la nappe : - Création de barrages : saul (panneaux, rondins de bois...)</td> <td>- Intervention en fin d'été à partir du 15 août jusqu'au 1er novembre (sauf avis contraire de la structure animatrice), - Intervention en conditions aussi sèches que possible ou sur sol gelé.</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Opération(s)	Informations complémentaires	Montant	Etudes et frais d'expert	Diagnostic préalable et propositions de gestion si données manquantes uniquement.	Sur devis	Aménagements pour le soutien du niveau de la nappe : - Création de barrages : saul (panneaux, rondins de bois...)	- Intervention en fin d'été à partir du 15 août jusqu'au 1er novembre (sauf avis contraire de la structure animatrice), - Intervention en conditions aussi sèches que possible ou sur sol gelé.		
Opération(s)	Informations complémentaires	Montant										
Etudes et frais d'expert	Diagnostic préalable et propositions de gestion si données manquantes uniquement.	Sur devis										
Aménagements pour le soutien du niveau de la nappe : - Création de barrages : saul (panneaux, rondins de bois...)	- Intervention en fin d'été à partir du 15 août jusqu'au 1er novembre (sauf avis contraire de la structure animatrice), - Intervention en conditions aussi sèches que possible ou sur sol gelé.											
Points de contrôle : - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements et travaux réalisés. - Cahier d'enregistrement des interventions dans le cadre des travaux réalisés (date, technique et matériel employés, linéaire traité, origine des matériaux utilisés...) - Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente												
Suivi et évaluation : Suivis écologiques et hydrologiques		Financements à rechercher hors contrat Natura 2000										
Signataires potentiels : Communes, Communautés de Communes, Propriétaires ou ayant droit		Sur devis										
Financement et modalités : Union Européenne, Ministère en charge de l'Ecologie, Agence de l'Eau, Collectivités territoriales, Parc naturel régional du Haut-Jura (sur programme Bienné).												

  NEUTRALISER OU LIMITER LES EFFETS DE DRAINS <i>Niveau de Priorité : ★★★</i>		Action1
Objectif de l'action	<p>Les zones humides ont parfois fait l'objet de travaux d'assainissement par drainage dans le but de faciliter l'exploitation agricole ou bien l'exploitation de tourbe. Certains drains bien que peu fonctionnels restent néanmoins actifs et contribuent à la dégradation par assèchement d'habitats naturels et d'habitats d'espèces à forte valeur patrimoniale.</p> <p>La mise en place de seuils ou le comblement total ou partiel des drains existants aura pour objectifs l'élévation du niveau de la nappe (en amont et en périphérie des drains), le maintien du caractère humide des habitats naturels concernés et de façon indirecte, la limitation de la progression des ligneux colonisateurs (saules, bouleaux).</p> <p><u>NB :</u> <i>En tourbière, cette action est une mesure de restauration préalable à toute autre intervention de gestion (débroussaillage, ...)</i> <i>La possibilité de créer quelques gouilles, sous certaines conditions, au cours des travaux, peut s'avérer intéressante pour des insectes (odonates) et les batraciens.</i> <i>Les travaux à réaliser le seront sous réserve des autorisations au titre de la police des eaux (veiller avant la réalisation des travaux à bien différencier les drains actifs des véritables cours d'eau corrigés).</i> <i>Précisons que seuls les drains n'ayant plus de vocation agricole seront neutralisés.</i></p> <p>! <i>Les éventuels curages de cours d'eau se feront dans le respect de la loi sur l'eau (régimes de déclaration/autorisation des travaux) en concertation avec la structure animatrice et l'ONEMA, afin de définir les conditions d'intervention les moins perturbantes pour le milieu aquatique.</i></p>	<p>Objectif A : Préserver voire améliorer le fonctionnement hydraulique et hydrologique des zones humides Objectif B : Maintenir voire restaurer la richesse des habitats naturels et des espèces</p> <p>Mesure PDRH correspondante : A 323 14 P</p>
Conditions particulières d'éligibilité		
Habitats et espèces concernées	<p><u>Habitats :</u> L'ensemble des habitats naturels humides répertoriés parmi lesquels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 6430 : Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin, - 6410 : Prairies à Molinie sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion-ceruleae</i>), - 7140 : Tourbières de transition et tremblantes, - 7110* : Tourbières hautes actives, - 91DO* : Tourbières boisées, <p><u>Espèces :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 4038 : Cuivré de la bistorte (<i>Lycaena helle</i>), - 1042 : Leucorrhine à gros thorax (<i>Leucorrhina pectoralis</i>), <p>Protection nationale : Nacré de la canneberge (<i>Boloria aquilonaris</i>), Solitaire (<i>Colias palaeno</i>), Oiseaux, reptiles et amphibiens dont la présence est à rechercher.</p>	
Localisation des actions	<p>Complexe tourbeux du site de la Combe du Nanchez : tourbière de Prénoval et zones humides associées le long du Nanchez et du Bief de Trémontagne et autres micro zones humides répertoriées et cartographiées.</p>	

Engagements non rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Tenue d'un cahier d'enregistrement des travaux (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire), - Aucun dépôt ni remblais, - Aucun creusement de gouilles ou de mares sans avis de la structure animatrice (ici le Parc naturel régional du Haut-Jura), - Ne pas modifier radicalement le sol, - Pas de boisement artificiel (notamment plantation de résineux), - Aucun drainage (drains enterrés, fossés ou rigoles, même superficielles, cours d'eau). 		
Engagements rémunérés	Opération(s)	Informations complémentaires	Montant
	Etudes et frais d'expert	Diagnostic préalable et propositions de gestion si données manquantes uniquement.	Sur devis
Aménagements pour le soutien du niveau de la nappe :	<ul style="list-style-type: none"> - Intervention en fin d'été à partir du 15 août jusqu'au 1er novembre (sauf avis contraire de la structure animatrice), - Intervention en conditions aussi sèches que possible ou sur sol gelé, - Pour le comblement, utiliser de préférences des matériaux type marne, tourbe ou sciure de bois, en fonction de la nature du substrat. Les matériaux locaux seront privilégiés. 		
Points de contrôles	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements et travaux réalisés, - Photos avant et après la réalisation des travaux, - Cahier d'enregistrement des interventions dans le cadre des travaux réalisés (date, technique et matériel employés, linéaire traité, origine des matériaux utilisés...), - Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente. 		
Suivi évaluation (opportunité sur avis de la structure animatrice)	Suivis écologiques et hydrologiques	<i>Financements à rechercher hors contrat Natura 2000</i>	Sur devis
Signataires potentiels	Communes, Communautés de Communes, Propriétaires ou ayant-droit (sur la base de conventions de mise à disposition des terrains pour une gestion sous couvert de Natura 2000).		
Financeurs potentiels	Union Européenne, Ministère en charge de l'Ecologie, Agence de l'Eau, Collectivités territoriales, Parc naturel régional du Haut-Jura (sur programme Bienne).		



RESTAURER LES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE PAR SUPPRESSION D'UNE PLANTATION

Niveau de Priorité : ★

Action 2

Objectif A : Préserver voire améliorer le fonctionnement hydraulique et hydrologique des zones humides

Objectif B : Maintenir voire restaurer la richesse des habitats naturels et des espèces

Objectif D : Préserver la vocation agricole des parcelles ainsi que l'intégrité de leurs habitats et espèces

Mesure PDRH correspondante : F 22711

Objectif de l'action

Des plantations ont été réalisées au cours des dernières décennies sur les terrains de faible valeur économique, abandonnés par l'activité agricole mais qui abritaient des milieux ouverts secs ou des habitats humides (plus spécialement des tourbières). Les enrésinements ont notamment entraîné une modification radicale des habitats naturels d'intérêt communautaire de façon directe ou indirecte, par assèchement, acidification des sols et travaux corollaires de préparation à la plantation (drainage, casse caillou).

Ces plantations, souvent de faibles superficies, se sont parfois révélées de faible valeur sylvicole (en zones humides). Leur intérêt du point de vue du patrimoine naturel est faible voire nul et leur impact paysager souvent non négligeable. Sont visées ici notamment, de façon non exhaustive, les plantations de pins sylvestres et de pins noirs, d'épicéas et de sapins.

Cette action visera donc la restauration de milieux naturels dégradés, par la suppression de plantations qui ne relèvent pas d'une dynamique d'évolution naturelle. Il conviendra cependant d'être vigilant quant aux interventions sur certains milieux : des boisements tourbeux naturels ont par exemple un grand intérêt patrimonial reconnu et il faudra veiller à la préservation de ces habitats (plantation en mosaïque sur pinède à crochets sur tourbe, pessière de contact sur tourbières bombées). Une visite de terrain préalable avec la structure animatrice permettra de déterminer avec précision le type d'actions à engager et les zones à travailler.

NB :

- Cette mesure doit être complémentaire et préalable à une gestion pratique par la fauche, le pâturage ou le rétablissement de boisement naturel (en milieu forestier),
- Possibilité de répartir les interventions sur plusieurs années sur un même îlot de parcelles,
- Dans le cas de boisements clairs ou de réhabilitation progressive de plantations existantes (en tourbière notamment), l'élimination des arbres pourra s'envisager pied à pied.

Conditions particulières d'éligibilité

S'assurer au préalable que les surfaces concernées ne bénéficient plus d'une quelconque aide publique ou d'avantages fiscaux liés au boisement. Une demande de défrichement due au changement d'affectation de la parcelle sera par ailleurs demandée et à fournir aux services de l'Etat (DDAF) parallèlement au montage du contrat Natura 2000.

En zones humides, s'assurer du respect des réglementations au titre de la police des eaux (exemple : nécessité de franchissement d'un cours d'eau ou de débardage à proximité).

Les éventuels curages de cours d'eau se feront dans le respect de la loi sur l'eau (régimes de déclaration/autorisation des travaux) en concertation avec la structure animatrice et l'ONEMA, afin de définir les conditions d'intervention les moins perturbantes pour le milieu aquatique.

<p>Habitats et espèces concernées</p>	<p><u>Habitats :</u> <u>L'ensemble des habitats d'intérêt communautaire répertoriés parmi lesquels :</u> - 6210 : Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (*sites d'orchidées remarquables), - 6430 : Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin, - 6410 : Prairies à Molinie sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion-caeruleae</i>), - 6520 : Prairies de fauche de montagne, - 7140 : Tourbières de transition et tremblantes, - 7110* : Tourbières hautes actives, - 91DO* : Tourbières boisées, - 9130 : Hêtraie-sapinière à Orge d'europe.</p> <p><u>Espèces :</u> - 4038 : Cuivré de la bistorte (<i>Lycaena helle</i>), - 1042 : Leucorrhine à gros thorax (<i>Leucorrhina pectoralis</i>), - Gélinotte des bois (<i>Bonasia bonasia</i>), Protection nationale : Nacré de la canneberge (<i>Boloria aquilonaris</i>), Solitaire (<i>Colias palaeno</i>), Oiseaux, reptiles, amphibiens dont la présence est à rechercher.</p>		
<p>Localisation des actions sur le site</p>	<p>Complexe tourbeux du site de la Combe du Nanchez : tourbière de Prénovel et zones humides associées le long du Nanchez et du Bief de Trémontagne et autres micro zones humides répertoriées et cartographiées. Hêtraie-sapinière plantée en résineux ou prairies et pelouses plantées.</p>		
<p>Engagements non rémunérés</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Ne pas planter, - Ne pas modifier radicalement le sol, - Ne réaliser aucun drainage (qu'il s'agisse de drains enterrés, de fossés ou de rigole superficielle), - Ne pratiquer aucun remblais, dépôt ou affouillement, - Ne pratiquer aucun amendement minéral ni organique, - Ne réaliser aucun traitement phytosanitaire, sauf avis scientifique contraire (dévitalisation des souches d'arbres...), - Ne pas pratiquer de brûlis généralisé. Dans le cadre de travaux connexes à la coupe des bois, on privilégiera des places à feu en nombre limité, sur tôle avec exportation des cendres, localisées sur des secteurs peu sensibles sur ou en périphérie des parcelles. Ces pratiques devront respecter la réglementation en vigueur, - Maintenir les éléments fixes du paysage (murets, arbres remarquables), - En tourbière, conserver les pins à crochets lorsqu'ils sont présents, - Faire suivre cette mesure de restauration par une mesure de gestion courante (pâturage ou fauche), dès l'année n+1. 		
<p>Engagements rémunérés</p>	<p>Opération(s)</p>	<p>Informations complémentaires</p>	<p>Montant</p>
	<p>Etudes et frais d'experts</p>	<p>Composition du diagnostic : une visite de terrain et photos des zones à traiter, rédaction d'un court rapport présentant le travail à effectuer.</p>	<p>Sur devis</p>
	<p>Terrain mécanisable et accessible par des engins forestiers : Bûcheronnage et évacuation des grumes et rémanents hors des zones travaillées.</p>	<p>- Travaux de restauration : 1 fois au cours du contrat, - Réalisation des travaux entre le 15 août et le 1^{er} mars voire jusqu'au 31 mars en conditions hivernales prolongées de préférence sur sol portant ou gelé (sauf avis contraire de la structure animatrice),</p>	
	<p>Terrain mécanisable et accessible à la débuissonneuse : Evacuation des souches et rémanents hors des zones travaillées.</p>	<p>- Evacuation des bois et élimination des rémanents, ...), - En milieux humides, équipement spéciaux afin de limiter la portance au sol : pneus basse pression, roues jumelées, chenilles.</p>	

Engagements rémunérés	Terrain non mécanisable : Tronçonneuse et évacuation des grumes et branches.		
	Options : (communes aux différents cas)		
	☛ Arrachage et évacuation des souches	- Intervention par souche, - Travail à la pelle mécanique, évacuation hors de la zone travaillée, - Remise en état du terrain après intervention (possibilité d'un passage au casse-caillou localisé).	Sur devis
	☛ Débardage des bois par treuil, câble téléphérique ou à cheval	Limiter le nombre d'extractions par coupe en zone d'extraction des bois difficile : accès, pente, faible portance du sol (tourbière),...	
☛ Réensemencement	Après travaux. Semis d'un cortège de graines locales (à déterminer au cas par cas sur avis de la structure animatrice et de l'organisme scientifique compétent, bureau d'études, CBFC,...).		
Points de contrôles	- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements et travaux réalisés, - Cahier d'enregistrement des interventions dans le cadre des travaux réalisés (date, technique et matériel employés, linéaire traité, origine des matériaux utilisés...), - Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente.		
Suivi évaluation	Suivi écologique	Financement à rechercher hors contrat Natura 2000	Sur devis
Signataires potentiels	Communes, Communautés de Communes, Propriétaires ou ayant-droit (sur la base de conventions de mise à disposition des terrains pour une gestion sous couvert de Natura 2000).		
Financeurs potentiels	Union Européenne, Ministère en charge de l'Ecologie, Agence de l'Eau, Collectivités territoriales, Parc naturel régional du Haut-Jura (sur programme Bienne).		

  REOUVERTURE DES MILIEUX EN VOIE DE FERMETURE OU FERMES (restauration par broyage, débroussaillage et déboisement) <i>Niveau de Priorité : ★★</i>		Action 3 <i>Objectif A : Préserver voire améliorer le fonctionnement hydraulique et hydrologique des zones humides</i> <i>Objectif B : Maintenir voire restaurer la richesse des habitats naturels et des espèces</i> Mesure PDRH correspondante : A 323 01 P
Objectif de l'action	<p>L'envahissement des milieux naturels par les graminées sociales (molinie) et les ligneux (genévriers, prunelliers, bourdaine, saule, bouleaux puis l'épicéa, selon le type de milieu) contribue à leur assèchement et à la dégradation d'habitats naturels remarquables. Il est par conséquent important dans certains cas d'intervenir pour limiter la dynamique colonisatrice de certaines espèces. Ces actions se traduisent par une première phase de restauration soit par bûcheronnage des gros bois soit par des travaux de broyage pour enrayer la progression des boisements spontanés. Là, le travail peut ne consister qu'en un broyage mécanique de petits arbres et arbustes ou des touradons de molinie.</p> <p>Il conviendra cependant d'être vigilant quant aux interventions sur certains milieux. Des boisements tourbeux naturels ont par exemple un intérêt patrimonial reconnu et il faudra veiller à la préservation de ces habitats (pessière de contact sur tourbières bombées, tourbières boisées...).</p> <p>Sur les habitats autres que les tourbières boisées, il conviendra, après déboisement, d'éliminer au maximum et chaque fois que possible, les souches afin de faciliter les travaux d'entretien par la suite.</p> <p>De façon générale, le débroussaillage et/ou déboisement ne devra pas être systématique. On veillera à conserver quelques bosquets favorables à la diversité biologique et à préserver les arbres remarquables. Une visite préalable sur le terrain devra permettre de préciser ce dernier point.</p> <p><u>NB :</u> <i>Mesure de restauration : une seule intervention de restauration au cours des 5 années de contrat. Cette action est complémentaire aux actions d'entretien des milieux ouverts (A32303P, A32303R, A32304R, A32305R).</i></p>	
Conditions particulières d'éligibilité	<p><i>Les modalités de gestion après le chantier d'ouverture doivent être établies au moment de la signature du contrat : elles doivent être inscrites dans le contrat, en engagement rémunéré ou en engagement non rémunéré.</i></p>	
Habitats et espèces concernées	<p><u>Habitats :</u> L'ensemble des habitats naturels humides répertoriés parmi lesquels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 6210 : Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (*sites d'orchidées remarquables), - 6430 : Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin, - 6410 : Prairies à Molinie sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion-ceruleae</i>), - 6520 : Prairies de fauche de montagne, - 7140 : Tourbières de transition et tremblantes, - 7110* : Tourbières hautes actives, <p><u>Espèces visées :</u> directement ou indirectement</p> <ul style="list-style-type: none"> - 4038 : Cuivré de la bistorte (<i>Lycaena helle</i>), - 1042 : Leucorrhine à gros thorax (<i>Leucorrhina pectoralis</i>), - A 338 : Pie-grièche écorcheur <p>Protection nationale : Nacré de la canneberge (<i>Boloria aquilonaris</i>), Solitaire (<i>Colias palaeno</i>), Oiseaux, reptiles, amphibiens et insectes des zones sèches dont la présence est à rechercher.</p>	

Localisation des actions	Complexe tourbeux du site de la Combe du Nanchez : tourbière de Prénovel et zones humides associées le long du Nanchez et du Bief de Trémontagne et autres micro zones humides répertoriées et cartographiées. Pelouses sèches et prairies embroussaillées.		
Engagements non rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Respect des périodes d'autorisation des travaux, - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire), - Pas de retournement, - Ne réaliser aucun drainage (drains enterrés, de fossés ou de rigole même superficielle), - Les éventuels curages de cours d'eau se feront dans le respect de la loi sur l'eau (régimes de déclaration/autorisation des travaux) en concertation avec la structure animatrice et l'ONEMA, afin de définir les conditions d'intervention les moins perturbantes pour le milieu aquatique, - Ne pas planter (enrésinement notamment), - Ne pratiquer aucune fertilisation, - Ne réaliser aucun traitement phytosanitaire, - Ne pas pratiquer de brûlis généralisé sur le site ; on privilégiera des places de feu en nombre limité, sur tôle avec exportation des cendres, localisées sur des secteurs peu sensibles sur ou en périphérie des parcelles. Ces pratiques devront respecter par ailleurs la réglementation en vigueur. - Ne pratiquer aucun remblais ni dépôt, - Ne pratiquer aucun creusement dans le but d'évacuer des matériaux, - Conserver les pins à crochets lorsqu'ils sont présents. 		
Engagements rémunérés	Opération(s)	Informations complémentaires	Montant
	Etudes et frais d'expert	Diagnostic préalable et propositions de gestion si données manquantes uniquement	Sur devis
	Coupe / élimination des ligneux (options à choisir selon le cas)		
	<p>Travaux lourds de restauration</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bûcheronnage, coupe d'arbres, abattage des végétaux ligneux, - Dessouchage et retournement des souches (évaluer l'opportunité de l'action en zones humides). <p>Tavaux légers de restauration</p> <ul style="list-style-type: none"> - Débroussaillage léger d'ouverture : manuels ou mécaniques, travaux de gyrobroyage ou fauche (avec exportation des produits de la coupe). <p>Autres travaux de restauration possibles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Simple broyage au sol, nettoyage avec exportation des produits de coupe, - Restauration par arasement de touradons en parallèle de travaux de bûcheronnage en zones humides. 	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation des travaux entre le 15 août et le 1^{er} mars voire jusqu'au 1^{er} avril en conditions hivernales prolongées de préférence sur sol portant ou gelé (sauf avis contraire de la structure animatrice), - Travaux couplés avec une évacuation dès que possible de tous les produits de coupe, - Réalisation des travaux de façon mécanique ou manuelle selon l'accessibilité et la portance de terrains, - Pour les interventions mécaniques où les sols sont sensibles au tassement, utiliser des engins à faible portance au sol équipés spécifiquement (chenilles, pneus basse pression, jumelage, ...). 	Sur devis

	Evacuation des résidus de coupe		
	<ul style="list-style-type: none"> - Evacuation des rémanents : modalités à définir en accord avec la structure animatrice, selon les milieux, - Enlèvement des souches et grumes hors de la parcelle - Arrachage, évacuation, et retournement des souches en milieux humides (évaluer l'opportunité de l'action en fonction des objectifs de gestion ultérieurs) - Débardage des bois par traction animale (cheval), par treuil ou câble téléphérique en condition difficile : faible portance des sols en tourbière 	<ul style="list-style-type: none"> - Exportation des rémanents hors des zones travaillées (chaque fois que possible). Les produits de coupe évacués pourront être brûlés, compostés, valorisés en plaquettes, ou bien débités et mis en tas pour faciliter leur dégradation (favorise les décomposeurs de la matière ligneuse). <p><i>NB : le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les espèces et habitats visés par le contrat.</i></p>	Sur devis
	Techniques alternatives		
	- Dévitalisation des ligneux par annellation	Ces travaux devront être suivis d'une coupe des rejets en n+1 voire n+2 et d'une évacuation des arbres morts (selon la quantité) sur la durée du contrat (à prendre en compte dans un devis global).	Sur devis
Autre opération			
	- Frais de mise en décharge	Prise en charge des frais de mise en décharge des rémanents au besoin.	Sur devis
Points de contrôles	<ul style="list-style-type: none"> - Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire), - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces travaillées, - Photos avant et après la réalisation des travaux, - Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente. 		
Suivi évaluation	Suivi écologique	<i>Financement à rechercher hors contrat Natura 2000</i>	Sur devis
Signataires potentiels	Communes, Communautés de Communes, Propriétaires ou ayant-droit (sur la base de conventions de mise à disposition des terrains pour une gestion sous couvert de Natura 2000).		
Financeurs potentiels	Union Européenne, Ministère en charge de l'Ecologie, Agence de l'Eau, Collectivités territoriales, Parc naturel régional du Haut-Jura.		

 <p>NATURA 2000</p>	<p>AMELIORER LA DIVERSITE PHYSIQUE D'UN COURS D'EAU</p> <p>Niveau de Priorité : ***</p>	<p style="text-align: right;">Action 4</p> <p><i>Objectif A : préserver voire améliorer le fonctionnement hydraulique et hydrologique des zones humides</i></p> <p><i>Objectif B : Maintenir voire restaurer la richesse naturelle des habitats et des espèces</i></p> <p><i>Objectif C : Préserver voire améliorer la qualité des eaux et des cours d'eau</i></p> <p style="text-align: center;">Mesure PDRH correspondante : A 323 16 P</p>
<p>Objectif de l'action</p>	<p>Cette action a pour objectif de favoriser la diversité des écoulements en privilégiant la conservation d'un lit du cours d'eau dynamique en relation avec les milieux naturels connexes et le rétablissement de conditions favorables à la diversité écologique et biologique.</p> <p>Le Bief du Nanchez a subi, à l'époque du remembrement une rectification drastique de son lit afin d'améliorer le parcellaire agricole. Ainsi, le cours d'eau qui serpentait dans les prairies du fond de combe s'est vu transformé en cours d'eau rectiligne. Ceci a donc entraîné un appauvrissement de la faune liée au cours d'eau, ne trouvant plus les milieux nécessaires à sa reproduction ou à l'accomplissement d'une des étapes de son cycle biologique. C'est pourquoi en 1999, une opération de reméandrement du cours d'eau a été effectuée, dans le cadre du Contrat de rivière Bienne. Or, les résultats relatifs à la qualité physique du cours d'eau et à la qualité de l'eau vis-à-vis de la charge organique révèlent que l'opération menée n'a pas permis de résoudre tous les problèmes liés à la rectification du cours d'eau.</p> <p>Cette action visera donc à compléter les actions passées et améliorer la qualité physique du cours d'eau et de son eau en diversifiant les écoulements, la nature des fonds et les hauteurs d'eau, afin de recréer un lit dynamique et varié plutôt qu'un cours d'eau homogène et lent.</p> <p><u>Remarques :</u> Constitution d'un dossier loi sur l'eau avant réalisation des travaux (pour information, > 100 ml de cours d'eau => régime d'autorisation ; < 100 ml de cours d'eau => régime déclaration)</p>	
<p>Conditions particulières d'éligibilité</p>	<p>- Les travaux à réaliser le seront sous réserve des autorisations au titre de la police des eaux.</p>	
<p>Habitats et espèces concernées</p>	<p><u>Habitats :</u> L'ensemble des habitats naturels humides répertoriés parmi lesquels : 6410 – Prairies montagnardes des sols paratourbeux, 6430 – Mégaphorbiaies montagnardes, 7110 - Tourbières hautes actives, 7140 – Tourbière de transition et tremblantes, 91D0* : Tourbières boisées, 3140-1 : Communautés à Characées.</p> <p><u>Espèces visées :</u></p>	
<p>Localisation des actions sur le site</p>	<p><i>Bief du Nanchez et éventuellement certains tronçons du Bief de Trémontagne (à définir).</i></p>	
<p>Engagements non rémunérés</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Ne réaliser aucun drainage sur la zone (drains enterrés, fossés ou rigoles même superficielles), - Limiter les atteintes aux zones humides alentours, - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire). 	

Engagements rémunérés	Opération(s)	Informations complémentaires	Montant
	Etudes et frais d'expert	Diagnostic préalable et propositions de gestion	Sur devis
Engagements rémunérés	<p>Amélioration de la diversité physique du cours d'eau</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travaux de génie hydro-écologique : élargissement/rétrécissement du lit, creusement, curage, apports de matériaux, graviers, création de seuils, radiers, fascinage des berges, - Exportation de matériaux de curage, - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action. 	<ul style="list-style-type: none"> - Intervention selon réglementation en vigueur (du 1er avril au 31 octobre), mais privilégié entre le 15 août et le 1er novembre (sauf avis contraire de la structure animatrice), - Intervention en conditions aussi sèches que possible ou sur sol gelé pour éviter de dégrader les milieux environnants. 	Sur devis
Points de contrôles	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements et travaux réalisés, - Photos avant et après réalisation des travaux, - Cahier d'enregistrement des interventions dans le cadre des travaux réalisés (date, technique et matériel employés, linéaire traité, origine des matériaux utilisés...) - Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente 		
Suivi évaluation	Suivi écologique et hydrologique	<i>Financement à rechercher hors contrat Natura 2000</i>	Sur devis
Signataires potentiels	Communes, Communautés de Communes, Propriétaires ou ayant-droit (sur la base de conventions de mise à disposition des terrains pour une gestion sous couvert de Natura 2000).		
Financeurs potentiels	Union Européenne, Ministère en charge de l'Ecologie, Agence de l'Eau, Collectivités territoriales, Parc naturel régional du Haut-Jura (sur programme Bienne).		

  ENTRETIEN DES MILIEUX PAR INSTALLATION ET/OU MAINTIEN D'UN PATURAGE EXTENSIF		Action 5
		<i>Objectif B : Maintenir voire restaurer la richesse naturelle des habitats et des espèces</i>
		Mesure PDRH correspondante : A 32303P / A32303R
Objectif de l'action	<p>Cette action aura pour objectif de financer l'ensemble des investissements nécessaires à la mise en place d'une gestion pastorale afin de maintenir des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique. Cette action peut être mise en oeuvre à la suite d'une action de restauration de milieux afin de garantir leur ouverture.</p> <p>La mesure visera en priorité les habitats naturels dont la bonne conservation dépendra de la mise en place d'un pâturage extensif. Les pelouses sèches et les prairies humides sont ici particulièrement concernées.</p> <p>Les terrains pouvant prétendre à cette action n'auront pas ou plus de vocation agricole. Il s'agira donc de parcelles non inscrites à la PAC ou à la MSA (pour les zones agricoles voir MAE-T). Les agriculteurs peuvent néanmoins intervenir ici en tant que prestataire de service (mise à disposition d'animaux, entretien de clôtures et points d'eau).</p> <p>La mesure visera les actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le financement d'équipements pastoraux pour la viabilisation des parcelles (acquisition et mise en place de clôture, parc de contention, points d'eau, ...). - La prise en charge éventuelle d'une prestation de pâturage par un agriculteur ou un organisme gestionnaire de milieux naturels disposant d'animaux (des accords seront trouvés avec des prestataires locaux). <p>Sur ce dernier point, les prestations d'organismes possédant des troupeaux « débroussailleurs » (type Konik polski, Highlands cattle...) à vocation écologique sont éligibles à l'aide.</p> <p>Remarques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - A noter que pour certains types de milieux, écologiquement riches mais fragiles, il faudra veiller à l'application de règles spécifiques de pâturage (par exemple, pâturage à partir de juillet sur les bas-marais, ajustement précis de la pression de pâturage, ...), - Les éventuels curages de cours d'eau se feront dans le respect de la loi sur l'eau (régimes de déclaration/autorisation des travaux) en concertation avec la structure animatrice et l'ONEMA, afin de définir les conditions d'intervention les moins perturbantes pour le milieu aquatique. 	
Conditions particulières d'éligibilité	<p>- Les actions A32303P – Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique et A32303R - Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique sont complémentaires,</p> <p>- L'achat d'animaux n'est pas éligible,</p> <p>- Parcelles non déclarées « S2 jaune » sur la déclaration PAC ni à la MSA.</p>	
Habitats et espèces concernées	<p>Habitat(s) :</p> <p>Tous les habitats susceptibles de nécessiter un pâturage d'entretien dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 6210 : Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'emboisement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (*sites d'orchidées remarquables) - 6410 : Prairies à Molinie sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion-caeruleae</i>) <p>Espèces visées : directement ou indirectement</p> <ul style="list-style-type: none"> - 4038 : Cuivré de la bistorte (<i>Lycaena helle</i>), - 1042 : Leucorrhine à gros thorax (<i>Leucorrhina pectoralis</i>), 	

	Protection nationale : Nacré de la canneberge (<i>Boloria aquilonaris</i>), Solitaire (<i>Colias palaeno</i>), Oiseaux, reptiles et amphibiens et insectes des milieux secs dont la présence est à rechercher.		
Localisation des actions sur le site	Zone de déprise sur l'ensemble du site. Particulièrement sur les pelouses sèches et zones humides du secteur de la Combe du Nanchez.		
Engagements non rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Aucun apport de fertilisant (autre que les déjections des animaux au pâturage), - Aucun traitement phytosanitaire, - Pas de modification radicale du sol susceptible de détruire irrémédiablement les pelouses (casse caillou) sauf avis scientifique préalable autorisant une intervention très localisée, - Pas de plantation quelle qu'elle soit, - Maintien d'éléments fixes du paysage (murets, arbres remarquables, bosquets, haies...), - Pas de drainage des parcelles humides (drains enterrés, de fossés ou de rigole même superficielle), - Tenue d'un cahier d'enregistrement des pratiques pastorales, - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire). 		
⚠	<p>➤ Le chargement en bétail devra être compris entre 0,3 et 0,8 UGB/ha/an sur la période de pâturage,</p> <p>➤ Veiller dans la mesure du possible à l'utilisation de molécules anti-parasitaire à action réduites ou à défaut éviter les périodes de pâturage juste après traitement des animaux afin de respecter l'entomofaune notamment sur les milieux les plus remarquables (tourbières).</p>		
Engagements rémunérés	Opération(s)	Informations complémentaires	Montant
	<i>Equipements pastoraux / Viabilisation de parcs</i>	<u>Equipements pastoraux :</u> <ul style="list-style-type: none"> - préparation à la pose de clôture et points d'eau par travaux de débroussaillage, - clôtures (fixes ou mobiles, parcs de pâturage, clôture électrique, batteries, ...), - abreuvoirs, bacs, tonnes à eau, robinets flotteurs... - aménagements de râteliers et d'auges au sol pour l'affouragement, - abris temporaires, - installation de passages canadiens, de portails et de barrières, - systèmes de franchissement pour les piétons. <p>Temps de travail nécessaire à l'installation des équipements Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur.</p>	Sur devis
	<i>Prestation de pâturage / Location d'animaux</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Gardiennage, déplacement et surveillance du troupeau, - Entretien d'équipements pastoraux (clôtures, points d'eau, aménagements d'accès, abris temporaires, ...), - Suivi vétérinaire, - En cas de nécessité affouragement, complément alimentaire, - Fauche des refus si nécessaire (entre le 1^{er} août et le 31 mars), - Etudes et frais d'expert. <p>Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur.</p>	Sur devis
	<i>Prestation de pâturage / Location d'animaux</i>		Sur devis
Points de contrôles	<ul style="list-style-type: none"> - Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire), - Existence et tenue du cahier de pâturage, - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de gestion avec l'état des surfaces, - Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente. 		
Suivi	Suivi écologique	Financement à rechercher hors contrat Natura 2000	Sur devis

évaluation			
Signataires potentiels	Communes, Communautés de Communes, Propriétaires ou ayant-droit (sur la base de conventions de mise à disposition des terrains pour une gestion sous couvert de Natura 2000).		
Financeurs potentiels	Union Européenne, Ministère en charge de l'Ecologie, Agence de l'Eau, Collectivités territoriales, Parc naturel régional du Haut-Jura (sur programmes spécifiques).		

  RESTAURATION ET ENTRETIEN PAR LA FAUCHE.		Action 6
<p style="text-align: right;">Niveau de Priorité : ★★</p>		<p>Objectif B : Maintenir voire restaurer la richesse naturelle des habitats et des espèces Objectif D : Préserver la vocation agricole des parcelles ainsi que l'intégrité de leurs habitats et espèces</p>
		Mesure PDRH correspondante : A32304 R
Objectif de l'action	<p>L'action vise à mettre en place une fauche pour l'entretien des milieux ouverts hors contexte agricole (un agriculteur peut néanmoins intervenir ici en tant que prestataire de service). Cette mesure vise la restauration de parcelles abandonnées en luttant contre l'envahissement par les ligneux et la modification de la composition floristique (notamment des milieux les plus oligotrophes). La fauche devra intervenir tardivement (après le 1er août) de manière à éviter la période de nidification et de permettre aux plantes et insectes d'accomplir leur cycle complet de reproduction. Dans le cadre de cette action, les travaux de fauche mécanique et manuelle sont éligibles à l'aide. Les produits de fauche devront être exportés chaque fois que possible afin de ne pas enrichir ces habitats naturels qui se développent précisément sur sols pauvres en éléments nutritifs.</p> <p>Il sera par ailleurs possible d'envisager selon les cas une expérimentation alternant fauche pluriannuelle, repos et pâturage notamment sur les zones de bas marais.</p> <p>! Les éventuels curages de cours d'eau se feront dans le respect de la loi sur l'eau (régimes de déclaration/autorisation des travaux) en concertation avec la structure animatrice et l'ONEMA, afin de définir les conditions d'intervention les moins perturbantes pour le milieu aquatique.</p>	
Conditions particulières d'éligibilité		
Habitats et espèces concernées	<p><u>Habitats :</u> L'ensemble des habitats naturels humides répertoriés parmi lesquels : - 6410 : Prairies à Molinie sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion-caeruleae</i>)</p> <p><u>Espèces visées :</u> directement ou indirectement - 4038 : Cuivré de la bistorte (<i>Lycaena helle</i>),</p> <p>Oiseaux, reptiles, amphibiens et insectes des milieux secs dont la présence est à rechercher.</p>	
Localisation des actions sur le site	<p>Zone de déprise en périphérie des zones agricoles sur l'ensemble du site. Particulièrement sur les zones humides du secteur de la Combe du Nanchez.</p>	
Engagements non rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Ne réaliser aucun drainage (qu'il s'agisse de drain enterré, de fossé, ou de rigole même superficielle), - Ne pas planter (ni culture à gibier, ni boisement), - Aucun apport de fertilisant (autre que les déjections des animaux au pâturage), - Ne réaliser aucun traitement phytosanitaire, - Aucun travail du sol, - Tenue d'un carnet d'enregistrement des travaux réalisés (date et descriptif des interventions, problèmes éventuels rencontrés), - Pas de brûlis généralisé sur le site. On privilégiera des places de feu en nombre limité, sur tôle, localisées sur des secteurs peu sensibles sur ou en 	

	périphérie des parcelles. Ces pratiques devront respecter par ailleurs la réglementation en vigueur.		
⚠	<p>- Dans tous les cas l'impact des travaux au sol devra être limité. Il est impératif pour ce type de travaux que les entreprises soient équipées de matériel spécialisé afin de limiter le tassement au sol (pneus basse pression, chenille, ...).</p> <p>- Réalisation des travaux entre le 15 août et le 1^{er} mars voire jusqu'au 1^{er} avril en conditions hivernales prolongées de préférence en conditions sèches ou à défaut sur sol gelé (sauf avis contraire de la structure animatrice).</p>		
Engagements rémunérés	Opération(s)	Informations complémentaires	Montant
	<p>Restauration par broyage (une intervention au cours du contrat)</p>	<p>Option 1 : - Arasement de touradons de molinie (restauration sans travaux de bucheronnage) : utilisation d'un broyeur très puissant monté sur un matériel spécialisé (type tracteur marais) si les questions de portance au sol le nécessitent.</p> <p>Option 2 : - Restauration par broyage ou gyrobroyage.</p> <p>Option 3 : - Défeutrage (enlèvement de biomasse en décomposition au sol).</p>	Sur devis
	<p>Entretien par fauche ou broyage</p>	<p>Option 1 : Fauche d'entretien (fréquence à adapter selon le cas, sur avis de la structure animatrice). Exportation des produits de coupe (autant que possible en fonction des possibilités).</p> <p>Option 2 : Gyrobroyage annuel ou bisannuel d'entretien. Exportation des produits de coupe (autant que possible).</p>	Sur devis
Points de contrôles	<p>- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire), - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces, - Photos avant et après réalisation des travaux, - Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente.</p>		
Suivi évaluation	Suivi phytosociologique	<i>Financement à rechercher hors contrat Natura 2000</i>	Sur devis
Signataires potentiels	Communes, Communautés de Communes, Propriétaires ou ayant-droit (sur la base de conventions de mise à disposition des terrains pour une gestion sous couvert de Natura 2000).		
Financeurs potentiels	Union Européenne, Ministère en charge de l'Ecologie, Agence de l'Eau, Collectivités territoriales....		

  CREATION DE POINTS D'EAU		Action 10	
		<i>Objectif B : Maintenir voire restaurer la richesse naturelle des habitats et des espèces</i>	
		Niveau de Priorité : ★	
		Mesure PDRH correspondante : A 32315 P	
Objectif de l'action	<p>Cette mesure vise à favoriser les espèces liées à ces micro-milieus d'eau libre (amphibiens et odonates en particulier) et à restaurer les formations pionnières des tourbières.</p> <p>Un diagnostic préalable (visite de terrain avec des experts en gestion des tourbières) devra déterminer l'emplacement des gouilles et la surface à creuser. Les zones où l'eau est facilement affleurante seront privilégiées. Il peut aussi s'agir ici d'une action complémentaire à une opération de neutralisation de drains par exemple (l'extraction de matériaux nécessaires au bouchage des drains crée la gouille).</p> <p>Les trous d'eau créés ne devront pas être d'une profondeur uniforme, on favorisera les pentes douces et les formes adaptées (de même veiller à ce que les travaux soient déconnectés du lit principal du cours d'eau, dans le cas contraire, respecter la réglementation en vigueur).</p> <p>⚠ Les éventuels curages de cours d'eau se feront dans le respect de la loi sur l'eau (régimes de déclaration/autorisation des travaux) en concertation avec la structure animatrice et l'ONEMA, afin de définir les conditions d'intervention les moins perturbantes pour le milieu aquatique,</p>		
Conditions particulières d'éligibilité	Respect de la réglementation sur l'eau en vigueur		
Habitats et espèces concernées	<p><u>Habitats :</u> L'ensemble des habitats naturels humides répertoriés et plus particulièrement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 6430 : Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin - 6410 : Prairies à Molinie sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion-ceruleae</i>) - 7140 : Tourbières de transition et tremblantes - 7110* : Tourbières hautes actives <p><u>Espèces visées :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 1042 : Leucorrhine à gros thorax (<i>Leucorrhina pectoralis</i>), <p>Odonates en général, oiseaux, reptiles et amphibiens dont la présence est à rechercher.</p>		
Localisation potentielle des actions	Tourbière de Prénoval au sens large.		
Engagements non rémunérés	Tous les engagements "classiques" liés à la préservation des zones humides et tourbières : <ul style="list-style-type: none"> - aucun remblais ni dépôt d'aucune sorte, - pas d'affouillement, ni de retournement de sols - pas de drainage (fossés, drains enterrés ou gouilles), - pas d'amendement - pas de boisement artificiel, 		
Engagements rémunérés	Opération(s)	Informations complémentaires	Montant
	Etudes et frais d'expert	Diagnostic préalable, état zéro avant travaux	Sur devis

	Création de gouilles, manuelle ou mécanique <i>(pour les actions mécanisées, veiller à l'utilisation de matériel spécialement conçu pour l'accès en zones humides)</i>	- 1 fois sur la durée du contrat - intervention entre le 15 août et le 31 mars - privilégier une intervention en conditions "sèches" ou en période de gel (sauf avis contraire de la structure animatrice). - Evacuation des matériaux hors des zones travaillées en veillant à ne pas détériorer le site accueillant ces matériaux	Sur devis
Points de contrôles	- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements et travaux réalisés. - Cahier d'enregistrement des interventions dans le cadre des travaux réalisés (date, technique et matériel employés, points traités, origine des matériaux utilisés...), - Photos avant et après la réalisation des travaux, - Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente		
Suivi évaluation	Suivi phytosociologique et entomologique	Financement à rechercher hors contrat Natura 2000	Sur devis
Signataires potentiels	Communes, Communautés de Communes, Propriétaires ou ayant-droit (sur la base de conventions de mise à disposition des terrains pour une gestion sous couvert de Natura 2000).		
Financeurs potentiels	Union Européenne, Ministère en charge de l'Ecologie, Agence de l'Eau, Collectivités territoriales, Parc naturel régional du Haut Jura sur crédits spécifiques....		



DECAPAGE ou ETREPAGE localisé en tourbières et zones humides

Niveau de Priorité : ★★

Action 11

Objectif B : Maintenir voire restaurer la richesse naturelle des habitats et des espèces

Mesure PDRH correspondante : A 323 07 P

<p>Objectif de l'action</p>	<p>L'étrépage est une opération qui consiste à supprimer la couche superficielle de sols tourbeux d'une épaisseur variable dans un milieu en voie d'eutrophisation ou d'évolution naturelle. Ce retrait de la couche la plus riche en nutriments permet d'atteindre des niveaux pédologiques plus pauvres en éléments nutritifs et de restaurer ainsi le caractère oligotrophe des sols. En tourbière, cette opération permet aussi le relèvement du niveau relatif de la nappe si elle est affleurante et la conservation de certaines espèces hygrophiles. Cette opération est particulièrement propice aux plantes des stades pionniers de colonisation (mousses, sphaignes, drosera...).</p> <p>Dans tous les cas, le matériel végétal supprimé devra être exporté pour ne pas apporter d'éléments minéraux à des habitats naturels et des espèces qui se développent précisément en conditions pauvres.</p> <p>! Les éventuels curages de cours d'eau se feront dans le respect de la loi sur l'eau (régimes de déclaration/autorisation des travaux) en concertation avec la structure animatrice et l'ONEMA, afin de définir les conditions d'intervention les moins perturbantes pour le milieu aquatique,</p>		
<p>Conditions particulières d'éligibilité</p>			
<p>Habitats et espèces concernées</p>	<p><u>Habitats :</u> L'ensemble des habitats naturels humides répertoriés parmi lesquels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 6410 : Prairies à Molinie sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion-caeruleae</i>) - 7140 : Tourbières de transition et tremblantes - 7110* : Tourbières hautes actives <p><u>Espèces visées :</u> directement ou indirectement Toutes les espèces végétales ou animales des tourbières.</p>		
<p>Localisation des actions</p>	<p>Tourbière de Prénoval au sens large.</p>		
<p>Engagements non rémunérés</p>	<p>Tous les engagements "classiques" liés à la préservation des tourbières :</p> <ul style="list-style-type: none"> - aucun remblais ni dépôt d'aucune sorte, - pas d'affouillement, ni de retournement de sols, - pas de drainage (fossés, drains enterrés ou gouilles), - Les éventuels curages de cours d'eau se feront dans le respect de la loi sur l'eau (régimes de déclaration/autorisation des travaux) en concertation avec la structure animatrice et l'ONEMA, afin de définir les conditions d'intervention les moins perturbantes pour le milieu aquatique, - pas d'amendement, - pas de boisement artificiel, 		
<p>Engagements rémunérés</p>	<p>Opération(s)</p> <p>Etudes et frais d'expert</p>	<p>Informations complémentaires</p> <p>Diagnostic préalable et propositions de gestion</p>	<p>Montant</p> <p>Sur devis</p>

	Décapage ou Etrépage, manuel ou mécanique (Actions mécanisées, veiller à l'utilisation de matériel spécialement conçu pour l'accès en zones humides).	- 1 fois sur la durée du contrat Natura 2000 soit 5 ans, - Suppression totale du couvert végétal jusqu'à la première couche de sol, - Intervenir en conditions "sèches" ou en période de gel du 1 ^{er} octobre au 1 ^{er} mars voire 1 ^{er} avril en conditions hivernales prolongées (sauf avis spécial de la structure animatrice), - surface à déterminer par secteur d'intervention.	Sur devis
Points de contrôles	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements et travaux réalisés, - Cahier d'enregistrement des interventions dans le cadre des travaux réalisés (date, technique et matériel employés, points traités, origine des matériaux utilisés...), - Photos avant et après la réalisation des travaux, - Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente. 		
Suivi évaluation	Suivi phytosociologique	<i>Financement à rechercher hors contrat Natura 2000</i>	Sur devis
Signataires potentiels	Communes, Communautés de Communes, Propriétaires ou ayant-droit (sur la base de conventions de mise à disposition des terrains pour une gestion sous couvert de Natura 2000).		
Financeurs potentiels	Union Européenne, Ministère en charge de l'Ecologie, Agence de l'Eau, Collectivités territoriales....		

4.3.2. Les Contrats agri-environnementaux (parcelles déclarées à la PAC ou à la MSA)

Tableau 15

Mesure	Description	Habitats concernés	Espèces concernées	Engagements unitaires*
Action 8 : Maintenir la biodiversité des prairies de fauche	Voir encadré page suivante	6520-4 : Prairies fauchées montagnardes et subalpines des Alpes et du Jura	4038 : Cuivré de la Bistorte A 246 : Alouette lulu	Herbe_07
Action 9 : Créer une bande tampon entre prairies et cours d'eau	Maintien d'une bande d'environ 3 m le long du cours d'eau, non fertilisée et non fauchée avant début août. Il s'agit de préserver les zones de transition entre prairies de fauche et zones humides afin : - de mettre en place une fauche adaptée au cycle de vie de certaines espèces se reproduisant dans ces zones de transition, - de préserver la fonction de corridor écologique de ces milieux, - de jouer un rôle d'épuration des eaux de ruissellement, - d'assurer la protection des berges contre l'érosion.	6520-4 : Prairies fauchées montagnardes et subalpines des Alpes et du Jura 3140-1 : Communautés à characées des eaux oligo-mésotrophes basiques	4038 : Cuivré de la Bistorte	Herbe_07 Milieu_01
Action 13 : Maintenir les pratiques de pâturage extensif	L'action vise à maintenir un chargement de la parcelle permettant le bon développement de l'habitat naturel, tout en excluant toute pratique de fertilisation, car cela occasionne une modification de la composition floristique du milieu.	6210-15 : Pelouses calcicoles mésophiles de l'Est 6210-21 : Pelouses calcicoles et marnicoles à tendance continentale <i>Intérêt régional :</i> - Prairies pâturées de montagne (<i>Alchemillo monticolae</i> – <i>Cynosuretum cristati</i>) - Prairie humide de fauche (<i>Trollio europaei</i> – <i>Cirsietum rivularis</i>)	A 338 : Pie-grièche écorcheur A 246 : Alouette lulu	Herbe_03 Herbe_04
Action 14 : Ré-ouvrir les espaces agropastoraux embroussaillés	Le phénomène de déprise agricole sur certains secteurs du site a provoqué une fermeture du milieu par colonisation progressive d'espèces ligneuses. La mesure vise donc à effectuer des opérations de débroussaillage voire bûcheronnage sur la parcelle. Elle comprend un plan de travaux pour les actions de réouverture, puis des préconisations d'entretien (chargement de la parcelle etc.). L'absence de fertilisation de la parcelle fait aussi partie des engagements.	6210-15 : Pelouses calcicoles mésophiles de l'Est 6210-21 : Pelouses calcicoles et marnicoles à tendance continentale <i>Intérêt régional :</i> - Prairies pâturées de montagne (<i>Alchemillo monticolae</i> – <i>Cynosuretum cristati</i>) - Prairie humide de fauche (<i>Trollio europaei</i> – <i>Cirsietum rivularis</i>)	A 338 : Pie-grièche écorcheur A 246 : Alouette lulu	Ouvert_01 Herbe_03
Action 15 : Gérer les combes pré forestières par le pâturage	La richesse biologique des zones pré forestières est liée à la mosaïque de milieux qui la compose (strates herbacées, ligneux bas et quelques ligneux hauts). Cet mesure à pour objectif de favoriser l'adaptation des conditions de pâturage à la spécificité des habitats, en se basant sur un plan de gestion pastoral (évite le surpâturage ou le sous pâturage).	9130-9 : Hêtraie-sapinière à Orge d'Europe 9410-1 : Pessières à Doradille de lapiaz ou éboulis calcaires <i>Intérêt régional :</i> - Prairies pâturées de montagne (<i>Alchemillo monticolae</i> – <i>Cynosuretum cristati</i>)	Chouette chevêchette Gélinotte des bois	Herbe_09

NB : * Ne sont présentés ici que les engagements unitaires composant la mesure et non la totalité de la construction de la MAE.

La Mesure Agri-Environnementale « Prairies fleuries » (Herbe_07)

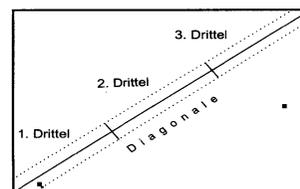
Il s'agit d'une mesure innovante car basée pour la première fois en France sur une obligation de résultat écologique et non sur une obligation de moyens. Le Parc naturel régional du Haut Jura est notamment pilote de cette action au niveau national avec les Parcs naturels régionaux Rhônalpins du Massif des Bauges et du Vercors. Cette MAE expérimentale est inspirée du dispositif allemand MEKA mis en œuvre ces dernières années dans la province du Baden Württemberg.

Cette mesure présente l'avantage pour l'agriculteur d'une certaine souplesse d'utilisation de ses prairies tant au niveau des pratiques de fertilisation qu'au niveau des dates de fauche (pas de date de coupe imposée), tout en le responsabilisant sur le respect et la bonne conservation de la diversité de la flore, sachant qu'une intensification des pratiques de fauche et de fertilisation modifient radicalement la composition floristique des prairies (certains habitats sont malgré tout tolérants à une faible fertilisation organique comme les prairies de fauche de montagne notamment).

Le contrôle de cette action s'effectue sur le terrain d'une manière originale par la présence d'espèces indicatrices. Il s'agit concrètement de traverser la parcelle le long d'une diagonale d'une largeur d'environ 4 m pour juger de la présence d'au moins 4 plantes sur chaque tiers de la diagonale parmi une liste d'une vingtaine d'espèces indicatrices représentative de la qualité du milieu. On exclura de l'observation une bande de 3 mètres au bord des parcelles.

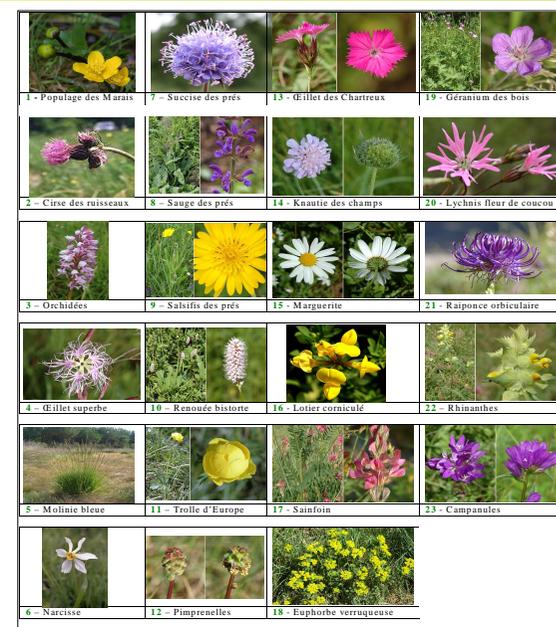
Une animation de terrain et un conseil agri-environnemental spécifique à cette action permettront aux agriculteurs de souscrire sur des parcelles ciblées.

Liste des espèces indicatrices retenues pour la MAE T «Prairies fleuries » (FC_XX_00_PFI)



→ 3 relevés seront effectués le long de la diagonale d'une parcelle ou d'un îlot de culture (soit 1 par tiers)

→ Présence d'au moins 4 plantes indicatrices de la qualité écologique des prairies naturelles par tronçon parmi la liste ci -contre :



Synthèse

La préservation des habitats et espèces d'Intérêt Communautaire repose sur différents outils mis au point par le Ministère en charge de l'écologie. Ceux-ci sont basés sur les Directives européennes Habitats-Faune-Flore et Oiseaux qui encadrent le réseau Natura 2000.

Ils permettent d'assurer la préservation du patrimoine naturel d'intérêt européen à travers la mise en œuvre des mesures de gestion d'un site Natura 2000, définies dans le DOCOB, selon des participations financières variables et des degrés croissants d'engagements.

Il existe ainsi différents outils contractuels :

- Les **Contrats Natura 2000** : destinés aux propriétaires ou titulaires de droits réels de parcelles non agricoles, ils permettent de financer la mise en œuvre du DOCOB à travers un engagement du signataire sur des actions de gestion ou restauration des habitats naturels.
- Les **Mesures Agri-Environnementales Territorialisées (MAET)** : destinées uniquement aux exploitants de parcelles agricoles (déclarées au S2 jaune de la PAC ou à la MSA), elles permettent la mise en œuvre des actions prévues en zones agricoles. Ces aides ne financent pas l'investissement mais uniquement les pratiques respectueuses de l'environnement.
- Les **Chartes Natura 2000** : elles reposent sur le principe du respect d'un code de bonnes pratiques et ouvrent droit à certains avantages fiscaux (détaillé chapitre 5-). La signature d'une charte n'implique pas d'action à proprement parler mais plutôt un engagement à maintenir les parcelles dans un bon état de conservation, sans intervention lourde et destructurante.

Mais il existe aussi une disposition réglementaire issue de la transposition de l'article 6 de la Directive 92/43 « Habitats-Faune-Flore » en droit français concernant **l'évaluation des incidences de programmes ou projets de travaux en sites Natura 2000**.

Selon la circulaire DNP/SDEN n°2004-1 du 5 octobre 2004, « Relèvent du régime d'évaluation des incidences Natura 2000, les **programmes et projets de travaux d'ouvrages ou aménagements** :

- Soumis à un **régime d'autorisation prévue par la loi sur l'eau**,
- Soumis à un **régime d'autorisation au titre des Parcs nationaux, des Réserves Naturelles ou des Sites classés**,
- Soumis à un autre **régime d'autorisation ou d'approbation donnant lieu à l'établissement d'une étude ou notice d'impact**. »

Sur l'ensemble du site Natura 2000 de la Combe du Nanchez, une vingtaine de mesures de gestion liées à des objectifs de préservation fixés pour le site ont été dégagées et vont pouvoir être mises en œuvre à travers des contrats Natura 2000, des MAET ou des chartes. Ces mesures visent principalement au maintien du bon état de conservation des habitats et des espèces ou à la restauration des milieux ou populations d'espèces dans un état de conservation plus favorable.

De plus, une quinzaine d'objectifs transversaux liés à l'amélioration des connaissances scientifiques du site, à des actions de communication et de pédagogie, ainsi que de mise en cohérence du périmètre ont été dégagées.

Toutes ces mesures de gestion sont cofinancées par l'Union européenne (grâce au FEADER) et l'Etat français via :

- Le Ministère en charge de l'écologie pour les mesures hors champ agri-environnemental (mesure 323-B du PDRH) et les mesures forestières (mesure 227-B du PDRH),
- Le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche pour les MAET via la mesure 214 du PDRH.

4.4. Suivi des mesures

Tableau 16

Intitulé de la mesure	Enjeux	Indicateur de réalisation
Action 1 : Neutraliser ou limiter les effets de drains	<i>A- Préserver voire améliorer le fonctionnement hydraulique et hydrologique des zones humides</i>	<i>Nombre de drains neutralisés, réalisation des travaux, surface engagée en contrat Natura 2000 ou en charte.</i>
Action 2 : Restaurer les habitats naturels par suppression de plantations		<i>Suppression effective des arbres, volume abattu, surface déboisée</i>
Action 3 : Débroussailler ou déboiser en milieu humide		<i>Surface réouverte, niveau de remontée de la nappe, surface engagée en contrat Natura 2000 ou en charte.</i>
Action 4 : Améliorer / restaurer la diversité physique d'un cours d'eau		<i>Réalisation effective de travaux, conduite d'études, surface engagée en contrat Natura 2000 ou en charte.</i>
Action 5 : Mettre en place un pâturage extensif	<i>B- Maintenir voire restaurer la richesse naturelle des habitats et des espèces</i>	<i>Linéaire de clôtures installées, nombre de points d'eau créés, surfaces pâturées, surface engagée en contrat Natura 2000 ou en charte.</i>
Action 6 : Pratiquer une fauche extensive		<i>Surfaces fauchées, surface engagée en contrat Natura 2000 ou en charte.</i>
Action 7 : Eliminer les sources de pollution organique de l'eau		<i>Réalisation effective d'analyses de la qualité de l'eau et IBGN</i>
Action 8 : Maintenir la biodiversité des pratiques de fauche		<i>Surface engagée en MAET</i>
Action 9 : Créer une bande tampon entre prairies et cours d'eau		<i>Surface engagée en MAET</i>
Action 10 : Créer des points d'eau	<i>B- Maintenir voire restaurer la richesse naturelle des habitats et des espèces</i>	<i>Surface creusée, nombre de gouilles, surface engagée en contrat Natura 2000 ou en charte.</i>
Action 11 : Décaper ou étréper en tourbière		<i>Surface mise à nu, surface engagée en contrat Natura 2000 ou en charte.</i>
Action 12 : Encourager voire accompagner les communes non équipées dans la mise en place d'un système d'assainissement	<i>C- Préserver voire améliorer la qualité des eaux (courantes, stagnantes, nappes, ensemble du bassin versant) et des cours d'eau</i>	<i>Nombre de rencontres avec les élus</i>
Action 13 : Maintenir la pratique de pâturage extensif	<i>D- Préserver la vocation agricole des parcelles ainsi que l'intégrité de leurs habitats et espèces</i>	<i>Surface contractualisée en MAET</i>
Action 14 : Réouvrir des pelouses embroussaillées		<i>Surface contractualisée en MAET ou effectivement réouverte</i>
Action 15 : Gérer les combes pré forestières par le pâturage		<i>Surface contractualisée, linéaire de clôtures, points d'eau</i>
Action 16 : Conserver le mode de traitement actuel des forêts du site	<i>E- Préserver les habitats et espèces d'Intérêt Communautaire utilisant les forêts du site</i>	<i>Surface contractualisée via la charte du site</i>
Action 17 : Recherche ciblée de taxons patrimoniaux et préconisations de gestion, voire suivis périodiques de populations de certaines espèces	<i>F- Enrichir la connaissance scientifique du patrimoine naturel et des paramètres abiotiques du site</i>	<i>Nombre d'espèces patrimoniales répertoriées</i>
Action 18 : Etudier la topographie de la zone, le niveau de la nappe etc...		<i>Réalisation effective de l'action</i>

<i>Intitulé de la mesure</i>	<i>Enjeux</i>	<i>Indicateur de réalisation</i>
Action 19 : Localiser les populations de Buxbaumie verte et évaluer l'opportunité d'intégrer les zones au périmètre du site	<i>F- Enrichir la connaissance scientifique du patrimoine naturel et des paramètres abiotiques du site</i>	<i>Réalisation de l'étude, surface prospectée</i>
Action 20 : Définir le nouveau périmètre du site	<i>G- Mettre en cohérence le périmètre du site et sa qualification</i>	<i>Réalisation effective de l'action, surface ajoutée au périmètre</i>
Action 21 : Cartographier les habitats des futures extensions et étudier les groupes faunistiques et floristiques patrimoniaux présents		<i>Réalisation effective de l'étude, surface inventoriée</i>
Action 22 : Déterminer les taxons patrimoniaux présents, évaluer leurs populations et les menaces qui pèseraient sur leur conservation		<i>Réalisation effective de l'étude, nombre d'espèces d'oiseaux patrimoniaux répertoriés</i>
Action 23 : Désigner le site au titre de la Directive Oiseaux		<i>Désignation effective du site en ZPS*</i>
Action 24 : Effectuer un suivi du peuplement piscicole, des habitats aquatiques et de la qualité de l'eau du Nanchez et du Bief de Trémontagne	<i>H- Evaluer la gestion passée et préparer les actions futures</i>	<i>Réalisation effective de l'action</i>
Action 25 : Etudier les modalités d'amélioration / restauration de la qualité physique et de la qualité de l'eau du Nanchez et de ses affluents		<i>Réalisation effective de l'étude</i>
Action 26 : Suivre l'impact des mesures de gestion engagées	<i>H- Evaluer la gestion passée et préparer les actions futures</i>	<i>Réalisation de suivis phytosociologiques ou floristiques des habitats, Suivi du niveau de la nappe, suivis faunistiques etc...</i>
Action 27 : Effectuer une étude hydraulique préalablement aux travaux de restauration des zones humides		<i>Réalisation effective de l'action</i>
Action 28 : Instaurer un partenariat technique avec les structures en charge de la pédagogie à l'environnement	<i>I- Communiquer, sensibiliser le public à la préservation du patrimoine naturel dans le contexte des sites Natura 2000</i>	<i>Nombre de rencontres, nombre de projets issus de ces rencontres</i>
Action 29 : Inscrire la Combe du Nanchez dans un programme de conférences / sorties de terrain sur les sites Natura 2000 du Parc naturel régional du Haut-Jura		<i>Inscription effective au programme, mise en place effective des conférences/sorties terrain</i>
Action 30 : Informer les usagers du site sur la sensibilité des milieux qu'ils traversent et des espèces qui y vivent et leur rappeler les règles élémentaires de bonne conduite à tenir		<i>Nombre de panneaux posés, nombre de brochures éditées, nombre de journées de sensibilisation effectuées etc... à déterminer en fonction des modalités que prendra l'action</i>
Action 31 : Favoriser la maîtrise d'usage (et si possible foncière) des zones de plus grand intérêt	<i>J- Maîtriser les futurs projets susceptibles d'affecter durablement les milieux naturels</i>	<i>Surface maîtrisée</i>
Action 32 : Affiner le diagnostic agricole sur les principales exploitations du site	<i>K- Améliorer la connaissance des activités socio-économiques</i>	<i>Réalisation effective de l'action.</i>

4.5. Suivi des habitats d'Intérêt Communautaire

Tableau 17

<i>Habitats naturels (selon l'annexe I de la directive 92/43)</i>	<i>Code de l'habitat</i>	<i>Surface initiale couverte par l'habitat</i>	<i>Évolution de la surface (ha ou %)</i>	<i>Évolution qualitative de la structure et de la fonctionnalité</i>	<i>Évolution qualitative de l'état de conservation</i>	<i>Recommandations</i>
Pelouses calcicoles mésophiles de l'Est	6210-15	3,9				
Pelouses calcicoles et marnicoles à tendance continentale	6210-21	0,2				
Prairies fauchées montagnardes et subalpines des Alpes et du Jura	6520-4	63,96				
Prés humides oligotrophiques sur sols paratourbeux basiques, submontagnards à montagnards continentaux	6410-3	8,23				
Mégaphorbiaies mésotrophes montagnardes	6430-2	8,53				
Communautés à characées des eaux oligo-mésotrophes basiques	3140-1	Donnée non disponible				
Végétation des tourbières hautes actives	7110-1*	9,16				
Tourbières de transition et tremblants	7140-1	0,16				
Pineraies tourbeuses de Pin à crochets	91 D0-3*	2,44				
Pessières de contact des tourbières bombées	91 D0-4*	1,29				
Hêtraies, hêtraies-sapinières calciclinales à Orge d'Europe	9130-9	227,86				
Pessières à Doradille de lapiaz ou éboulis calcaires	9410-1	0,01				

4.6. Suivi des espèces d'Intérêt Communautaire

Tableau 18

<i>Espèces d'intérêt communautaire (selon l'annexe II de la directive 92/43)</i>	<i>Code de l'espèce</i>	<i>Estimation de la population initiale</i>	<i>Évolution de la population</i>	<i>Évolution qualitative de la structure et de la fonctionnalité</i>	<i>Évolution qualitative de l'état de conservation</i>	<i>Recommandations</i>
Lycaena helle : Cuivré de la Bistorte	4038	Une dizaine d'individus				
Leucorrhinia pectoralis : Leucorrhine à gros thorax	1042	Donnée non disponible				
Lynx lynx : Lynx boréal	1361	Donnée non disponible				
Buxbaumia viridis : Buxbaumie verte	1386	5 sporophytes sur la station connue				
Bombina variegata : Sonneur à ventre jaune	1193	Donnée non disponible				

5. La charte du site

5.1.Présentation

Introduite par la Loi relative au Développement des territoires ruraux n°2005-157, la Charte Natura 2000 est un élément constitutif de chaque DOCOB (Code de l'environnement articles L.414-3, R.414-11 à 13).

Elle contribue à la conservation des habitats et des espèces d'Intérêt Communautaire qui ont justifié la désignation du site, par la poursuite, le développement et la valorisation de pratiques favorables à leur conservation. Il s'agit d'une incitation au maintien et à l'adoption de pratiques de gestion respectueuses de l'environnement. Elle peut donner accès à certains avantages fiscaux et aides publiques.

5.2.Avantages

Exonération de la Taxe foncière sur les propriétés non bâties : Cette exonération est valable pendant cinq ans renouvelables pour les parcelles comprises dans une liste élaborée annuellement par les DDAF à destination des services fiscaux.

Exonération des droits de mutation à titre gratuit pour certaines successions et donations : Exonération des $\frac{3}{4}$ des droits de mutations.

Déduction du revenu net imposable des charges de propriétés rurales : Les travaux de restauration et de gros entretien, effectués sur des espaces naturels compris dans un site Natura 2000, sont déductibles du revenu net imposable.

5.3.Conditions d'accessibilité

Tout titulaire de droits réels ou personnels portant sur des parcelles incluses dans un site Natura 2000 peut adhérer à la charte. L'unité d'engagement est la parcelle cadastrale, comprise dans la liste annuelle établie par la DDAF. La durée est de cinq ans renouvelable à compter de l'année qui suit celle de la signature de l'adhésion à la charte. La demande est à effectuer chaque année.

Les DDAF, pour le compte du Préfet, s'assurent du respect des engagements souscrits dans le cadre de la charte Natura 2000. Le non-respect des engagements peut conduire à la suspension de l'adhésion à la charte et donc des exonérations fiscales.

5.4. La Charte de la Combe du Nanchez

5.4.1. Engagements de portée générale

Le signataire de la charte s'engage à :

- Respecter la réglementation générale et les mesures de protection en vigueur (exemple : loi sur l'eau etc...),
- Autoriser et faciliter l'accès des terrains sur le domaine privé, soumis à la charte, à la structure animatrice du site Natura 2000 et/ou aux experts (désignés par l'Etat et la structure animatrice), afin que puissent être menées les opérations d'inventaire et d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels, des espèces et de leurs habitats,
- Informer les mandataires des engagements auxquels le propriétaire a souscrit et modifier les mandats lors de leur renouvellement afin de les rendre conformes aux engagements souscrits dans la charte.

5.4.2. Engagements par grands types de milieux

➤ Milieux forestiers

Conserver un réseau de forêts proches de l'état naturel :

- ♣ Maintenir le traitement actuel en futaie jardinée (ou irrégulière) sans coupes rases (hors problèmes sanitaires) ainsi que les peuplements forestiers sur tourbe

Point de contrôle : contrôle sur place du type de peuplement comparé à la déclaration initiale (sur la base de la typologie des futaies résineuses jardinées du massif jurassien de Rebeirot, 1997) et de l'absence de coupe rase (en et hors tourbière).

- ♣ Ne pas planter dans les habitats associés à la forêt (clairières forestières, lisières et pré-bois...) et en forêt.

Point de contrôle : contrôle sur place de l'absence de nouvelle plantation selon la déclaration initiale.

- ♣ Ne pas brûler les rémanents (hors problème sanitaire) ni entreposer du bois et/ou des rémanents dans les mares, les éboulis, les cours d'eau, les gouffres et les zones ouvertes intra-forestières.

Point de contrôle : contrôle sur place de l'absence d'entrepôts ou de traces d'incinération.

Maintenir et restaurer la quiétude de la faune sauvage :

- ♣ Ne pas autoriser la création de nouveaux itinéraires de randonnée, ski, raquettes etc..., ni mettre en place (ou n'autoriser la mise en place d') aucun dispositif attractif pour le public.

Point de contrôle : état des lieux avant signature selon la déclaration initiale.

➤ Milieux humides

Ces milieux regroupent les lacs, tourbières, marais, mares, cours d'eau, zones humides, espaces de mobilité des cours d'eau.

Préserver l'intégrité des biotopes :

♣ Ne pas procéder à la destruction des milieux humides (notamment roselières, ceintures végétales palustres, tourbières etc...) par quelque procédé que ce soit (remblai ou dépôt de matériaux, y compris stockage de bois, affouillement du sol, empiérement, drainage, plantation ou mise en culture, déversement ou utilisation de produits chimiques etc...).

Point de contrôle : état des lieux avant signature. Vérification sur place de l'absence de destruction.

♣ Ne pas créer de plans d'eau, mares ou gouilles sans l'avis et l'accord préalable de scientifiques compétents et de la structure animatrice.

Point de contrôle : état des lieux avant signature. Vérification sur place de l'absence de nouveaux plans d'eau.

Contribuer au maintien de la quiétude de la faune sauvage :

♣ Ne pas réaliser de travaux d'entretien ou de restauration lors des périodes sensibles pour la faune (31 mars au 15 août).

Point de contrôle : contrôle de l'absence de travaux pendant les périodes déterminées.

➤ Milieux ouverts non humides

Protéger et gérer la richesse et la diversité biologique actuelles :

♣ Ne pas transformer les prairies permanentes et les pelouses sèches (retournement, désherbage chimique, plantation, irrigation etc...) sauf arrêté préfectoral.

Point de contrôle : contrôle sur place de l'absence de retournement et autre destruction selon la déclaration initiale.

Maintenir des pratiques agricoles et sylvicoles respectueuses des habitats et des espèces :

♣ Ne pas détruire les éléments paysagers existants (haies, murgers, murets, vergers, talus, bordures, arbres isolés, points d'eau, dépression humide etc..)

Point de contrôle : contrôle sur place du maintien de l'existant. Comparaison au cas par cas avec des photos aériennes et/ou d'autres éléments pré-existants.

♣ Ne pas utiliser de casse-cailloux ou toute autre méthode visant à éliminer les éléments rocheux d'une parcelle.

Point de contrôle : vérification sur place de la conservation des roches en comparaison avec la déclaration initiale.

Entretenir les milieux ouverts

♣ Ne pas réaliser de travaux d'entretien ou de restauration lors des périodes sensibles pour la faune (31 mars au 15 août).

Point de contrôle : contrôle de l'absence de travaux pendant les périodes déterminées.